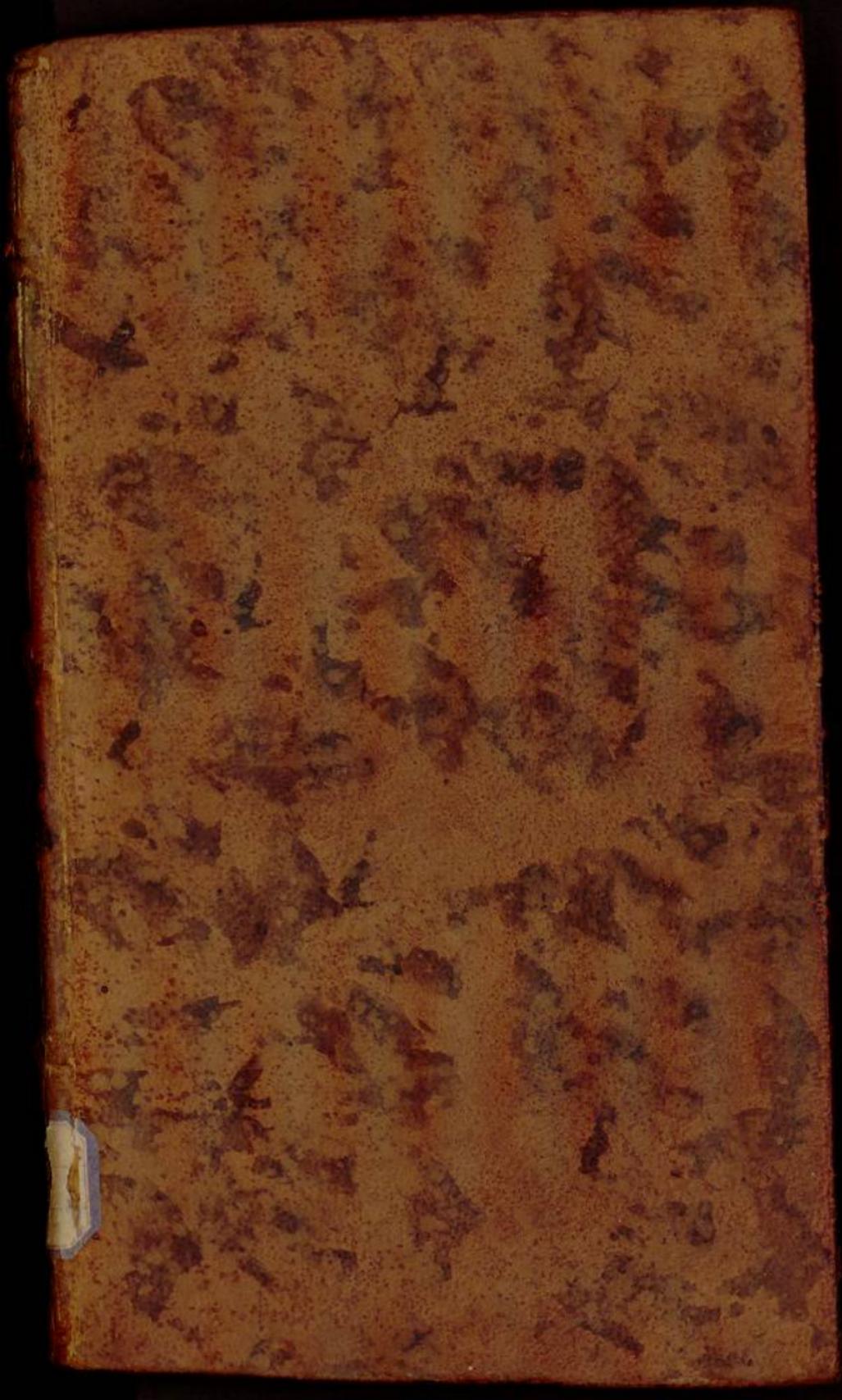




DE
MES



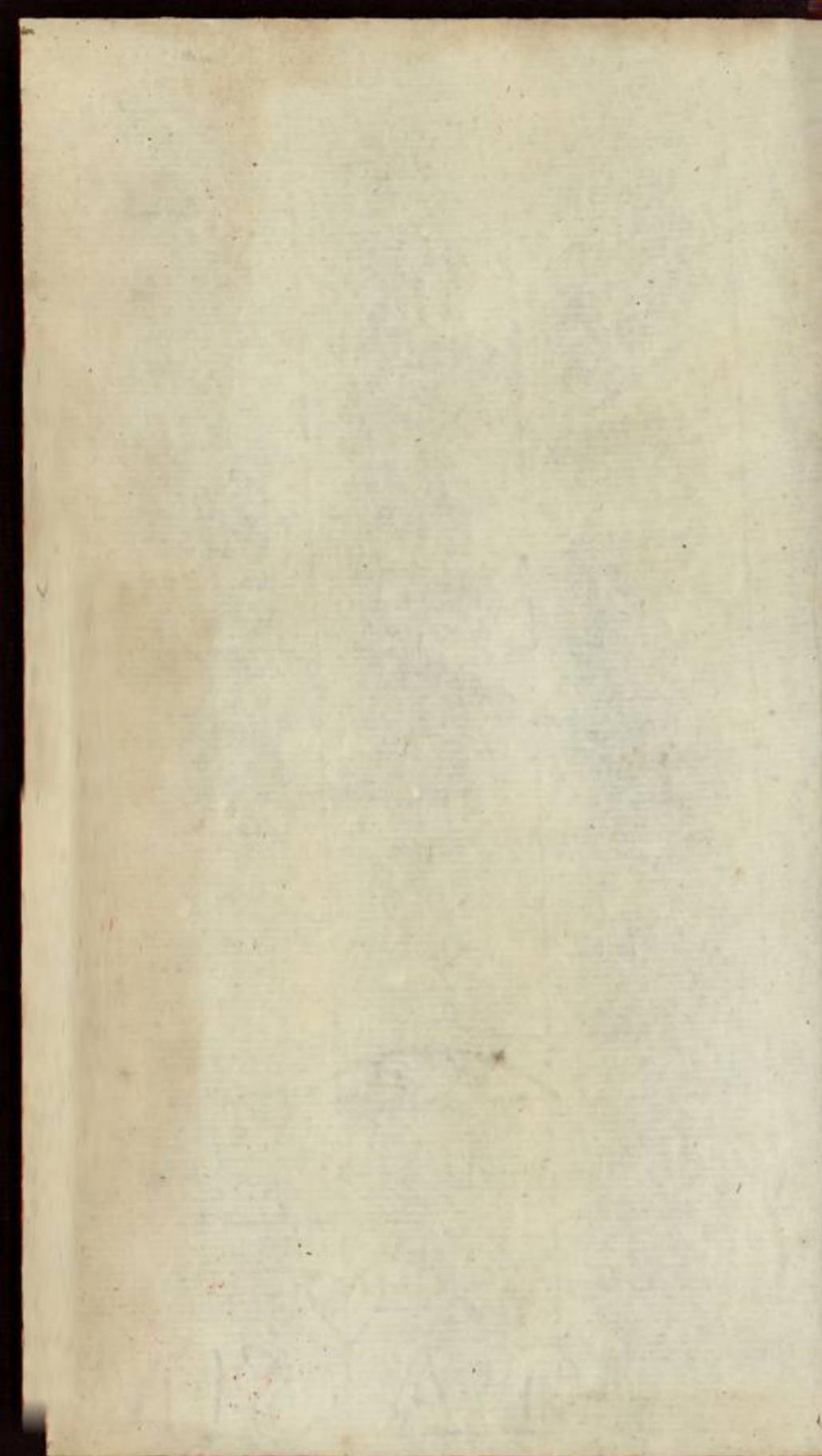




M - 4

LIBRARY
OF THE
MUSEUM
OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND
ANATOMY
OF
THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND
ANATOMY
OF
THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND
ANATOMY





Ms. Mn 11870

LE
TOMBEAU
DE
LA MESSE.



Par
DAVID DERODON
Professeur en Philosophie
au College Royal
de Nismes.



A GENEVE,
Chez Pierre Aubert.

M. DC. LXII.



LE
TOMBEAU

DE
LA MESSIE

Par
DAVID DERRON

Professeur en Philosophie

au Collège Royal

de Metz



Chez Pierre Aubert

M. D. C. L. X. V.



DISCOVRS PREMIER, touchant l'exposition de ces paroles, *ceci est mon corps.*



E V x de l'Eglise Romaine ont ac-
coustumé de nous dire que ces
paroles de Iesus Christ *ceci est mon
corps*, sont si claires pour prouuer
la presence réelle du corps de Christ
dans l'hostie, & pour prouuer en

suite la transsubstantiation, ou la conuersion sub-
stantielle du pain au corps de Christ, qu'ils s'eston-
nent de ce que nous n'apperceuons pas vne verité si
manifeste. Contre cela ie forme ce raisonnement
Celuy qui parle contre l'usage commun de tout le
monde, & prend les mots autrement que le reste
des hommes, parle sans doute fort obscurément. Or
si Iesus Christ par ces paroles, *ceci est mon corps*, eust
voulu marquer la presence réelle de son corps dans
l'hostie, telle que la posent les Docteurs de Rome;
& en suite eut voulu marquer la conuersion substan-
tielle du pain en son corps, il eust parlé contre l'usage
commun de tout le monde, & eust pris les
mots autrement que le reste des hommes; ce qui se
prouue ainsi. Il n'y a iamais eu aucun Auteur,
soit sacré, soit profane, qui se soit serui de paroles
semblables à celles-ci, *ceci est mon corps*, pour mar-
quer la conuersion substantielle d'une chose en vne

autre, ni pour marquer la presence réelle d'une chose, immédiatement apres la prolation d'icelles, & non pas deuant. Au contraire il n'y a iamais eu aucun qui ne s'en soit serui pour marquer que la chose estoit déjà ce qu'on la dit estre; par exemple, lors que Dieu le Pere parlant de Iesus Christ dit, *ceci est mon fils bien aimé*, il est certain que Iesus Christ estoit Fils de Dieu, auant que Dieu le dist; & dans l'usage commun on ne dit iamais, *ceci est cela*, que la chose ne soit telle auparauant qu'on la dise telle: par exemple, on ne dit point, *ceci est vne table*, que ce qu'on designe par ce mot *ceci*, ne soit vne table. Partant, c'est contre le stile ordinaire de tous les Auteurs, tant sacrez, que profanes, & contre l'usage commun de tous les hommes, de vouloir que ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps*, marquent vne conuersion substantielle du pain au corps de Christ, & vne presence réelle du corps de Iesus Christ dans l'hostie, immédiatement apres que le Prestre les a prononcées, & non pas deuant. Puis donc que Iesus Christ disant, *ceci est mon corps*, n'a point parlé contre l'usage commun de tout le monde, & n'a point pris les mots autrement que le reste des hommes, il s'ensuit necessairement que ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps*, ne marquent point la conuersion substantielle du pain au corps de Christ, ni la presence réelle du corps de Christ dans l'hostie, immédiatement apres que le Prestre les a prononcées, & non pas deuant. Pour le faire court, jamais homme tenant quelque chose entre les mains, & la presentant à vn autre, n'a dit veritablement, clairement, proprement, & sans figure, *ceci est vne telle chose*; par exemple, *ceci est vne pome*, qu'elle n'ait esté

cette chose là, aſçauoir vne pomme, non ſeulement apres l'auoir dit, mais auſſi deuant. Si donc I. Chriſt tenant quelque choſe entre ſes mains, & la preſentât à ſes diſciples, a dit veritablement, elaiement, proprement, & ſans figure, *ceci eſt mon corps*, il a fallu que ç'ait eſté ſon corps, non ſeulement apres l'auoir dit, mais auſſi deuant; & par conſequent ce n'eſt pas en vertu de la prolation de ces paroles, *ceci eſt mon corps*, que ç'a eſté ſon corps, puis que c'eſtoit ſon corps auparauant: Et eſt à remarquer que cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, eſt ſpeculative, & non pas pratique: d'autant que les propoſitions ſpeculatiues ſont exprimées à l'indicatif, parce qu'elles indiquent & monſtrent ce que la choſe eſt déjà; par exemple, quand on touche vne table, & qu'on dit, *ceci eſt vne table*, c'eſt vne propoſition ſpeculative exprimée à l'indicatif qui indique & monſtre que ce qu'on touche eſt déjà vne table: mais les propoſitions pratiques ou operatiues ſont exprimées à l'imperatif; par exemple, quand Dieu dit au commencement de la creation, *que la lumiere ſoit*: Or cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, eſt exprimée à l'indicatif, & non pas à l'imperatif: Il faut donc qu'elle ſoit ſpeculative & non pas pratique. Et cela eſtant, il faut que les Docteurs de Rome cherchent d'autres paſſages de l'Eſcriture que cettui-ci, *ceci eſt mon corps*, pour prouuer vne telle conuerſion, & vne telle preſence: Et puis qu'ils n'en ſçauoyent trouuer, ie conclus qu'une telle conuerſion, & vne telle preſence, n'ont point de fondement dans l'Eſcriture ſaincte.

2 Ce que ie viens de dire touchant cet vſage commun, eſt fondé ſur cette raiſon. Les choſes ſont

auant que leurs images, & les images sont apres les choses dont elles sont images. Or les paroles sont les images des conceptions, & les conceptions sont les images des choses. Donc les choses sont telles, auant qu'on les conçoie veritablement telles; & on les conçoit telles, auant qu'on les dise telles. Partant ce que Iesus Christ tenoit & presentoit à ses disciples, exprimé par ce mot *ceci*, estoit son corps, auant qu'il conceut que ce fut son corps; & il conceut que c'estoit son corps auant qu'il dist *ceci est mon corps*; & par consequent ce n'est pas en vertu de ces paroles, *ceci est mon corps*, que ce que Iesus Christ presentoit à ses disciples, exprimé par le mot *ceci*, a esté son corps; mais plustost c'est par la benediction du pain, ou par l'action de graces, que le pain a esté fait le corps de Christ, entant qu'il en a esté fait le sacrement. D'où s'ensuit que ces paroles, *ceci est mon corps*, doiuent estre exposées ainsi, *ce pain est mon corps*; & ces paroles, *ce pain est mon corps*, doiuent estre exposées de la sorte, *ce pain est le sacrement de mon corps*, ce qui se prouue ainsi.

3. Il faut expliquer la proposition selon la nature de la chose dont il s'agit; par exemple, si quelcun monstrant la personne du Roy disoit, *ceci est le Roy*, il faudroit expliquer la proposition en cette sorte, *ceci est la personne du Roy*, d'autant qu'il s'agit de sa personne. Mais si quelcun entrant dans la boutique d'un peintre, & monstrant le pourtrait du Roy, disoit, *ceci est le Roy*, il faudroit exposer la proposition ainsi, *ceci est le pourtrait du Roy*, d'autant qu'il s'agit de son pourtrait. De mesme, si Iesus Christ mettant la main sur son estomac, eut dit, *ceci est mon corps*; c'est hors de doute qu'il faudroit entendre la pro-

proposition de son propre corps, & non pas du signe ou du sacrement de son corps, veu qu'il se fut agi de son propre corps, & non pas du signe de son corps. Mais Iesus Christ voulant instituer le sacrement de l'Eucharistie, & pour ce sujet ayant prins du pain, l'ayant benit, & le presentant à ses disciples par ces paroles, *prenez, mangez ceci est mon corps*, il est euident qu'il les faut entendre du sacrement de son corps, & exposer la proposition ainsi, *ceci est le sacrement de mon corps*, d'autant qu'il s'agit du sacrement de son corps. Et puis que le sacrement est vn signe visible d'une grace inuisible, comme dit le Concile de Trente en la lession 6. il est euident que cette proposition, *ceci est mon corps*, expliquée par cette-ci, *ceci est le sacrement de mon corps*, peut estre aussi exposée de la sorte, *ceci est le signe de mon corps*, ce qui se confirme ainsi.

4 En mesme façon que le mot *est* se prend en cette proposition, *cette coupe est le nouveau Testament*, en mesme façon doit-il estre pris en cette proposition, *ceci est mon corps*: d'autant que ce sont deux propositions entièrement semblables, prononcées par le mesme, asçauoir par Iesus Christ; deuant les mesmes personnes, asçauoir deuant les Apostres; en mesme temps & lieu; sur vne mesme matiere; l'une ayant esté prononcée en vne partie du sacrement, & l'autre sur l'autre; & que de choses semblables il faut faire vn mesme iugement. Or en cette proposition, *cette coupe est le nouveau Testament*, le mot *est*, ne se prend pas proprement pour vn estre reel & de transsubstantiation, mais pour vn estre sacramental & de signification: veu que ni la coupe ni ce qui est dans la coupe, soit vin, soit sang, n'est pas

proprement & reellement vn testament, & n'est pas changé substantiellement en vn testament, d'autant que le mot de *testament* ne se prend proprement que pour la dernière volonté du Testateur, & improprement pour le papier ou le parchemin qui la contient: Or ni la coupe, ni ce qui est dans la coupe, n'est ni l'un, ni l'autre. Donc aussi en cette proposition, *ceci est mon corps*, le mot *est* ne se prend pas proprement pour vn être reel & de transubstantiation, mais pour vn être sacramentel & de signification, en sorte que le sens est tel, ceci est le sacrement & le signe sacré de mon corps. D'où il appert qu'en vne seule proposition de Iesus Christ instituant le sacrement de l'Eucharistie, assavoir *ceste coupe est le Nouveau Testament*, il y a deux figures, l'vne au mot de *coupe* pris pour ce qui est dans la coupe, qui est vne figure qu'on appelle Metonymie, par laquelle le contenant est pris pour le contenu; l'autre en ce que la coupe est nommée le Nouveau Testament, par vne figure qu'on appelle aussi Metonymie, par laquelle le signe est nommé du nom de la chose signifiée. Et partant les Docteurs de Rome se trompent, lors qu'ils disent qu'il faut prendre à la lettre, & sans figure tout ce que Iesus Christ a dit en l'institution de l'Eucharistie. Il ne faut pas pourtant s'imaginer que Iesus Christ ait parlé obscurément, pour auoir parlé figurément; d'autant que ces figures & ces façons de parler sont familières à tous les hommes, & sont receuës dans l'usage commun de tout le monde.

5 Cependant, quand nous disons que ces paroles, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, doiuent estre exposés ainsi, ce pain est le signe & le sacrement de
mon

mon corps, ce vin est le signe & le sacrement de de mon sang; nous n'entendons pas que le pain & le vin soyent des simples signes du corps & du sang de Christ; mais nous croyons que le pain & le vin de l'Eucharistie sont des signes exhibitifs aux fideles du corps & du sang de Christ; entant que les fideles prenant par la bouche du corps le pain & le vin de l'Eucharistie, prennent en mesme temps par la bouche de l'ame, assavoir par la foy, le corps de Christ rompu, & son sang épandu pour la remission de leurs pechez, comme nous prouuerons au discours suivant.

6 Ajoutez à ce que dessus ce raisonnement. L'ors qu'on dit qu'une chose est telle, si elle n'est pas telle, pendant tout le temps qu'on employe à dire qu'elle est telle, on fait vne proposition fausse; par exemple, l'ors qu'on dit qu'une muraille est blanche, si elle n'est pas blanche, pendant tout le temps qu'on employe à dire qu'elle est blanche, on fait vne proposition fausse. Or selon les Docteurs de Rome, lors que Iesus Christ dit, *ceci est mon corps*, ce ne fut pas son corps, pendant tout le temps qu'il employa à dire, *ceci est mon corps*, veu que selon eux il le fut seulement immédiatement apres. Donc selon les Docteurs de Rome, Iesus Christ fit vne proposition fausse; ce qui estant vn blaspheme, il faut poser pour constant, que ce que Iesus Christ presentoit à ses disciples, lors qu'il dit, *ceci est mon corps*, estoit son corps, non seulement apres qu'il l'eut dit, mais lors qu'il le dit, & mesmes avant qu'il le dist. En quoy nous auons cet avantage par dessus ceux de la communion de Rome, que nous croyons beaucoup mieux la verité de ces paroles de Iesus Christ, *ceci est*

mon corps, que non pas eux; veu qu'ils ne le croyent qu'en vn temps, aſçauoir apres qu'il l'eut dit, & nous le croyons en trois temps, aſçauoir auant qu'il le diſt, lors qu'il le dit, & apres qu'il l'eut dit. D'où ie forme ce raifonnement, lors que Ieſus Chriſt dit, *ceci eſt mon corps*, ou c'eſtoit ſon corps, ou ce n'eſtoit pas ſon corps: ſi c'eſtoit ſon corps, il s'enſuit qu'il ne le fut pas ſeulement apres qu'il l'eut dit, mais auſſi deuant; ce qui eſt contre le Concile de Trente, Seſſion 13. chap. 2. qui determine que Ieſus Chriſt n'eſt au ſacrement de l'Euchariftie qu'apres la conſecration; c'eſt à dire apres la prolation de ces paroles *ceci eſt mon corps*, par leſquelles ſeules les Docteurs de Rome pretendent que la conſecration ſe fait: Et ſi ce n'eſtoit pas ſon corps, lors qu'il dit, *ceci eſt mon corps*, il fit vne propoſition fauſſe ou figurée: car lors qu'on dit qu'une choſe eſt telle, ſi elle n'eſt pas alors telle, on parle fauſſement ou figurément. Peut-eſtre que quelqu'un dira, qu'il ne faut pas prendre à la rigueur les paroles de noſtre Seigneur, & qu'en ces paroles *ceci eſt mon corps*, il faut prendre le preſent pour le futur prochain, en ſorte que le ſens ſoit tel; ceci s'en va eſtre tout maintenant mon corps. Mais contre cela ie diſ que les Docteurs de Rome veulent qu'on prene ces mots, *ceci eſt mon corps*, à la rigueur de la lettre, auquel cas il eſt euident que la propoſition eſt fauſſe: Ie ſçai bien que le temps preſent ſe peut prendre pour le futur prochain, comme quand Ieſus Chriſt diſoit, *Ie monte à mon Pere & à voſtre Pere*, *Ie monte à mon Dieu & à voſtre Dieu*, c'eſt à dire j'y monteray bien toſt; mais qui ſera ſi oſé & ſi ignorant que de dire que ce ſoit ſans figure, puis que tous les Grammaticiens ſçauent que c'eſt vne

figure qu'on appelle Enallage de temps. Partant il faut que les Docteurs de Rome confessent dans leur doctrine que la proposition de Iesus Christ, *ceci est mon corps*, est fausse, ou figurée: & puis qu'elle n'est pas faulle, il faut qu'elle soit figurée; & que la figure soit vne metonymie, par laquelle le signe prend le nom de la chose signifiée, comme j'ay prouvé ci-dessus, & non pas vne Enallage de temps.

7. Tertullien au liure 4. contre Marcion dit ceci: *Le pain ayant esté pris & distribué à ses disciples, il le fit son corps, disant, ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps.* Or la figure n'eut point esté, si le corps n'estoit vray; veu qu'une chose vuide, comme un fantome, n'est pas capable de figure. Où nous voyons clairement que le but particulier de Tertullien, est de prouuer que Iesus Christ a vn vray corps, & que son argument est tel. Le corps dont il y a figure, est vn vray corps; veu qu'une chose vuide, comme un fantome, n'est pas capable de figure. Or il y a vne figure du corps de Iesus Christ, asçauoir le pain de l'Eucharistie; veu qu'il dit que *Iesus Christ ayant pris, & distribué le pain à ses disciples, il le fit son corps, disant, ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps.* Donc Iesus Christ a vn vray corps.

8. S Augustin en l'Epitre 23. répondant à Boniface sur la question qu'il luy auoit faite, comment au Bapteme des petits enfans, le parrain interrogé pour l'enfant, répond que l'enfant croit; veu qu'il ne peut sçauoir l'estat de son ame, ni present, ni futur, il parle ainsi. *Je repons à ta demande comme ie puis, Dieu me vueille assister à ce que ie puisse ce que tu demandes: C'est que souvent nous parlons ainsi, asçauoir que la Pasque approchant, nous disons que demain*

ou après demain sera la passion du Seigneur, combien qu'il ait souffert tant d'années auparavant: Pareillement le iour du Dimanche nous disons, Auiourd'huy le Seigneur est ressuscité, combien que tant d'années se soyent passées depuis qu'il est ressuscité: Pourquoy est-ce que personne n'est si inepte que de nous redarguer de men'onge pour auoir parlé de la sorte? si ce n'est parce que nous appelons ces iours, selon la similitude de ceux esquels ces choses ont esté faites; tellement qu'on dit que c'est le mesme iour, qui n'est pas le mesme iour, mais le semblable par reuolution de temps; Et qu'on dit qu'il a esté fait en ce iour là à cause de la celebration du Sacrement qui ne se fait pas pourtant ce iour là, mais qui a esté fait autrefois. Iesus Christ n'a-il pas esté immolé une fois en soy-mesme? Et toutesfois non seulement toutes les solennitez de la Paque, mais aussi tous les iours on l'imvole, Et le sacrifice aux peuples en Sacrement: Et neantmoins cettui là ne ment point, qui estant interrogé respond qu'il est sacrifié: Car si les Sacremens n'auoyent quelque similitude des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroyent aucunement Sacremens: Or à cause de cette similitude ils prennent souuent le nom des choses mesmes. Comme donc selon quelque maniere le Sacrement du corps Christ est le corps de Christ, Et le Sacrement de son sang est son sang: Ainsi le Sacrement de la foy, est la foy: Or croire n'est autre chose qu'auoir la foy: Et partant quand on repond que l'enfant croit qui n'a pas encore l'affection de la foy; on repond qu'il a la foy à cause du Sacrement de la foy.

9. Facundus Euesque d'Hermiane enuiron l'an de Christ 550. au liu. 9. repondant à Iustinian & aux Acephales, qui acusoient d'heresie Theodore de Mopluëste, pour auoir dit que Iesus Christ auoit receu l'adoption des enfans, parle ainsi. Si l'on monstroit que les anciens Docteurs de l'Eglise eussent dit que Christ a receu l'adoption des enfans, ni eux, ni toute l'Eglise qui a eu tels Docteurs, ne deuroient pas pour cela estre iugés heretiques: Car nostre Seigneur a daigné receuoir le Sacrement de l'adoption, Et quand il a esté circoncu, Et quand il a esté baptisé; Et le Sacrement de l'adoption peut estre appellé adoption, comme le Sacrement de son corps Et de son sang qui est au pain est en la coupe consacré, est appellé par nous son corps Et son sang; non pas que le pain soit proprement son corps, Et la coupe son sang; mais parce qu'ils contiennent en eux le mystere ou Sacrement de son corps Et de son sang: Dont aussi le Seigneur mesme a appellé le

pain & la coupe qu'il auoit beni & donné à ses disciples, son corps & son sang. Partant, comme les fideles de Christ receuans le Sacrement de son corps, & de son sang, sont dits tres à propos recevoir le corps & le sang de Christ: Ainsi Christ luy mesmes ayant receu le Sacrement de l'adoption des enfans a pu estre dit bien à propos auoir receu l'adoption des enfans.

DISCOURS II.

Contre la manducation du corps de Christ par la bouche.

L En ce discours ie prouueray que Iesus Christ au ch. 6. de S. Jean parle d'un manger & d'un boire spirituel, qui se fait par la foy; & non pas d'un manger & d'un boire corporel, qui se fait par la bouche. Le premier argument est tel. Lors qu'on appaise la faim, & qu'on étanche la soif qu'on a de quelque chose, on la mange & on la boit; veu que c'est le manger qui oste la faim, & que c'est le boire qui oste la soif. Or c'est par foy, c'est à dire en croyant en Iesus Christ, qu'on appaise la faim, & qu'on étanche la soif qu'on a de Iesus Christ; veu qu'il dit Jean 6. 35. *qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croit en moi n'aura point de soif.* Donc c'est par foy, ou en croyant, qu'on mange, & qu'on boit Iesus Christ; & par consequent la manducation de la chair de Christ, & le breuuage de son sang, est spirituel, & non pas corporel.

1. Le troisieme argument est de la sorte. Le Seigneur a dit de la foy en S. Jean ch. 6. qui croit a la vie eternelle, & qui ne croit point n'a point la vie. Or il dit la mesme chose touchant le manger de sa chair, & le boire de son sang, en ces mots, *qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie eternelle, &*

si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie. D'où résulte que Iesus Christ ne pouuant mentir, il faut de nécessité, ou que croire en luy & le manger soyent vne mesme chose; ou bien que ce soyent deux choses tellement liées ensemble, que l'un ne puisse estre sans l'autre: Car si vn homme auoit la foy, & ne mangeoit pas Iesus Christ, il auroit tout ensemble la vie eternelle, & ne l'auroit pas, ce qui est contradictoire; il auroit la vie eternelle, parce qu'il croiroit, autrement la parole du Seigneur seroit fausse, *qui croit a la vie eternelle; & neantmoins il ne l'auroit pas, autrement ce que dit le Seigneur seroit faux, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie.* Or le manger & le boire par la bouche du corps, qui se fait en l'Eucharistie, n'est pas la mesme chose que croire en luy, ni inseparablement attaché; puis que les repreneurs & les impies, peuuent manger & boire de la sorte. Il faut donc auoier que ce n'est pas ce manger & ce boire qui se fait par la bouche du corps dont parle le Seigneur.

3 Le quatrième argument se forme ainsi. Iesus Christ Iean 6. parle d'un manger & d'un boire, qui non seulement se deuoit faire à l'auenir, mais qui dès lors se pouuoit & deuoit pratiquer; comme il appert de ce qu'il en parle tant de fois au temps present, & impose nécessité à ceux qui l'écoutoyent de le pratiquer, laquelle il ne leur eut pas imposée dès lors, si elle leur eut esté alors absolument impossible: *Si vous ne mangez, dit-il, la chair du Fils de l'homme, & ne beuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, qui mange ma chair, & boit mon sang, a la vie eternelle; ma*

chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage; qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. Tout cela est prononcé au temps présent. Or le manger & le boire qui se fait au Sacrement par la bouche du corps, ne se devoit, & ne se pouvoit pratiquer pour lors; veu que le Sacrement de l'Eucharistie n'estoit pas encore institué, & ne le devoit estre que long-temps après. Donc Iesus Christ ne parle pas Iean 6. du manger & du boire qui se fait par la bouche en l'Eucharistie.

4. Le cinquième argument est tel. Le manger de la chair de Christ, & le boire de son sang, fait qu'il demeure en nous, & nous en luy; puis que nostre Seigneur Iean 6. dit, *qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.* Or c'est par le manger & le boire spirituel qui se fait par la foy; que nous demeurons en Christ, & Christ en nous, S. Paul disant que *Christ habite en nos cœurs par la foy;* & ce n'est point par le manger & le boire corporel, qui se fait par la bouche, que nous demeurons en Christ, & Christ en nous; veu que plusieurs reprouvez & impies prennent par la bouche le Sacrement de l'Eucharistie, qui ne sont point en Christ, ni Christ en eux. Donc c'est du manger & du boire spirituel, & non pas du corporel que nostre Seigneur parle au chap. 6. de S. Iean.

5. S. Augustin au liu. 3. de la doctrine Chrestienne chap. 6. parle ainsi: *Si c'est une locution qui prohibe quelque meschanceté, ou qui commande quelque utilité & beneficence, elle n'est pas figurée: Mais si elle semble commander quelque meschanceté, ou prohiber quelque utilité & beneficence, elle est figurée: Si vous ne mangez (dit Iesus Christ) la chair du Fils de l'homme, & ne*

beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, il semble commander une meschanceté; c'est donc une figure enseignant de communiquer à la passion du Seigneur, & de mettre agreablement & vilement en nostre memoire que sa chair a esté crucifiée & navrée pour nous.

6. Le Pape Pie II. en son dialogue contre les Taborites parle ainsi. Iesus Christ declare ici par ces paroles, qu'ici sont contenus les mysteres secrets, non d'un manger & d'un boire charnel, mais d'un qui est spiruel, quand il dit, c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, les paroles que je vous du sont esprit & vie: veux-tu connoitre clairement que l'Euangile parle de la manducation spiruelle qui se fait par la foy? Prends garde à ce que dit le Seigneur, qui mange & qui boit, ce sont paroles du temps present, & non pas du futur: Il y en avoit donc lors que le Seigneur parloit, qui le mangeoyent, & qui le beuvoient. Iesus Christ n'avoit pas encore souffert, & le Sacrement n'estoit pas encore institué: Comment donc mangeoyent-ils & beuvoyer-ils Christ, s'iron spirituellement, par la foy, & par la charité, croyans en lui, & faisant ses œuvres? Car aussi il avoit dit auparavant, Je suis le pain de vie, qui vient à moy n'aura jamais faim, & qui croit en moy n'aura jamais soif: Ceux qui croyoyent en luy & faisoient ses œuvres, ceux-là mangeoyent sa chair & bouvoient son sang: Et c'est là le plus vray sens de l'Euangile; parce qu'on ne pouvoit manger la chair de Christ, ni boire son sang autrement. Car c'estoit une locution figurée du Seigneur, comme quand il dit à la Samaritaine & en la croix, qu'il avoit soif, parce qu'il avoit soif de sa foy, & de nostre salut: Ainsi l'entend le Glossateur, ainsi le grand S. Augustin.

7. Le Cardinal Caietan en son commentaire sur le chap. 6. de S. Iean parle ainsi. Manger la chair

de Christ & boire son sang est la foy en la mort de Christ; de sorte que le sens est tel, si vous n'usez de la mort du fils de l'homme comme d'une viande & d'un breuvage, vous n'aurez point la vie de l'esprit en vous. Le sens est vray & necessaire à l'intention de Christ: vray, parce que si l'ame de l'homme ne croit de la sorte la mort de Christ qu'elle en soit sustentée comme d'une viande, & rejoie comme d'un breuvage, elle n'a pas la vie de grace en soy-mesme: necessaire aussi à l'intention de Christ, tant parce que Iesus Christ parlant de son corps & de son sang separément, explique sa mort en laquelle sa chair a esté separée de son sang; que parce qu'il a dit expressément, c'est ma chair que ie donneray pour la vie du monde, ce qui signifie sa mort. Il ajoute puis apres ceci: Combien que les paroles de Iesus Christ, puissent estre entendues au Sacrement de l'Eucharistie; neanmoins Iesus Christ ne parle pas proprement du Sacrement, mais de la foy qu'on a en sa mort par la predication de sa parole, entant qu'on doit estre repeu de sa chair, en croyans, & en l'aimant comme mort pour le salut du monde; d'autant que la chair n'est pas decrite separée du sang en quelle maniere que ce soit, mais par une separation telle qu'est celle de la viande d'avec le breuvage: Or il est constant que la réelle separation de la chair & du sang, n'est au Sacrement qu'en representation, mais qu'en la mort de Christ elle a esté réellement. Outre que manger & boire le Sacrement, est chose commune à ceux qui le mangent dignement & indignement: Mais ce dont I. C. parle ici, n'est pas ainsi commun; veu qu'il dit, qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eternelle: car il ne dit pas, qui mange dignement, & boit dignement a la vie eternelle; mais qui mange & boit: D'où il appert clairement, que selon la lettre il ne parle pas de manger & de boire le Sacrement de l'Eucharistie, mais

de manger & de boire la mort de Iesus Christ.

8. Pour comprendre clairement cette doctrine il faut considerer en quoy consiste la vie que Iesus Christ nous donne ; car puis que la chair de Iesus Christ nous est viande entant qu'elle nous donne la vie, il est euident que si nous sçauons quelle est la vie que Iesus Christ nous donne, nous sçaurons aussi comment c'est que Iesus Christ nous est viande, & en suite comment nous le mangeons. Or pour sçauoir quelle est la vie que Iesus Christ nous donne, il faut considerer quelle est la mort en laquelle nous estions, qui est exprimée par S. Paul Eph. 2. en ces termes, *du temps que nous estions morts en nos fautes & pechez, Dieu vous a viuifiés ensemble avec Christ, par la grace duquel vous estes sauuez ; & par consequent la mort en laquelle nous estions consiste en deux choses ; l'une est en la malediction de la loy, qui emporte la priuation de la felicité & la souffrance des peines temporelles & eternelles à cause de nos pechez ; l'autre en vne corruption habituelle par laquelle le peché regne en nous, à cause dequoy la vefue qui vit en delices est morte en uiuant, 1. Timot. 5. & les pechés sont appelés œuvres mortes, Heb. 9. Donc la vie que Iesus Christ nous a acquise cōsiste en deux choses ; l'une est la deliurance de la malediction de la loy par le pardon de nos pechés, suivant ce que dit S. Paul Colos. 2. *Dieu vous a viuifiés ensemble avec Christ, vous ayant gratuitement pardonné toutes vos offenses, ayant effacé l'obligation qui estoit contre nous, laquelle obligation procedoit de la loy, entant qu'elle obligeoit à malediction les transgresseurs d'icelle ; l'autre est la regeneration ou sanctification, de laquelle Iesus Christ**

Jean 3. dit, *sinon que quelqu'un soit né d'en haut il ne peut entrer au royaume de Dieu: & S. Paul Heb. 12. sans la sanctification nul ne verra le Seigneur.* Partant puis que la vie que Iesus Christ nous a acquise consiste en la remission de nos pechez, & en nostre regeneration ou sanctification qui est suivie de la glorification, & que Iesus Christ est appelle viande au regard de cette vie là; il nous faut considerer le moyen par lequel Iesus Christ nous a acquis ces choses, & estant certain que le moyen par lequel Iesus Christ nous a acquis la remission des pechez, & la regeneration, est la mort; il faut conclurre que Iesus Christ est le pain & la viande de nos ames, au regard du merite de la mort. Or que Iesus Christ par la mort nous ait acquis la vie, a sçavoir la iustification qui consiste en la remission de nos pechez, & la regeneration qui consiste en la sainteté de la vie, il appert par ces passages de l'Escriture, *nous sommes iustifiés par le sang de Christ, & reconciliés à Dieu par sa mort, Rom. 5. nous avons redemption en son sang, a sçavoir remission des pechés, Ephes. 1. Il nous a reconciliés au corps de sa chair par sa mort, pour nous rendre saints sans tache & irreprehensibles devant soy, Coloss. 1. nous sommes sanctifiés par l'oblation une seule fois faite du corps de Iesus Christ, Heb. 10. Christ a aimé l'Eglise, & s'est donné soy-mesme pour elle, afin qu'il la sanctifiast apres l'auoir lauée par le lauement d'eau par la parole, afin qu'il la rendist une Eglise glorieuse, & c. Ephes. 5.* Partant puis que Iesus Christ par la mort nous a acquis la vie, & que sa chair & son sang sont nostre viande & nostre breuage, entant qu'ils nous ont acquis en la croix la vie eternelle, a sçavoir la remission des pechez, & la sanctification qui est suivie de la

glorification, il s'en suit que l'action par laquelle Iesus Christ nous est appliqué en iustice & sanctification, est celle par laquelle nous mangeons la chair de Christ & beuons son sang. Or cette action n'est autre chose que la foy, suivant ce que dit l'Ecriture, *estans iustificés par foy nous auons paix enuers Dieu, Rom. 5. Dieu nous purifie par foy, Act. 15. qui croit a la vie eternelle, Iean 6.* De ce que dessus je forme cet argument: L'action par laquelle nous obtenons la remission des pechez & la sanctification suivie de la glorification, est celle par laquelle nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, veu que cette vie consiste principalement en la remission des pechez & en la sanctification, comme nous venons de prouuer. Or le manger & le boire spirituel qui se fait par la foy, & non pas le corporel qui se fait par la bouche, est l'action par laquelle nous obtenons la remission de nos pechez, & la sanctification, comme nous auons aussi prouué. Donc le manger & le boire spirituel qui se fait par la foy est l'action par laquelle nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, & non pas le manger & le boire corporel qui se fait par la bouche. Et partant puis qu'au chap. 6. de S. Iean il est parlé d'un manger & d'un boire par lequel nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, il est euident qu'il y est parlé d'un manger & d'un boire spirituel, & non pas d'un corporel.

9. De ce que dessus il appert, que quand Iesus Christ dit, *ma chair est vrayement viande, & c.* la figure tombe sur le mot de viande, qui est pris, non pas pour vne viande corporelle, mais pour vne viande spirituelle. La raison de cela est, que la viande corporelle est celle qui est destinée pour la nourri-

ture du corps, comme la viande spirituelle est celle qui est destinée pour la nourriture de l'esprit ou de l'ame, tellement qu'encoré que la viande corporelle soit prise par la bouche du corps, neantmoins cela seul ne la fait pas estre viande corporelle, si elle n'est pas prise pour la nourriture du corps; autrement le poison, le médicament, la balle d'arquebuse, &c. qu'on prendroit par la bouche, seroyent des viandes corporelles, ce qui est absurde. Or la chair de Christ qu'on pretend manger en l'Eucharistie par la bouche du corps, n'est pas destinée pour la nourriture du corps; veu que la viande qui nourrit le corps se change en la substance d'iceluy; mais le corps de Christ ne se change pas en la substance de nos corps: Donc la chair de Christ n'est pas vne viande corporelle; mais sa chair rompuë, & son sang épanché en la croix, est vne viande spirituelle, qui nourrit l'ame de ceux qui embrassent par vne vraye & viue foy, cette chair rompuë, & ce sang épanché, c'est à dire que s'appuyent entierement sur le merite de sa mort & passion, pour obtenir misericorde de Dieu. Et de fait, puis que la vie que Iesus Christ nous donne par sa mort est spirituelle, que la nourriture est spirituelle, que le manger de son corps & le boire de son sang est spirituel, comme il a esté prouvé ci dessus; il faut que sa chair soit vne viande spirituelle, & son sang vn breuagement spirituel; Et cette chair de Christ est incomparablement mieux vne vraye viande, & vrayement viande, au regard de ses effects, que non pas la viande corporelle; parce qu'elle nourrit mieux & plus parfaitement l'ame des fideles, que la viande corporelle ne nourrit leur corps;

cette-ci estant vne viande corruptible, qui ne donne qu'une vie temporelle; mais celle là estant vne viande spirituelle & incorruptible, qui donne la vie éternelle.

10. Je finis ce discours par cette considération: lors qu'on propose vne doctrine, que l'on pretend estre diuine, & qu'on allegue des passages de l'Écriture sainte pour la prouuer: si elle choque ou semble choquer le sens & la raison, & enuelopper des contradictions; & qu'on trouue vn sens commode & raisonnable à ces passages, en sorte qu'on euite tous ces inconueniens & toutes ces contradictions; il n'y a rien de si iuste que d'embrasser ce sens commode & raisonnable, & reietter cette doctrine qui choque le sens & la raison, & semble enuelopper des contradictions. Or la doctrine de la presence réelle de l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie, & la transubstantiation du pain au corps de Christ, choque le sens & la raison, & semble enuelopper plusieurs contradictions; par exemple, qu'un corps humain soit dans vn point sans aucune étendue locale, qu'un mesme corps soit en plusieurs lieux à la fois, que le pain & le vin se changent au corps & au sang de Christ qui estoient déjà, que les accidens soyent sans sujet, &c. Et les passages qu'on allegue mal à propos pour prouuer vne telle presence & vn tel changement, ont vn sens fort commode & fort raisonnable pour euite toutes ces contradictions, comme il appert par ce discours & par le precedent, où j'ay exposé fort raisonnablement les deux passages dont les Docteurs de Rome se seruent mal à propos pour ce sujet. Il est donc iuste d'embrasser ce sens commode

mode & raisonnable que nous leur auons donné, & de reietter la doctrine de la presence réelle de l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie, & la doctrine de la transsubstantiation.

DISCOVRS III.

Contre la transsubstantiation.

I. **L**A transsubstantiation est la conuersion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de Christ, laquelle ie destruis par ces argumens. Le premier argument est tel; en toute conuersion substantielle la chose en laquelle vne autre est conuertie, est toujours produite de nouveau; par exemple, lors que la semence se conuertit en animal, l'animal est fait de nouveau; lors que Iesus Christ conuertit l'eau en vin, le vin fut produit de nouveau, &c. Or le corps & le sang de Christ ne peuvent estre produits de nouveau au Sacrement de l'Eucharistie: Donc le pain & le vin ne sont pas conuertis substantiellement au corps & au sang de Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie. La deuxième proposition, asçauoir que le corps & le sang de Christ ne peuvent estre produits de nouveau, se prouue ainsi: Ce qui est produit de nouveau reçoit l'estre de nouveau, puis que produire vne chose, & luy donner l'estre, sont vne mesme chose. Or le corps & le sang de Christ ne peuvent receuoir l'estre de nouveau, ce qui se prouue ainsi. On ne peut receuoir ce qu'on a pendant qu'on l'a, & partant on ne peut pas receuoir l'estre pendant qu'on a l'estre; car comme il est impossible d'oster l'estre

à ce qui n'a point l'estre, aussi il est impossible de donner l'estre à ce qui a déjà l'estre; & comme on ne peut pas tuer vne homme mort, aussi on ne peut donner la vie à vn homme viuant: Or le corps & le sang de Christ ont & auront tousiours l'estre: Donc ils ne le peuuent receuoir, & par consequent ne peuuent pas estre reproduits dans l'Eucharistie.

2. Le second argument est conceu en ces termes: en toute conuersion substantielle, la chose qui est conuertie en vne autre, est détruite; par exemple, lors que l'eau fut conuertie en vin, l'eau fut détruite; or au Sacrement de l'Eucharistie le pain & le vin ne sont point détruits par la consecration; ce qui se prouue ainsi. Premièrement, en la celebration de l'Eucharistie on rompt, on donne, on mange, & on boit apres la consecration, comme il appert par la pratique mesmes des Adversaires, qui apres la consecration rompent l'hostie & la diuisent en trois pieces, qui ne donnent aux comunians que des hosties consacrées, & qui ne mangent & ne boient que ce qui a esté consacré: Or l'Écriture sainte dit qu'en la celebration de l'Eucharistie on rompt du pain, qu'on y donne du pain & du vin, qu'on y mange du pain & qu'on y boit du vin, comme il appert par les passages liuans. S. Paul 1. Cor. 10. dit, *le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ?* & 1. Cor. 11. Matth. 26. Marc. 14. & Luc 22. il est dit que *Iesus Christ print du pain, le rompit, & le donna.* Et Marc 14. Matth. 26. Iesus Christ apres auoir participé au Sacrement de l'Eucharistie dit, *Je ne boiray plus de ce fruiçt de vigne:* & 1. Cor. 11. toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain & buirez de ceste coupe, que

que chacun donc s'esprouue soy mesme, & ainsi mange de ce pain & boiue de cette coupe.

3. Secondement, lors que Iesus Christ dit à ses disciples, *beuvez-en tous*, Matth. 26. c'est à dire beuvez tous de cette coupe, ou il leur commanda de boire d'une coupe de vin, ou d'une coupe de sang; s'il leur commanda de boire d'une coupe de vin, il s'ensuit qu'ils ne beurent que du vin, puis qu'il est certain qu'ils obeïrent à Iesus Christ, & qu'il est dit Marc. 14. *qu'ils en beurent tous*: Et s'il leur commanda de boire d'une coupe de sang, il s'ensuit qu'alors le vin estoit déjà conuerti au sang de Christ, veu qu'il n'est pas vraisemblable que Iesus Christ leur ait dit, *beuvez tous de cette coupe de sang*, & que neantmoins elle ne fust pas vne coupe de sang, mais vne coupe de vin: Or quand Iesus Christ dit *beuvez-en tous*, il ne leur parla pas d'une coupe de sang, & le vin n'estoit pas encore conuerti au sang de Christ; veu que selon nos Adversaires il ne fut conuerti qu'apres que Iesus Christ eut acheué de prononcer les paroles suiuanes, *car ceci est mon sang*: Or il prononça ces paroles, *beuvez-en tous*, auant que prononcer celles-ci, *car ceci est mon sang*, puis qu'on profere la proposition, auant que de rendre raison d'icelle.

4. En troisieme lieu, lors qu'une chose est conuertie en vne autre, on n'apperçoit plus les effets & les proprietéz de la chose conuertie, mais seulement de celle en laquelle elle a esté conuertie; par exemple, lors que la semence est changée en animal on ne reconoit plus les effets & les proprietéz de la semence, mais seulement de l'animal; & lors que Iesus Christ changea l'eau en vin, on ne reconut plus les effets, les proprietéz, & les acci-

dens de l'eau , mais seulement du vin , &c. Or en l'Eucharistie, on n'apperçoit apres la consecration, ni les effets, ni les proprietés, ni les accidens, ni les parties du corps & du sang de Christ; mais on y reconoit tous les effets, toutes les proprietés, & tous les accidens du pain & du vin. Donc en l'Eucharistie le pain & le vin ne sont point conuertis au corps & au sang de Christ. Et de fait, si ce qui apparoit pain, & a tous les accidens, tous les effets , & toutes les proprietés du pain, n'est pas du pain, mais est le corps de Christ reuestu des accidens du pain; on pourra dire aussi que ceux qui paroissent des hommes, & qui ont toutes les proprietés, les effets & les accidens des hommes, ne sont pas des hommes , mais des cheuaux reuestus des accidens des hommes.

5. Le troisieme argument peut estre formé de la sorte. En toute conuersion substantielle, il faut qu'il y ait vn sujet qui passe d'une substance à l'autre, autrement ce seroit vne creation , qui est la seule de toutes les actions qui ne presuppose point de sujet. Or au Sacrement de l'Eucharistie apres la consecration il n'y a point de sujet, veu que selon nos Adversaires il ne demeure aucun sujet , & que selon eux les accidens du pain & du vin demeurent sans sujet. Donc au Sacrement de l'Eucharistie il ne se fait aucune conuersion substantielle.

6. Le quatrieme argument est tiré de ce que la transsubstantiation détruit la nature des accidens en cette sorte. La doctrine qui pose que les accidens ne sont pas des accidens , mais que ce sont des substances , détruit la nature & l'essence des accidens , veu qu'il est impossible qu'un accident soit vne substance. Or la doctrine de la transsub-

stan-

stantiation pose que les accidens ne sont pas des accidens , mais que ce sont des substances , ce qui se prouue ainsi. La doctrine qui pose que les accidens ne sont pas inherans , mais qu'ils sont subsistans par eux mesmes , pose que les accidens ne sont pas accidens , mais qu'ils sont des substances , puis que l'inherance est la difference essentielle de l'accident , & que la subsistence est la difference essentielle de la substance. Or la doctrine de la transsubstantiation pose que les accidens ne sont point inherans , mais qu'ils sont subsistans , ce qui se verifie de la sorte. La doctrine qui pose des accidens sans sujet , pose que les accidens ne sont pas inherans au sujet , mais qu'ils sont subsistans par eux mesmes. Or la doctrine de la transsubstantiation pose des accidens sans sujet , a scauoir les accidens du pain & du vin sans aucune substance , & sans aucun sujet qui les soutienne , puis que par la transsubstantiation la substance du pain & du vin n'est plus , & que leurs accidens demeurent. Donc la doctrine de la transsubstantiation pose des accidens qui ne sont point inherans , mais qui sont subsistans par eux mesmes , & par consequent pose des accidens , qui ne sont point des accidens , mais des substances , & en suite détruit la nature & l'essence des accidens. Quelcun peut-estre dira , que ce n'est pas l'inherance actuelle qui constitue l'accident , mais seulement l'aptitudinelle. Mais contre cela ie forme cet argument ; Tout ce qui existe actuellement , ou il existe en autrui actuellement , en sorte qu'il ne puisse estre sans luy , que le Philosophes appellent inherant actuellement comme le proumenade ; ou il existe en soy & pa-

soy actuellement, en sorte qu'il puisse estre tout seul, que les Philosophes appellent subsistant actuellement: le premier membre constitue l'accident, & le second constitue la substance: Or les accidens du pain & du vin apres la consecration existent actuellement: Il faut donc qu'ils existent en autrui actuellement, ou en soy actuellement: Or ils n'existent pas en soy & par soy actuellement, autrement ils seroyent subsistans par eux mesmes, & seroyent des vrais substances, ce qui est impossible: Donc ils sont existans en autrui actuellement, asçavoir en la substance du pain & du vin, & par consequent la substance du pain & du vin demeure apres la consecration, & en suite il n'y a point de transubstantiation.

7. Le cinquième argument est tiré de ce que la transubstantiation destruit la nature des Sacremens en cette sorte. Puis que tout Sacrement est signe visible d'une grace invisible, comme dit le Concile de Trente en la session 6. & que tout signe est relatif à la chose signifiée; il faut parler des signes & des Sacremens, comme de choses relatives à un autre: Or les choses relatives ont en quelque façon double estre; asçavoir un estre absolu, qui est l'estre naturel de la chose; & un estre relatif, par lequel elle a relation à un autre; par exemple, en un homme, qui en a engendré un autre, nous considerons l'estre absolu & naturel, par lequel il est homme comme les autres; & l'estre relatif, par lequel il est pere, & est distingué des autres hommes qui n'ont point engendré, & qui ne sont point peres: Ainsi au Sacrement du Baptême, le signe, asçavoir l'eau, a un estre absolu & naturel, asçavoir la

la substance froide & humide, par laquelle elle est eau comme les autres eaux; & vu estre relatif, Sacramental, & de signification, par lequel elle est signe & Sacrement du sang de Christ, & est différente des autres eaux, qui ne sont pas employées à cet usage sacré: De mesme au Sacrement de l'Eucharistie, le pain & le vin qui sont les signes, ont leur estre naturel & absolu, asçavoir leur substance, par laquelle ils sont pain & vin, comme le pain & le vin dont nous nous servons en nos repas ordinaires; & leur estre relatif, Sacramental & de signification, par lequel ils sont le Sacrement & les signes du corps & du sang de Christ, & sont différens de tout autre pain & vin qui ne sont pas employez à cela. J'ajoute à ce que dessus qu'il est impossible que l'estre relatif soit sans l'absolu, veu que la relation ne peut estre sans son fondement; par exemple, il est impossible parmi nous d'estre pere sans estre homme, d'estre egal sans quantité, &c. Cela posé ie forme mon argument en cette sorte. Ce qui oste l'estre naturel des signes & des Sacremens, détruit leur nature & leur essence, veu que l'estre relatif & Sacramental ne peut estre sans l'absolu & le naturel, comme nous venons de prouver. Or la doctrine de la transsubstantiation détruit l'estre naturel du pain & du vin, qui sont signes & Sacremens du corps & du sang de Christ, veu que par la transsubstantiation toute la substance du pain & du vin est détruite: Donc la doctrine de la transsubstantiation détruit la nature & l'essence des Sacremens.

8. Nos Adversaires respondent à cet argument, qu'en l'Eucharistie le pain & le vin ne sont pas les signes, puis que par la consecration ils sont

détruits quant à leur substance ; mais quelques vns d'entr'eux disent que les signes sont les accidens du pain & du vin ; d'autres disent que le corps & le sang de Christ contenus sous les accidens du pain & du vin, sont les signes du corps & du sang de Iesus Christ crucifié ; & en fin d'autres disent, que ce ne sont pas les accidens du pain & du vin seulement, ni le corps & le sang de Christ seulement, mais que le corps & le sang de Christ conjointement avec les accidens du pain & du vin, sont les signes du corps & du sang de Iesus Christ crucifié. Puis donc que la doctrine de la transsubstantiation ne détruit pas l'estre naturel du corps & du sang de Christ, ni l'estre naturel des accidens du pain & du vin, ils soutiennent que la doctrine de la transsubstantiation ne détruit pas la nature & l'essence des Sacremens.

9. Contre cette responce ie dis que ni les seuls accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ seulement, ni le corps & le sang de Christ conjointement avec les accidens du pain & du vin, ne sont pas les vrais signes de Iesus Christ crucifié, mais seulement le pain & le vin, ce qui se prouue ainsi. Premièrement, és Sacremens il y doit auoir analogie & similitude entre le signe & la chose signifiée, comme aduouent nos Aduersaires, & particulièrement le Cardinal Bellarmin au liu. 1. des Sacremens chap. 9. en ces termes : *La quatrième chose requise à un Sacrement, est que le signe ait quelque similitude & analonie avec la chose signifiée ; & allegue S. Augustin en l'epistre 23. à Boniface, disant que si les Sacremens n'auoyent quelque similitude des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroyent nullement Sacremens.* Or au Sacrement de l'Eucharistie les

accidens du pain & du vin, & le corps & le sang de Christ, soit conjointement, soit séparément, n'ont pas la similitude & l'analogie requise avec la chose signifiée, mais seulement le pain & le vin en substance: d'autant que ce qui est principalement signifié & représenté par les signes au Sacrement de l'Eucharistie, est la nourriture de nos ames en l'esperance de la vie eternelle; car comme le Baptesme est le Sacrement de nostre generation & de nostre naissance spirituelle; aussi l'Eucharistie est le Sacrement de nostre nourriture spirituelle, comme confesse le Cardinal Bellarmin au liu. 3. de l'Eucharistie chap. 9. & au liu. 4. chap. 19. il dit que *le Sacrement de l'Eucharistie est ordonné pour conseruer la vie spirituelle*; ce qui ne peut estre représenté & signifié que par des signes qui peuuent nourrir nos corps, l'analogie & la similitude consistant en ce que comme les signes ont la vertu de nourrir nos corps pour conseruer la vie temporelle; aussi les choses signifiées ont la vertu de nourrir nos ames en l'esperance de la vie eternelle: Or ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit séparément, soit conjointement avec les accidens ne peuuent nourrir nos corps; attendu que la nutrition est essentiellement la conuersion de l'aliment en la substance du corps viuant; & il est certain que ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit séparément, soit conjointement avec eux, ne se peuuent conuertir en nostre substance, mais seulement la substance du pain & du vin, & des autres alimens que nous prenons: Donc ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit séparément, soit conjointement avec

eux, ne sont pas les vrais signes, mais seulement le pain & le vin, qui estans la nourriture ordinaire de nos corps, nous representent la nourriture spirituelle de nos ames par le corps & le sang de Christ pris par foy.

10. Secondement le Concile de Trente en la session 13. commande que le Sacrement de l'Eucharistie soit adoré de latrie, qui selon nos Adversaires est le culte souuerain deu à Dieu seul: Or les accidens du pain & du vin ne doiuent estre adorez, veu que ce sont des creatures, & qu'il n'y a que Dieu seul quidoiue estre adoré: Donc les accidens du pain & du vin ne sont pas le Sacrement de l'Eucharistie. En troisieme lieu, le Sacrement est vn signe visible d'vne grace inuisible, comme le definit le Concile de Trente en le session 6. & 13. Or en l'Eucharistie le corps & le sang de Christ ne sont pas visibles: Donc en l'Eucharistie le corps & le sang de Christ ne sont pas les signes. En fin ie dis qu'en tout Sacrement le signe est relatif à la chose signifiée, & la relation est tousiours entre deux choses differentes, veu que rien n'est relatif à soy mesme, & par consequent il n'y a rien qui puisse estre le signe & la chose signifiée: Or le corps & le sang de Christ sont la chose signifiée: Donc le corps & le sang de Christ ne sont pas les signes. Et ne sert de dire que Iesus Christ en la messe est le signe & la figure de soy-mesme en la Croix; car Iesus Christ en quelle part qu'il soit est tousiours le même, hier, aujourd'huy, & eternellement. Et partant Iesus Christ n'estant point different de soy-mesme, ne peut estre relatif à soy-mesme, ni signe de soy-mesme.

11. Le sixieme argument est tel. Ce qui peut
 pour:

rir nos corps, qui sont des substances, est vne substance. Or les hosties consacrées, & les vins consacrés peuvent nourrir nos corps. Donc les hosties consacrées, & les vins consacrés sont des substances. Or ce n'est pas la substance du corps & du sang de Christ qui nourrit nos corps. Il faut donc que ce soit vne autre substance, qui ne peut estre que la substance du pain & du vin qui demeure; & par consequent il n'y a point de transubstantiation.

12. Le septième argument est tel. Dans les hosties consacrées se sont engendrez quelque fois des vers, comme auoient nos Adversaires. Or ou ces vers s'engendent du corps de Christ, ou des accidens du pain, ou de la substance du pain. Or les vers ne s'engendent pas du corps de Christ; veu que le corps de Christ ne se pourrit pas, & ne peut estre la matiere des vers. Les vers aussi ne s'engendent pas des accidens du pain; veu que les accidens ne peuvent estre la matiere des substances, la matiere des substances estant toujours vne substance. Il faut donc necessairement que ces vers s'engendent de la substance du pain, entant que la matiere du pain quitte la forme de pain, & prend la forme de vers; & par consequent il faut que la substance du pain demeure & ne se change pas substantiellement au corps de Christ.

13. Le huitième argument est tel. Si le pain de l'Eucharistie se conuertit substantiellement au corps de Christ, il s'ensuit que le corps de Christ est fait du pain de l'Eucharistie: Et ainsi, ou il y a deux corps de Christ; l'vn fait de la substance

de la Vierge Marie; & l'autre du pain de l'Eucharistie, ce qui est absurde, & nié par nos Adversaires: ou bien vn mesme corps de Christ est fait de la substance de la Vierge Marie, & du pain de l'Eucharistie. Et puis que le corps de Christ, fait de la substance de la Vierge Marie, a plus de seize cens ans; & que le corps de Christ fait aujourd'huy du pain de l'Eucharistie n'a qu'un jour; il s'ensuit que le corps de Christ est plus vieux, & plus jeune que soy mesme; puis que ce qui a seize cens ans est plus vieux que ce qui n'a qu'un jour, & ce qui n'a qu'un jour est plus ieune que ce qui a seize cens ans.

14. Le neuvième argument est tel. Ce qui ne se peut faire sans dix pretendus miracles, contraires à l'experience, à la deposition des sens de tous les hommes, & à la raison, & qui enveloppent ou semblent envelopper des contradictions; se doit prouuer par des passages de l'Escriture si clairs qu'on n'en puisse pas douter, & qu'on ne puisse interpreter autrement. Or la transsubstantiation ne se peut faire sans dix pretendus miracles, contraires à l'experience, à la deposition des sens de tous les hommes, & à la raison, & qui enveloppent des contradictions: Veu qu'il y a cinq pretendus miracles en la conuersion du pain au corps de Christ, & cinq autres en la conuersion du vin en son sang. Le premier miracle est que Dieu détruit la forme du pain sans aucun agent naturel, & détruit la matiere premiere du pain, qui ne peut estre détruite par aucune creature. Le second miracle est que les accidens du pain demeurent sans sujet, c'est à dire sans la

substance du pain, ce qui est contradictoire, comme il a esté prouué ci dessus. Le troisiéme miracle est, que Dieu fait que le corps du Seigneur, qui est vn corps humain, demeure tout entier avec toutes ses parties arrangées selon leur ordre naturel, aussi grand qu'il estoit en la croix, sous vne petite hostie, & sous chaque partie & point de l'hostie, ce qui est contradictoire, comme il sera prouué ci apres. Le quatriéme miracle est, que Dieu produit & donne l'estre de nouveau à ce qui l'a déjà, asçauoir au corps de Christ, ce qui est contradictoire, comme il a esté prouué ci dessus. Le cinquiéme miracle est, que Dieu fait que le corps du Seigneur est tout à la fois au ciel & en terre, & en cent mille autres lieux, ce qui est contradictoire, comme il sera prouué ci apres. Semblables miracles, & en pareil nombre, se font selon nos Adversaires, en la conuersion du vin au sang de Christ. Et au lieu que tous les miracles dont l'Escriture sainte, & les autres liures font mention, estoient visibles, & seruoient à confirmer la foy; ceux-ci sont invisibles; & pour les croire, il faut aller contre le témoignage des sens & de la raison. Afin donc qu'on croye tels miracles, contre l'experience, & le témoignage constant des sens de tous les hommes; ne faut il pas à tout le moins en auoir vne parole de Dieu si certaine, si expresse, & si claire qu'on n'en puisse pas douter. Or les plus sçauans de nos Adversaires confessent qu'il n'y a point de passage dans l'Escriture qui prouue la transsubstantiation, & disent que nous l'auons receüe de l'Eglise, comme il appert par les témoignages suivans. Scot

sur le 4. des Sentences dist. 11. quest. 3. dit ceci. Il ne se trouue aucun lieu de l'Escripture tellement exprès, que sans la determination de l'Eglise, il force euidentement d'admettre la transsubstantiation. Ockam sur le 4. des Sentences quest. 6. parle ainsi. On peut tenir que sous l'espece du pain demeure aussi la substance du pain, parce que cela ne repugne point à la raison, ni à aucune authorité de la Bible, & que de toutes les façons celle là est la plus raisonnable & la plus facile à tenir, d'autant qu'il s'en ensuit moins d'inconueniens que d'aucune autre: toutesfois parce que la determination de l'Eglise est au contraire, tous les Docteurs tiennent communément que la substance du pain n'y demeure pas. Gabriel Biel en la leçon 40. sur le Canon dit ceci. De quelle façon le corps de Christ y est, si c'est par la conuersion de quelque chose en luy, ou si sans conuersion le corps de Christ commence d'estre avec le pain, la substance & les accidens du pain demeurans, il n'est point exprimé dans le Canon de la Bible. Il dit la même chose quodl. 4. quest. 34. & 35. Le Cardinal d'Ailli sur le 4. des sentences quest. 6. art. 2. dit ceci. Il appert que cette maniere qui pose que la substance du pain demeure est possible, & ne repugne, ni à l'authorité de la Bible, ni à la raison, mais est plus facile à entendre & plus raisonnable. Et là même: Encore qu'il ne s'ensuiue pas euidentement de l'Escripture que cela soit, asçauoir que la substance du pain ne demeure pas en l'Eucharistie avec celle du corps, ni mesme (selon mon jugement) de la determination de l'Eglise; neantmoins parce que cette opinion luy est plus conforme, & à celle des Saincts Peres & Docteurs ie l'embrasse. Le Cardinal Caietan sur la troisieme partie de Thomas, question 75.

article 1. en parle ainsi. *L'autre point que l'Evangile n'a pas expliqué, nous l'avons reçu expressément de l'Eglise, à sçavoir la conuersion du pain au corps de Christ.*

15. Je finis ce discours par les passages suivans. Justin Martyr en la seconde Apologie pour les Chrestiens, parlant de l'Eucharistie, dit que *nostre chair & nostre sang sont nourris par immutation de la viande qui a esté benite de Iesus Christ par la priere de sa parole.* Or nostre chair & nostre sang ne sont pas nourris par immutation des accidens du pain & du vin, ni du corps & du sang de Christ. Il faut donc qu'ils soyent nourris de la substance du pain & du vin; & par consequent que leur substance n'ait pas esté détruite ni transsubstantiée auparavant au corps & au sang de Christ.

16. Irenée au liu. 5. dit que *la substance de nostre chair est augmentée & composée du pain & du vin de l'Eucharistie.* Or elle ne peut estre augmentée, ni composée des accidens du pain & du vin, ni du corps & du sang de Christ. Il faut donc qu'elle soit augmentée & composée de la substance du pain & du vin; & par consequent qu'elle n'ait pas esté détruite, ni transsubstantiée au corps & au sang de Christ.

17. Chrysostome en l'homelie 81. sur S. Matthieu dit ceci. *Quand Iesus Christ a donné ce Sacrement, il a donné du vin: Or s'il a donné du vin, il est euident qu'il n'a pas esté détruit ni transsubstantié au sang de Christ. Et en la lettre à Cælatius Moine il dit ceci; Avant que le pain soit sanctifié, nous le nommons pain, mais apres que la grace de Dieu*

l'a sanctifié par l'entremise du Prestre il est voirement deliuré de l'appellation du pain, & est estimé digne de l'appellation du corps du Seigneur, quoy que la nature du pain soit demeurée en luy. Or si la nature du pain est demeurée, il est clair que le pain n'a pas esté détruit, ni transsubstantié au corps de Christ.

18. Theodoret en son premier dialogue intitulé l'Immuable parle ainsi *Iesus Christ a honoré les signes visibles du nom de son corps & de son sang; non pas en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature.* Ces mots, *non pas en changeant la nature,* sont exprez, pour monstrier que le pain demeure, & n'est pas transsubstantié au corps de Christ. Et en son second Dialogue intitulé l'Inconfus, il introduit vn Eutykien sous le nom d'Eraniſte, parlant de la sorte à vn Orthodoxe: *Comme les signes du corps & du sang du Seigneur sont autres avant l'invocation du Prestre; mais apres l'invocation sont changez & faits autres: Ainsi le corps du Seigneur apres l'assomption est changé en nature divine.* A quoi Theodoret, sous le nom d'Orthodoxe, répond en cette sorte. *Tu es pris par les filets que tu as tissés; car les signes mystiques ne se departent point de leur propre nature apres la sanctification; veu qu'ils demeurent en leur premiere substance & figure & forme.*

19. Le Pape Gelase au liure des deux natures parle ainsi: *Certainement les Sacremens du corps & du sang de Christ que nous prenons, sont une chose divine; pourtant aussi par iceux nous sommes faits participans de la nature divine: Et toutesfois la substance du pain & du vin ne laisse pas de demeurer.*

20. Bertram Prestre & Moine, qui mourut l'an de Christ 879. au liure du corps & du sang du
Sci-

Seigneur, qu'il fit expréz par le commandement de Charles le Chauue Roy de France parle ainsi. *Selon la substance des creatures, ce qu'elles estoient auant la consecration, elles le sont encore apres: Elles estoient auparauant pain & vin, en laquelle espece déja consacrée, elles sont venues demeurer encore.*

21. Valafridus Strabo, Abbé de Richenau, contemporain de Bertram, en son liure des choses Eccles. chap. 16. parle ainsi. *Au dernier souper que le Seigneur prit avec ses Disciples, il leur donna les Sacremens de son corps & de son sang en la substance du pain & du vin.*

DISCOVRS IV.

Contre la presence reelle de l'humanié de Iesus Christ dans l'hostie.

1. **L**ES Docteurs de Rome posent qu'incontinent que le Prestre celebrant la Messe a prononcé ces paroles, *ceci est mon corps*, le corps de Christ se trouue present reellement dans l'hostie, voire mesme se trouue tout entier en chaque partie, & en chaque point de l'hostie, laquelle doctrine ie détruis par ces argumens. Le premier argument est tel.

2. Afin qu'une chose soit créée en quelque lieu, il faut qu'elle y soit venue ou amenée d'ailleurs, ou bien qu'elle y ait esté produite, estant impossible de trouuer vne troisième façõ de poser vne chose en quelque lieu; & les Docteurs de Rome n'ont peu encore trouuer qu'une de ces deux façons pour poser le corps de Christ dans l'hostie;

les Iacobins difans qu'il y est amené d'ailleurs, & les Iesuites difans qu'il y est produit : Or le corps de Christ ne peut venir ou estre amené d'ailleurs dans l'hostie, & ne peut auffi y estre produit: Donc le corps de Christ n'est pas dans l'hostie.

3. Premièrement, le corps de Christ ne peut venir ou estre amené d'ailleurs dans l'hostie; d'autant qu'il n'y peut venir d'ailleurs que du ciel, veu qu'il n'est pas ailleurs qu'au ciel. Or le corps de Christ ne vient ou n'est pas amené du ciel dans l'hostie, ce qui se prouue ainsi. Lors qu'un corps vient ou est amené d'un lieu à l'autre, il faut qu'il quitte son premier lieu; par exemple, pour venir de Paris à Nismes il faut quitter Paris: Or le corps de Christ ne quitte iamais le ciel, veu qu'il faut que le ciel le contienne iusques au temps du reſtaſſement de toutes choses, comme il est dit au ch. 3. des Act. des Apôſtres. Donc le corps de Christ ne vient & n'est pas amené du ciel dans l'hostie. En apres, il est impossible que le corps de Christ viene ou ſoit amené dans l'hostie, ſans paſſer par l'eſpace qui eſt entre le ciel & la terre où ſont les hoſties conſacrées, veu qu'on ne paſſe pas d'une extremité à l'autre ſans paſſer par le milieu: Or l'eſpace qui eſt entre le ciel & la terre eſt trop vaſte pour eſtre parcouru en un moment, ces Docteurs voulans qu'immediatement apres la prolation des paroles, *ceci eſt mon corps*, le corps de Christ ſoit amené dans l'hostie. Outre qu'il faudroit qu'en un moment il ſoit en tous les lieux & en tous les airs qui ſont entre le ciel des bienheureux & cette terre où ſont les hoſties; veu qu'on ne peut paſſer par un lieu ſans y eſtre; & par ainſi il aua trois ſortes d'exiſtence à la fois, aſſ.

vne existence naturelle & glorieuse dans le ciel, vne existence Sacramentale dans l'hostie, & vne existence aérienne dans l'air: Et puis que toutes ces choses sont absurdes, il faut conclurre que le corps de Christ ne vient & n'est pas amené dans l'hostie.

4. Secondement, le corps de Christ ne peut pas estre reproduit dans l'hostie consacrée; d'autant qu'une chose déjà produite ne peut estre encore produite sans vne precedente destruction; car comme l'on ne peut pas tuer vn homme déjà mort, ni aneantir ce qui est déjà dans le neant; aussi l'on ne peut pas produire ce qui est déjà produit, ni donner l'estre à ce qui l'a déjà. Ce sentiment commun des hommes est fondé sur ce principe, que toute action, soit productive, soit destructive de quelque chose, a necessairement deux termes distincts, l'un qu'on appelle dans les Ecoles *terminus à quo*, c'est à dire le terme que la chose quitte, & l'autre le terme *ad quem*, qui est le terme où la chose arrive, & où elle passe: Or selon ce principe il est clair, que ce qui est dans le neant, ne peut estre aneanti; ni ce qui a déjà l'estre, le recevoir; par ce que le terme qu'il quitteroit, & le terme où il passeroit, seroyent vne mesme chose, contre la maxime déjà posée, que les termes de l'action doivent estre necessairement distincts, & l'un doit estre la negation ou la priuation de l'autre.

5. Quelcun peut-estre dire que par la transsubstantiation la substance du corps de Christ n'est pas produite de nouveau, mais seulement vne nouvelle presence d'icelui au lieu où estoit la substance du pain. Mais contre cela ie dis qu'aux conuersions & actions substantielles, il faut qu'une

substance soit produite de nouveau, comme aux accidentelles vn accident est produit de nouveau: Or la Transsubstantiation, selon les Docteurs de Rome, est vne conuersion substantielle: Donc il faut que par la transsubstantiation vne substance soit produite de nouveau: Et puis que la nouvelle presence du corps de Christ au lieu où estoit la substance du pain, n'est pas vne substance, mais vn accident de la categorie que les Philosophes appellent où; il est euident que par la transsubstantiation il ne se produit pas la seule presence du corps de Christ au lieu où estoit la substance du pain; & puis que la substance du corps de Christ n'y est pas produite, cōme nous auons prouué au nombre precedent, il faut conclurre qu'il n'y a point de transsubstantiation, ni de presence réelle du corps de Christ dans l'hostie. Cette substāce détruit aussi l'adductiō du corps de Christ dans l'hostie, que nous auons refutée ci-dessus au nomb. 3.

6. Le second argument est conceu en ces termes. Vn vray corps humain, tel qu'est le corps de Christ, a vn dessus & vn dessous, vn droit & vn gauche, vn deuant & vn derriere, puis qu'il a la teste sur le col, le col sur les épaules, les épaules sur la poitrine, la poitrine sur l'estomac, l'estomac sur le ventre, le ventre sur les cuisses, les cuisses sur les jambes, &c. Or dans vn poinct il n'y a ni dessus ni dessous, ni droit ni gauche, ni deuant ni derriere, comme tout le monde aduouë. Donc le corps de Christ n'est pas dans vn poinct, & par consequent n'est dans chaque poinct ou dans chaque partie de l'hostie. Ajoutez à cela que la quantité & la grandeur du corps de Christ, n'est

autre

autre que sa longueur, sa largeur, & sa profondeur, qui ne peuvent estre dans vn poinct. En fin, la quantité du corps de Christ n'est autre chose que son estendue, comme tout le monde confesse; & vn corps est étendu lors qu'il a ses parties les vnes hors des autres, c'est à dire qu'elles ne sont pas les vnes dans les autres, comme l'expliquent tous les Iesuites. Or la doctrine de la presence du corps de Christ dans l'hostie, pose ses parties les vnes dans les autres, puis qu'elle les pose toutes dans vn poinct: Donc vne telle doctrine luy oste son étendue, & en suite sa quantité.

7. Le troisieme argument peut estre formé de la sorte. Se mouuoit & ne se mouuoit pas en mesme temps, estre mangé & n'estre pas mangé en mesme temps, estre dans vn poinct & n'estre pas dans vn poinct en mesme temps, occuper vn lieu & ne l'occuper pas en mesme temps, sont choses contradictoires. Or si le corps de Christ estoit en plusieurs hosties consacrées, il se mouvroit & ne se mouvroit pas en même temps: d'autant que le prestre portant l'hostie consacrée au malade, le corps de Christ qu'on pretend y estre se mouura avec le Prestre, puis qu'il quittera l'autel & ira avec le Prestre vers la maison du malade, & au mesme temps les autres hosties demeurans sur l'autel, le corps de Christ qu'on pretend y estre ne se mouura pas; & par ainsi le mesme corps de Christ en mesme temps se mouura & ne se mouura pas, ce qui est contradictoire: Puis donc qu'il est impossible qu'en mesme temps vn mesme corps se meue & ne se meue pas, il est aussi impossible qu'en mesme temps le corps de Christ soit en plusieurs

hosties. Pareillement, si le corps de Christ estoit en mê me temps au ciel & dans l'hostie, il seroit mangé & ne seroit pas mangé en mesme temps, veu qu'il seroit mangé dans l'hostie par le Prestre, & en même temps il ne seroit pas mangé dans le ciel. Il seroit aussi dans vn poinct & ne seroit pas dans vn poinct en mesme temps, veu qu'il seroit dans vn poinct en l'hostie, & ne seroit point dans vn poinct au ciel en même temps. Puis donc qu'il est impossible qu'un mê me corps en même temps soit mangé & ne soit pas mangé, qu'il soit dans vn poinct & qu'il ne soit pas dans vn poinct en mesme temps, il est aussi impossible qu'en même temps le corps de Christ soit au ciel & dans l'hostie.

8. Le 4. argument se forme ainsi : Deux relatifs sont toujours reellement differens, comme le pere & le fils, le mari & la femme, &c. & la relation est toujours entre deux choses reellement differentes, comme l'egalité entre deux aunes, la ressemblance entre deux corbeaux, &c. En vn mot, il n'y a rien qui aye relation à soi-même, mais tout ce qui a relation, a necessairement relation à vn autre, comme il appert par la definition de la relation: or estre éloigné est vn terme relatif, & non pas vn terme absolu; car quand on conçoit vn terme absolu, on ne conçoit qu'une chose, comme quand on conçoit vn corbeau; mais quand on conçoit vn terme relatif, on conçoit necessairement deux choses; par exemple, on ne peut concevoir vn corbeau semblable, qu'on ne conçoive vn autre chose à laquelle il soit semblable. Puis donc qu'on ne peut concevoir vne chose éloignée, qu'on n'en conçoive vn'autre de laquelle elle soit éloignée, il est

est euident qu'estre éloigné est vn terme relatif, & que les choses éloignées sont relatives, & par consequent sont reellement differentes. De là ie forme mon raisonnement en cette sorte. Les choses estans relatives sont reellement differentes, comme nous venons de prouuer: Or le corps qui est à Rome est éloigné de celui qui est à Paris, à cause de l'espace d'environ trois cens lieues qui est entre ces deux villes; & le corps qui est au ciel des bienheureux est éloigné de celui qui est en terre, à cause de plusieurs milliers de lieues qu'il y a entre le ciel & la terre: Donc le corps qui est à Rome est differant de celui qui est à Paris, & celui qui est au ciel est differant de celui qui est en terre; & par consequent vn même corps ne peut pas être en mesme temps à Rome & à Paris, au ciel & en terre; autrement vn même corps seroit éloigné & differant de soi-même, ce qui est contradictoire. Puis donc que Iesus Christ n'est pas éloigné & differant de soi-même, il s'ensuit qu'il ne peut pas être en mesme temps au ciel & dans l'hostie, ni être en même temps dās les hosties cōlacrées à Rome & à Paris.

9. Quelcun peut-estre dira, qu'un corps estant en même temps en deux lieux éloignés, n'est pas éloigné de soi-même, mais que ce sont les lieux seulement qui sont éloignés; & parāt que le corps de Christ au ciel n'est pas éloigné de soi-même dans l'hostie, mais que ce sont seulement les lieux, ass. le ciel & la terre où est l'hostie qui sont éloignés. Contre cela ie dis, qu'il n'y a que l'éloignement des lieux, qui face l'éloignement des choses existantes en ces lieux éloignés, par exemple, la raison pour laquelle Pierre qui est à Rome est éloigné de

Paul qui est à Paris, n'est pas parce qu'ils sont deux choses reellement differantes, autrement ils seroyent tousiours éloignés, mesmes quand ils se toucheroient, veu qu'ils sont tousiours reellement differans; mais toute la raison de leur éloignement est parce qu'ils sont en deux lieux éloignés. Puis donc que selon nos Adversaires le corps de Christ est en deux lieux éloignés à la fois, asçavoir au ciel & dans l'hostie, à Rome & à Paris dans diuerses hosties; il s'en suit que le corps de Christ est éloigné & differant de soy-mesme: Et puis qu'il est impossible qu'il soit éloigné & differant de soy-mesme, il est evident qu'il ne peut pas estre en deux lieux éloignés, ni par consequent au ciel & dans l'hostie.

10. D'abondant, supposé que Pierre fust à Rome & à Paris; & que Pierre qui est à Rome, voulust aller à Paris, & qu'en effect il s'y en allât; & que le même Pierre qui est à Paris, voulust aller à Rome, & qu'en effect il s'y en allast; il est certain que Pierre approcheroit de soy-mesme, & se rencontreroit soy-mesme: Or il faut necessairement que les choses qui s'approchent, fussent auparauant éloignées; & partant si vn corps s'approche de soy-mesme, il est certain qu'il estoit auparauant éloigné de soy-mesme. Et sur ce sujet ie demanderois volontiers à nos Adversaires, si dans la rencontre que Pierre feroit de soy-mesme, il se laisseroit passer soy-mesme, ou non? & s'il se laisseroit passer soy-mesme, ie demande si ce seroit Pierre allant à Paris qui cederait la place à soy-mesme allant à Rome, & se retireroit à costé, ou au contraire? Et s'il ne cedit pas la place à
 soy

foy-mesme, & ne se tiroit pas à costé, ie demande s'il s'empcheroit soi-même de passer, ou non? Et s'il ne s'empchoit pas de passer, ie demande s'il passeroit au trauers de foy-mesme, & s'il ne feroit pas vn autre Ianus à deux visages, &c. ? Et ie ne doute pas, que quoy qu'ils respondent, ils ne diront que des choses tresabsurdes & tresridicules.

11. Le cinquième argument est de la sorte: C'est vne contradiction manifeste, qu'un corps soit vn, & ne soit pas vn: Or si le corps de Christ est en mesme temps au ciel & en terre dans l'hostie, il sera vn & ne sera pas vn: Il sera vn par la confession des Adversaires mesmes; & il ne sera pas vn, ce qui se prouue ainsi. Afin qu'une chose soit vne, il faut qu'elle ne soit pas diuisée en elle mesme, ni d'elle mesme, comme il appert par la definition de l'unité, & qu'il est certain que rien n'est diuisé ni separé de foy mesme: Or si le corps de Christ est en mesme temps au ciel & en terre dans l'hostie, il sera diuisé & separé de soi-mesme; attendu que ce qui est au ciel est diuisé & separé de ce qui est en terre, lors qu'il n'est pas entredeux.

12. Quelcun peut-estre dira, qu'un corps en plusieurs lieux est diuisé de soi-même localement, entant que les lieux où il est sont diuisés; mais non pas entierement, puis que c'est vne même entité de corps. Mais contre cela ie dis 1. que la diuision entitatieue qui n'est autre chose qu'une pluralité d'estres, ou vne pluralité de choses reellement differantes, n'est pas vne vraye diuision; autrement les trois personnes diuines qui sont reellement differantes, seroyent aussi reellement

diuisées; & le corps & l'ame d'un homme viuant, qui different reellement, seroyent aussi reellement diuisés. 2. Je dis que si vn corps est diuisé & séparé des corps qu'il touche, il est aussi diuisé & séparé des corps qu'il ne touche point; & si vn corps est diuisé & séparé des corps dont il est proche, il est aussi diuisé & séparé des corps dont il est éloigné; sur tout il y a vne vraye diuision, lors qu'entre deux il y a des corps de diuerse nature auxquels on n'est pas vni. Et partant puis qu'entre le corps de Christ qui est veritablement au ciel, & le mesme corps de Christ qu'on pretend estre en terre dans les hosties consacrées, il y a plusieurs corps de diuerse nature auxquels il n'est pas vni; il est euident que le corps de Christ dans la doctrine des Adversaires, est diuisé & séparé reellement de soi-mesme: Et puis qu'il est impossible qu'il soit séparé de soi-mesme, il est aussi impossible qu'il soit en mesme temps au ciel & dans l'hostie. 3. Je dis que la diuision locale emporte la diuision entitatiue, & que les choses qui sont diuisées localement sont aussi diuisées entitatiuement, c'est à dire sont aussi reellement differantes; autrement on ne scauroit rendre raison pourquoy deux verres d'eau puisée d'une mesme fontaine sont reellement differans, veu que ces eaux sont semblables en toutes choses, excepté au regard du lieu; & on ne scautoit rendre raison, pourquoy l'Ocean n'est pas vne seule goutte d'eau reproduite en tous les lieux occupez par l'Ocean, si ce n'est qu'une goutte d'eau ne peut pas estre reproduite en tous ces lieux là; que s'il est possible, il n'y a aucune raison qui nous oblige à croire

que

que Dieu ne l'as pas fait, veu que Dieu & la Nature ne font rien en vain, & qu'en vain on fait par plusieurs choses ce qui se peut faire par vne ; & si Dieu l'a fait, il s'ensuit que toutes les batailles navales se sont données dans vne goutte d'eau & plusieurs milliers d'hommes se sont noyés dans vne goutte d'eau, & tous les hommes depuis Adam n'ont beu qu'une goutte d'eau, toutes lesquelles choses sont absurdes & ridicules.

13. Le sixième argument est tel. Iesus Christ entant qu'homme ne peut estre en plusieurs lieux à la fois, si les autres hommes n'y peuvent pas estre, veu que Iesus Christ entant qu'homme a esté fait semblable à tous en toutes choses excepté le peché, comme marque l'Apostre escriuant aux Hebreux. Or les autres hommes ne peuvent pas estre en mesme temps en plusieurs lieux; par exemple, Pierre ne peut pas estre en mesme temps à Paris & à Rome, ce qui se prouue ainsi. Il est impossible qu'en mesme temps Pierre soit homme, & ne soit pas homme: Or si Pierre estoit en mesme temps à Paris & à Rome, il pourroit en mesme temps estre homme & n'estre pas homme, ce qui se prouue ainsi. Celuy qui en mesme temps peut estre vif & mort, peut aussi en mesme temps estre homme & n'estre pas homme; d'autant que celui qui est viuant est vn vray homme, & celui qui est mort n'est pas vn vray homme, mais vn cadavre: Or si Pierre estoit en mesme temps à Paris & à Rome, il pourroit estre vif & mort en mesme temps; attendu qu'il pourroit estre blessé d'un coup d'épée au cœur à Paris & y mourir, & au mesme temps n'estre point blessé à Rome, mais y faire bonne chere,

& estre viuant. D'abondant, Pierre pourroit estre diuisiblement à Paris & indiuisiblement à Rome, comme le corps de Christ selon nos Adversaires est diuisiblement au ciel & indiuisiblement dans l'hostie: Or si à Paris, où il seroit diuisiblement, on lui tranchoit la teste, il mourroit, & ne seroit plus homme; & à Rome, où il seroit indiuisiblement & dans vn point, on ne luy trancheroit pas la teste, & demeureroit viuant & vray homme en mesme temps. Donc Pierre seroit homme & ne seroit pas homme en mesme temps, ce qui est contradictoire. En fin, Pierre pourroit estre à Paris au milieu des flammes, estre brulé, & conuertit en cendres, & par consequent mourir & n'estre pas homme; pendant qu'au mesme temps il seroit à Rome dans le Tibre sain & gaillard, & par consequent vray homme & viuant; d'où s'ensuiuroit qu'il seroit homme & ne seroit pas homme, ce qui est contradictoire.

14. Ajoutez à ce que dessus les autres absurditez qui s'ensuiuroyent de la position d'un corps en plusieurs lieux; asçauoir qu'une seule chandelle allumée pourroit éclairer tout le monde, si elle estoit reproduite en tous les lieux du monde; qu'on pourroit faire vne grande armée d'un homme seul reproduit en cent mille lieux proches; qu'on pourroit payer toutes les debtes du monde avec vn seul écu d'or reproduit autant de fois qu'il est deu d'écus d'or; qu'on pourroit abreuuer tous les hommes du monde avec vn pot de vin reproduit autant de fois qu'il y a d'habitans au monde; que tous les hommes du monde pourroyent boire dans vn mesme verre reproduit au-

tant

tant de fois qu'il y a d'hommes au monde, auquel cas on pourroit estre curieux de sçauoir, si ce verre estant cassé par vne seruantte à Paris, seroit aussi cassé à Rome; à Constantinople, & ailleurs; qu'un seul homme reproduit en cent mille lieux y pourroit en mesme temps épouser cent mille femmes & coucher avec elles; auquel cas on pourroit estre curieux de sçauoir si ces femmes pourroyent deuenir enceintes, & faire chacune vn enfant au bout de neuf mois, tellement qu'on peut dire qu'un seul homme a engendré cent mille hommes dans vne nuit, &c.

15. Le septieme argument est tel. Si le corps de Christ estoit dans l'hostie il y seroit veu; car y estant glorieux, comme veulent les Docteurs de Rome, il y seroit plus visiblement que lors qu'il conuersoit ici bas parmi les hommes; veu que la gloire du corps de Christ consiste principalement dans l'eclat & dans la resplendeur d'une lumiere extraordinaire semblable à celle qu'il eut sur la montagne de Tabor; or qui osera dire que tel corps glorieux ne soit pas visible là où il est? neantmoins il est certain qu'on ne voit pas le corps de Christ dans l'hostie, qui est vn signe euidant qu'il n'y est pas. Quelcun peut-estre dira que le corps de Christ est sous les accidens du pain, & que ces accidens nous le cachent. Mais contre cela ie dis, que selon nos Aduersaires, le corps de Christ est au lieu où estoit la substance du pain: Or la substance du pain n'estoit pas sous les accidens, & les accidens du pain n'estoyent pas sur leur substance; autrement la substance du pain & ses accidens eussent esté en deux diuers lieux, veu que le dessus &

le dessous sont deux diuerses differences de lieu, & que ce qui est dessous n'est pas dessus: Il faut doac aussi que le corps de Christ ne soit pas sous les accidens du pain, & par consequent que les accidens ne nous le cachent pas. Et de fait, puis que selon nos Aduersaires, le corps de Christ est en chaque partie & en chaque poinct de l'hostie, il faut qu'il soit en la superficie de l'hostie, & par consequent qu'il ne soit pas couuert ni caché par les accidens du pain. Quelque autre peut-estre dira, que le corps de Christ dans l'hostie, est glorieux, lumineux, & visible de luy mesme, mais que Dieu empeche que nous ne le voyons. Mais contre cela ie dis, que si Dieu l'empeche, c'est seulement par ce qu'il luy plaist de l'empecher, & par consequent s'il vouloit il ne l'empecheroit pas, & permettroit qu'on le vid de la facon qu'il est dans l'hostie; auquel cas ie demanderois volontiers à nos Adversaires, en quelle posture est-ce qu'on l'y verroit, si on l'y verroit assis, ou debout, ou couché, ou en quelque autre situation; ou bien s'il n'auoit aucune situation. S'il estoit sans situation, il seroit aussi sans forme exterieure, puis que la situation depend absolument de la forme exterieure; or comment peut-on voir vn homme sans aucune forme exterieure d'homme, & sans estre en aucune posture d'homme? ou comment sera-il sans situation & sans forme exterieure, puis que selon nos Adversaires il est tout entier en toute l'hostie, & occupe tout l'espace d'une grande hostie? Que s'il est assis, ou debout, ou en quelque autre posture, & avec la forme exterieure d'un homme, puis que selon eux le corps

de

de Christ est tout entier dans vn poinct de l'hostie ; il s'ensuivra qu'on verra vn homme assis ou debout dans vn poinct ; & puis que l'homme qui est debout , a la teste en haut & les pieds en bas, il s'ensuivra qu'on verra Iesus Christ dans vn poinct de l'hostie la teste en haut & les pieds en bas, quoy que dans vn poinct il n'y ait ni haut ni bas. Ajoutez à cela, que s'il estoit veu dans l'hostie, il paroistroit aussi grand que l'hostie, puis qu'il occuperait tout l'espace de l'hostie ; & on le verroit rond , puis qu'il seroit borné par l'espace qu'occupe l'hostie qui est ronde : En apres, si l'on venoit à diuiser l'hostie en deux moitez, il paroistroit la moitié plus petit, & en forme de demi cercle, puis qu'il estoit tout entier dans la moitié de l'hostie, & qu'il en occupe l'espace: Item, il paroistroit cent mille fois plus petit, & en cent mille formes diuerses, puis que selon eux il est tout entier en cent mille parties de l'hostie, & qu'il en occupe les espaces : En vn mot, l'on n'a iamais rien veu de si monstrueux dans le monde, comme seroit l'humanité de Iesus Christ, si elle estoit reellement dans l'hostie, de la façon que nos Adversaires le posent.

16. Le huitième argument est tel. Ou l'humanité de Christ qu'on pretend estre dans l'hostie, y peut agir, ou non : si elle n'y peut pas agir, il s'ensuit qu'elle n'y peut voir, ni ouïr, ni conoistre, ni aimer, ni faire aucune autre fonction de l'ame sensitive ou raisonnable: Et si l'humanité de Christ dans l'hostie ne conoit rien, & n'aime rien, il s'ensuivra qu'elle ne sera pas bienheureuse, veu que la conoissance & l'amour de Dieu forment

principalement le bonheur; & l'humanité de Christ dans l'hostie, sera diuerse de l'humanité de Christ dans le ciel; puis qu'en mesme temps elle conoitra dans le ciel, & ne conoitra rien dans l'hostie; qu'elle aimera dans le ciel, & n'aimera rien dans l'hostie; qu'elle verra dans le ciel, & ne verra rien dans l'hostie. Et si l'humanité de Christ peut agir dans l'hostie comme dans le ciel, il s'en suivra que l'humanité de Christ ouvrira les yeux, & remuera les pieds dans vn poinct, puis que selon nos A uersaires toute l'humanité de Christ est dans chaque poinct de l'hostie. Et puis que selon eux Dieu peut mettre tout le môde dans vn poinct, aussi bien qu'il met toute l'humanité de Christ dans vn poinct de l'hostie; il s'en suivra que toutes les parties du monde existantes dans vn poinct, y pourront faire toutes les actions qu'elles font maintenant dans vn vaste espace, comme les parties de l'humanité de Christ existantes dans vn poinct de l'hostie y peuuent faire toutes les actions qu'elles font dans le ciel; & par ainsi dans moins d'espace que n'en occupe vn grain de blé, le Soleil se pourra mouuoit d'orient en occident, la mer pourra auoir son flux & reflux, & les Anglois y pourront donner des batailles nauales contre les Espagnols; bref vn moineau pourra tout d'vn coup aualer tout le monde, puis que le monde ne tiendra pas tant d'espace qu'vn grain de blé; & neantmoins le monde qu'il aualera sera aussi grand qu'il est à present, de même que le corps de Christ dans l'hostie est aussi gros & aussi grand qu'il estoit en l'arbre de la croix, comme veulent nos Advers.

17. Le neuvième argument est tel. Comme vn corps

corps ne peut estre en quelque lieu, sans y estre produit, ou sans y estre venu ou amené d'ailleurs; aussi vn corps ne peut cesser d'estre en quelque lieu, sans estre détruit, ou sans aller ailleurs; & par consequent si le corps de Christ cesse d'estre dans l'hostie apres la consommation des accidens, il faut necessairement qu'il perisse, ou qu'il s'en aille ailleurs: Or le corps de Christ ne petit point, puis que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 6. Et le corps de Iesus Christ ne s'en va pas ailleurs; ven que s'il s'en alloit ailleurs, ce ne seroit qu'au ciel; or il ne va pas au ciel puis qu'il y est déjà, & qu'on ne peut aller là où on est déjà: Donc le corps de Christ ne cesse pas d'estre dans l'hostie: D'où s'ensuit, qu'il faut que le corps de Christ demeure toujours dans l'hostie, mais que l'hostie puisse estre consumée, ou bien que le corps de Christ n'ait iamais esté dans l'hostie: Or chacun sçait par experience que les hosties sont mangées & consumées, & que le corps de Christ n'y peut estre apres la consommation des accidens du pain: Donc le corps de Christ n'a iamais esté dans l'hostie.

18. Le dixième argument est tiré de ce que la presence pretendüe du corps de Christ dans l'hostie, détruit la nature du corps de Christ, en cette sorte. Les proprietéz d'une espeece sont incommunicables à toute autre espeece; par exemple, les proprietéz de l'homme sont incommunicables à la beste; car puis que les proprietéz fluent de l'essence, ou sont l'essence mesme; il est evident que l'essence d'une espeece ne pouuant conuenir à l'autre, aussi les proprietéz d'une espeece ne peuuent conuenir à l'autre: Or le corps & l'esprit sont les

deux especes de la substance : Donc les proprietéz de l'esprit ne peuvent conuenir au corps, comme les proprietés du corps ne peuvent conuenir à l'esprit : Or il y a deux principales proprietéz qui distinguent les corps des esprits; la premiere est que les esprits sont des substances penetrables entr'elles, c'est à dire peuvent estre ensemble en vn mesme lieu; mais les corps sont des substances impetrables entr'elles, c'est à dire ne peuvent pas estre ensemble en vn même lieu: la deuxiême proprieté est que les corps sont en lieu circonscriptiuelement, c'est à dire tout le corps est en tout le lieu, mais tout le corps n'est pas en chaque partie du lieu, ains les parties du corps sont dans les parties du lieu; mais les esprits sont en lieu definitiuelement, c'est à dire tout l'esprit est en tout le lieu, & tout l'esprit est en chaque partie du lieu, parce que l'esprit n'ayant point de parties, il faut necessairement que là où il est il y soit tout. De là ie forme mon raisonnement en cette sorte : La doctrine qui donne au corps les proprietéz de l'esprit, change le corps en esprit, & par consequent détruit la nature du corps, veu que les proprietéz ne se communiquent point sans l'essence : Or la doctrine de la presence pretendue du corps de Christ dans l'hostie, donne au corps les proprietéz de l'esprit, veu qu'elle pose que la quantité du corps de Christ penetre la quantité du pain, & est en vn mesme lieu avec elle; qu'elle pose que toutes les parties du corps de Christ sont penetrées entr'elles, & sont toutes en vn mesme lieu; & qu'elle pose que le corps de Christ est tout en toute l'hostie; & tout en chasque partie de l'hostie.

Donc

Donc la doctrine de l'Eglise Romaine touchant la presence pretendue du corps de Christ dans l'hostie, détruit la nature du corps de Christ.

19. Lonzième argument est tiré de ce que Iesus Christ estant assis à la dextre de Dieu, est en vn estat glorieux : Et neantmoins la doctrine de la presence pretendue du corps de Christ dans l'hostie, l'assuiettit à plusieurs ignominies ; puis que par icelle son corps entre dans le ventre des hommes & parmi leurs ordures ; qu'il est sujet à estre mangé de ses ennemis, voire même des souris & d'autres bestes : voici ce qu'endit Claude de Xaintes celebre Docteur de Rome en la Repet. 5. chap. 2. *De tous ceux là nous n'excluons aucun de la vraie & corporelle perception de la chair du Seigneur au Sacrement, soit Athée, ou Turc, ou autrement infidele & hypocrite, voire quand ce seroit le Diable même incarné: il est aussi sujet à estre derobé; car il y a environ vingt cinq ans qu'on executa à Paris vn larron qui auoit derobé en vne Eglise le calice & ce Dieu dedans ; & le Prestre vint aux prisons avec ses ornemens sacerdotaux se mettre à genoux deuant la pochete du larron pour retirer son Dieu: Et côme c'est vn Dieu qui ne peut se garantir d'estre derobé, aussi ne peut-il se garantir d'estre brulé, comme il parut en l'embrasement de la sale du Palais à Paris: Bref, on a veu l'hostie ou le Dieu de la Messe entre les mains d'un Demoniaque, & par consequent au pouuoir du Diable : Et il y a des Exorcismes que les Prestres de l'Eglise Romaine font, pour contraindre le Diable à rendre Dieu: chose horrible & prodigieuse de mettre Dieu au pouuoir du Diable, & de pouuoir estre mangé*

par le Diable incarné, sur tout maintenant qu'il est glorieux dans les Cieux.

20. Le douzième argument est tiré de ce que Dieu ne fait point de miracles sans nécessité: Or quelle nécessité y a-t'il de faire tant de miracles en ce Sacrement, aſſauoir que des accidens ſoyent ſans ſujet, que le pain ſoit conuerti au corps de Chriſt qui eſt déjà? que le corps de Ieſus Chriſt ſoit dans vn point, & en cent mille lieux à la fois? quelle nécessité y a-t'il qu'il ſoit mangé des mechans, des beſtes & des demons incarnés? quelle nécessité y a-t'il qu'il ſoit emporté par le Diable, qu'il ſoit derobé, brulé, &c. Dira-t'on que c'eſt pour le ſalut de l'ame de celui qui le mange? mais les reprobuez le mangent auſſi ſelon nos Aduerſaires; & les fideles de l'ancien Teſtament ne l'ont point mangé, non plus que les enfans des fideles ſous le nouveau, & neantmoins ils ſont ſauvés? Dira-t'on avec les Cardinaux Bellarmin & du Perron, que l'hoſtie mangée ſert de germe & de ſemence d'incorruption pour la reſurrection glorieuſe? Mais les fideles de l'ancien Teſtament, & les enfans des fideles ſous le nouveau, ne laiſſeront pas de reſſuſciter glorieuſement, quoy qu'ils n'ayent point participé au Sacrement de l'Euchariftie: Et ſaint Paul Rom. 8. dit que ce germe de reſurrection de nos corps eſt non la chair de Chriſt, mais ſon Eſprit en ces mots; *ſi l'Eſprit de celui qui a reſſuſſité Ieſus Chriſt des morts habite en vous, il reſſuſcitera auſſi vos corps mortels, à cauſe de ſon Eſprit habitant en vous.*

21. Le treizième argument eſt tel. Au chap. 24. de S. Matthieu, Ieſus Chriſt dit *qu'aux der-*

niers

niers temps viendront des faux Prophetes, qui diront que Christ est ici & là, & qu'il est aux cabinets: A quoy il ajoute, ne le croyez point, voici ie vous l'ay predit. Or cela ne peut conuenir qu'aux Docteurs de Rome, qui en ces derniers temps disent que Christ est ici dans cette Eglise, & que Christ est là dans cette autre Eglise; ou bien qu'il est ici dans cette hostie, & qu'il est là dans cette autre hostie. Et il faut remarquer que ces faux Prophetes ne diront pas que Christ est dans vn cabinet, mais qu'il est aux cabinets, c'est à dire vn Christ en plusieurs cabinets: Ce qui ne peut estre que par la doctrine de l'Eglise Romaine, qui met le corps de Christ en plusieurs lieux, & enfermé en plusieurs cabinets sur les autels. Et encore il y a au Grec *ἐπιτομια*, en tamiouis, c'est à dire aux ciboires; le mot *ἐπιτομια*, tamiou, signifiant proprement vn cabinet à garder la viande, ou vn ciboire. Et sont notables les paroles de nostre Seigneur, *voici ie vous l'ai predit*, qui montrent qu'il preuoit que les hommes se laisseroyent seduire & abuser à ce Christ des cabinets ou des ciboires.

22. Le quatorzième argument est tel. Au chap. 26. de S. Matthieu, il est dit qu'une femme répandit sur la teste de nostre Seigneur vne boîte d'oignement de grand prix; de quoy les Apostres indignez dirent, *A quoy sert ce degast? car cet oignement pouuoit estre vendu beaucoup, & estre donné aux poures*: Mais Iesus Christ iustifia l'acte de cette femme par ces paroles; *Pourquoy donnez vous fischeirie à cette femme? car elle a fait vn bon acte envers moy, vous aurez tousiours les poures avec vous,*

mais vous ne m'aurez pas toujours, &c. Comme s'il eut dit, vous aurez toujours les povres avec vous pour leur aider & faire des depenses pour eux, mais vous ne m'aurez pas toujours pour pouvoit faire des depenses pour moy, dont la valeur puisse aider aux povres. Ce qui presuppose absolument, que Iesus Christ estant monté au ciel, n'est plus en terre, ni visiblement, ni invisiblement au regard de son corps: Car quoy que son corps ne fut en terre qu'invisiblement, comme veulent nos Adversaires; neantmoins on pourroit faire pour son corps present invisiblement, des depenses dont la valeur pourroit soulager les povres. Et de fait en la feste Dieu on fait de grands frais pour le pretendu corps de Christ dans l'hostie, dont la valeur pourroit estre employée à la nourriture des povres.

23. Le quinzième argument est tel. Les Anciens Adversaires de l'Eglise Chrestienne, n'ont jamais rien dit contre la presence réelle du corps de Christ dans l'hostie, ni contre la transsubstantiation, ni contre la manducation du corps de Christ par la bouche; ce qui est vn signe evident, que les Chrestiens qui vivoient du temps de ces Payens, ne croyoyent rien de tout cela; car si Porphire, Celse, Iulian, & les autres Payens trouvoient si étranges & si ridicules les doctrines de la Trinité, de la creation, de l'Incarnation, de la naissance de Christ d'une vierge, de sa mort en croix, de la resurrection generale, du jugement dernier, du Paradis & de l'enfer: qu'est-ce qu'ils n'eussent pas dit des doctrines de la presence réelle du corps de Christ en plusieurs lieux, en plusieurs

leurs hosties, dans chaque poinct de ces hosties, de la transsubstantiation, de la manducation du corps de Christ tout entier par la bouche, s'ils en eussent ouï parler? combien eussent-ils pris de plaisir à en monstret les absurditez & les contradictions? Puis donc qu'ils s'en sont teus, & qu'il n'appert par aucun Auteur qu'ils en ayent iamais fait aucun reproche aux Payens; n'est-ce pas vn fort argument pour prouuer que l'Eglise Chrestienne ne les croyoit pas?

DISCOVRS V.

Contre l'Adoration de l'hostie.

1. **L**E forme trois propositions contre l'adoration de l'hostie. La premiere est telle: L'on n'est pas obligé d'adorer Dieu par tout où il est, à tout le moins d'une adoration exterieure; mais l'on est seulement obligé de l'adorer par tout où il paroît en sa majesté glorieuse. Le premier poinct de cette proposition, asçauoir que l'on n'est pas obligé d'adorer Dieu par tout où il est, est pratiqué par tous les Chrestiens: Car Dieu estant par tout, & par consequent dans les pierres, dans les arbres, dans les bestes, dans les Diables, & dans toutes les autres Creatures; il n'y a aucun si extrauagant, qui s'aille prosterner à genoux deuant vn arbre, deuant vn asne, & deuant vn Diable, pour y adorer Dieu, qui y est aussi reellement que dans le ciel.

2. Le second poinct de cette premiere proposition, assç, qu'on est seulement obligé d'adorer

Dieu d'une adoration interieure & exterieure tout ensemble, par tout où il paroît en sa maïesté glorieuse, se prouue premierement par le commandement que Iesus Christ fit à ses Apostres, qui lui demandoyent la maniere de bien former leurs prieres & leurs deuotions; Car le Seigneur leur parla ainsi, *quand vous prierez, dites, Nostre Pere qui es aux cieux*, Matth. 6. Luc. 1. pourquoy dit-il, *qui es aux cieux*, & non pas qui es en terre, ou dans la mer, ou dans les airs, puis que Dieu est également en tous ces lieux là; si ce n'est parce que Dieu paroît dans les cieux en sa majesté glorieuse, & y couronne de sa gloire tous les esprits bienheureux? Secondement, lors que l'Eternel apparut à Moïse au buisson ardent qui ne se consumoit point, il luy dit, *dechausse tes souliers, car le lieu où tu es est terre sainte*, Exod. 3. pourquoy cette terre est-elle appelée terre sainte, & qu'il est commandé à Moïse d'en approcher avec reuerence, soumission & adoration, puis que toutes les terres sont également creatures de Dieu, & que Dieu se trouue également en toutes? si ce n'est par ce que Dieu faisoit paroître dans cette terre vn échantillon de sa puissance & de sa gloire; Faisant qu'un buisson brulast sans se consumer. En troisieme lieu, *Iosué & les Israelites se prosternerent deuant l'arche de l'alliance*, Iosué 7. 9. d'autant que Dieu y paroïsoit d'une façon particuliere & glorieuse; car du propitiatoire qui la couvroit, il donnoit ses oracles, & faisoit connoître sa volonté, Exod. 25. 22. Nomb. 7. En quatrième lieu, le Prestre celebrant la Messe, vn peu auant la consecration recommande le *sursum corda*

da, c'est à dire d'auoir les cœurs éleuez en haut; pourquoy en haut, puis que Dieu est également en haut & en bas? si ce n'est que là haut dans les cieux Dieu paroît en sa majesté glorieuse, & que par consequent c'est là haut dans les cieux qu'il faut adresser nos vœus, nos prieres & nos adorations.

3. La seconde proposition est telle. L'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ en l'eau du Baptesme, quoy qu'il y soit reellement au regard de tout ce qui est adorable en lui. La premiere partie de cette seconde proposition, assauoir qu'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ en l'eau du Baptesme, se prouue principalement par la pratique de tous les Chrestiens, n'y ayant iamais eu aucun qui se soit prosterné à genoux deuant l'eau du Baptesme, & qui ait adoré Iesus Christ en icelle, à tout le moins d'une adoration exterieure, de laquelle il s'agit maintenant: & la raison sans doute est, que Iesus Christ n'y fait voir aucun rayon de sa gloire, & qu'il ne paroît pas dauantage dans l'eau du Baptesme que dans les autres eaux; tellement que comme l'on n'est pas obligé d'adorer Dieu, si ce n'est là où il paroît en sa maiesté glorieuse, comme il a esté monstré ci-dessus; aussi l'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ, si ce n'est là où il fait paroître quelque rayon de sa gloire; or il n'en paroît aucun dans l'eau du Baptesme.

4. La deuxieme partie de cette seconde proposition, assauoir que Iesus Christ est reellement present en l'eau du Baptesme, au regard de tout ce qui est adorable au lieu, se prouue de la sorte, Tout ce qui est de soi-mesme adorable en Iesus

Christ, est ou sa Diuinité, ou sa personne diuine, ou ses attributs diuins. Quant à sa Diuinité, puis qu'elle est reellement par tout, on ne peut pas nier qu'elle ne soit aussi dans l'eau du Baptisme: quant à sa personne, puis qu'elle est diuine, & eternelle, & infinie, elle est reellement par tout, & par consequent dans l'eau du Baptisme: & quant à ses attributs diuins, puis qu'ils ne different reellement de la diuinité, ou de la personne de Iesus Christ, il faut necessairement, que puis que la diuinité, & la personne de Iesus Christ, sont reellement en l'eau du Baptisme, ses attributs diuins y soyent aussi reellement.

5. La troisieme proposition est telle. L'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ dans l'hostie, quoy qu'il y soit reellement au regard de tout ce qui est adorable en luy, asçauoir au regard de sa Diuinité, de sa personne diuine, & de ses attributs diuins; & mesme quoy qu'il y fust inuisiblement au regard de son humanité. La raison principale a esté touchée ci-dessus, asçauoir que comme l'on n'est pas obligé d'adorer Dieu par tout où il est, à tout le moins d'une adoration exterieure, mais seulement là où il paroît en sa majesté glorieuse, asçauoir dans les cieux ordinairement, & ailleurs extraordinairement, comme nous auons fait voir en la premiere proposition: & comme l'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ d'une adoration exterieure en l'eau du Baptisme, quoy qu'il y soit reellement au regard de tout ce qui est adorable en luy; parce que Iesus Christ n'y fait voir aucun rayon de sa gloire, & qu'il n'apparoît pas d'auantage dans
l'eau

l'eau du Baptesme que dans les autres eaux, comme nous auons fait voir en la seconde proposition. De même l'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ d'une adoration exterieure dans l'hostie, quoy qu'il y soit au regard de tout ce qui est adorable en lui, voire même quoy qu'il y fût au regard de son humanité; parce que Iesus Christ n'y fait voir aucun rayon de sa gloire, & qu'il ne paroît pas d'auantage dans les hosties consacrees que dans les non consacrees, veu que personne ne scauroit distinguer les vnes des autres: Et quant à l'humanité qu'on pretend y estre inuisiblement, ie dis qu'il n'y paroît aucune marque sensible de sa presence, ni par consequent aucune chose qui nous oblige à l'adoration exterieure, pour la même raison que nous auons alleguée ci-dessus; car si la presence inuisible de la Diuinité, de la personne diuine, & des attributs diuins de Iesus Christ, qui sont d'eux mêmes adorables, ne nous obligent point à l'adoration exterieure dans l'eau du Baptesme; pourquoy est-ce que l'humanité de Iesus Christ, qui d'elle même n'est pas adorable, nous obligera à vne adoration exterieure, quoy qu'elle fût dans l'hostie, n'y estant selon eux qu'inuisiblement? En vn mot, il faut donner la disparité, & faire voir pourquoy l'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ d'une adoration exterieure dans l'eau du Baptesme, quoy qu'il y soit reellement present au regard de tout ce qui est adorable en lui, assauoir au regard de sa Diuinité, de sa personne diuine, & de ses attributs diuins; & qu'on est obligé d'adorer Iesus Christ dans l'hostie d'une adoration exterieure, quoy qu'il n'y ait rien qui le rende plus ado-

nable que ce qu'il a dans l'eau du Baptesme.

9. A cela le Iesuite S. Rigaut, vn des plus sçauans de son ordre, respond qu'encore qu'il n'y ait rien dans l'hostie consacrée qui le rende plus adorable que dans l'eau du Baptesme, neantmoins il y a quelque chose dans l'hostie qui nous oblige à l'adoration exterieure, laquelle n'est pas dans l'eau du Baptesme; d'autant (dit-il) que l'humanité de Iesus Christ est dans l'hostie, & y tient lieu de rayon de gloire, & que Dieu veut estre adoré par tout où est l'humanité vnie personnellement à la Diuinité; mais que dans l'eau du Baptesme Iesus Christ ne fait paroistre aucun rayon de gloire, & que son humanité qui tient lieu de rayon de gloire n'y est pas.

7. Contre cette response ie dis, que les rayons de gloire, qui nous obligent à l'adoration exterieure en vn certain lieu, doiuent estre sensibles en ce lieu là: Et partant puis que l'humanité de Iesus Christ pretendue & supposée presente reellement dans l'hostie, n'est ni visible, ni sensible, elle ne peut pas tenir lieu de rayon de gloire. J'ajoute que puis que la Diuinité & la personne diuine de Iesus Christ également presentes dans l'eau du Baptesme & dans l'hostie, n'obligent pas à l'adoration exterieure, pour cette seule raison, asçauoir qu'elles n'y font paroistre aucun rayon de leur gloire: Aussi l'humanité de Iesus Christ pretendue & supposée presente reellement dans l'hostie, ne nous oblige pas à vne adoration exterieure, pour cette seule raison, asçauoir qu'elle n'y paroist pas, & qu'elle n'y fait paroistre aucun rayon de sa gloire. En fin, ie dis que mesme selon la doctrine &

la pratique de l'Eglise Romaine, on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ par tout où est son humanité; d'autant que selon les Docteurs de Rome, l'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ dans l'hostie que le Prestre vient de manger, & dont les accidens ne sont pas encore détruits; ni dans l'hostie qui est enfermée à la clef dans l'armoire qui est sur l'autel; ni dans l'hostie qu'un Prestre porte par fois sous son manteau hors de la ville à un malade.

8. A cela le Iesuite S. Rigaut respond, qu'encor que la gloire de l'humanité de Iesus Christ ne paroisse pas aux yeux de nos corps, neantmoins elle paroît aux yeux de nostre esprit, asçavoir à nostre foy: d'autant que la plus grande gloire de l'humanité de Iesus Christ est d'estre unie personnellement à la Diuinité, & d'estre soutenue d'une façon particuliere par le verbe. Supposés donc (dit-il) que Iesus Christ soit dans l'hostie, nous sommes asseurés qu'elle y est unie personnellement à la diuinité; & par consequent la gloire de l'humanité de Iesus Christ, qui consiste en cette union personnelle, paroît certainement à nostre foy, ce qui suffit pour nous obliger à l'adoration exterieure de Iesus Christ dans l'hostie.

9. Contre cette response ie dis, qu'il y a deux sortes de gloire de Dieu & de Iesus Christ ou de son humanité; l'une essentielle, interieure, & cachée à nos sens; l'autre accidentelle, exterieure, & qui paroît à nos sens: la gloire essentielle & interieure de Dieu, qui est cachée à nos sens, consiste dans l'eminence de ses perfections, qui sont d'estre infini, tout-puissant, tressage, &c. & la gloire accidentelle & exterieure de Dieu, qui paroît

à nos sens, consiste dans quelque effect miraculeux & extraordinaire qui soit sensible, comme quand Dieu a fait qu'un buisson brulât & ne se consumât pas, quand il a prononcé ses oracles de dessus le Propitiatoire, & quand s'estant fait homme, & s'estant manifesté en chair, il a commandé aux vents & aux tempestes, a chassé les Demons, & ressuscité les morts, &c. Or ie soustiens qu'on n'est pas obligé d'adorer Dieu d'une adoration exterieure par tout où il est en sa gloire essentielle & interieure seulement, encoré qu'elle paroisse à nostre foy; veu que Dieu estant par tout avec cette gloire essentielle & interieure, on seroit obligé de l'adorer d'une adoration exterieure dans les arbres, dans les bestes, voire mêmes dans les Diabes, ce qui est absurde; mais l'on est seulement obligé d'adorer Dieu d'une adoration exterieure par tout où il fait paroître sa gloire essentielle & interieure par quelque gloire accidentelle & exterieure, ass. par quelque effect miraculeux ou extraordinaire, qui soit sensible, & qui soit comme vn rayon de sa gloire essentielle & interieure, comme il appert de ce que i'ay dit en ma premiere proposition. Pareillement, l'union personnelle de la Diuinité, & de l'humanité, estant vne gloire essentielle de Iesus Christ, & vne gloire interieure de son humanité, cachée entierement à nos sens, ne nous oblige pas à l'adoration exterieure de Iesus Christ, quoy qu'elle paroisse certainement à nostre foy; si ce n'est qu'elle soit accompagnée d'une gloire exterieure & sensible; car si la gloire essentielle & interieure de la Diuinité & de la personne diuine de Iesus Christ, qui

parois-

paroissent également presentes à nostre foy dans l'eau du Baptesme, ne nous obligent pas à l'adoration exterieure de Iesus Christ, si ce n'est qu'elle soit accompagnée de gloire accidentelle, exterieure, & sensible; pourquoy est-ce que la gloire interieure de l'humanité de Iesus Christ, qui est infiniment au dessous de la gloire essentielle & interieure de la Diuinité, & qui paroît presente à la foy de ceux de l'Eglise Romaine, les obligera-elle à l'adoration exterieure de Iesus Christ, si elle est separée de toute gloire exterieure & sensible? J'ajoute, que selon la doctrine & la pratique de l'Eglise Romaine, on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ d'une adoration exterieure, par tout où l'union personnelle de l'humanité avec le verbe paroît à la foy de ceux de l'Eglise Ro. d'autant qu'on n'est pas obligé d'adorer Iesus Christ dans l'hostie que le Prestre vient de manger, ni dans l'hostie qui est entermee sur l'autel, ni dans l'hostie qu'un Prestre porte sous son manteau hors de la ville à vn malade; quoy que la gloire essentielle de Iesus Christ, & interieure de son humanité, que le Iesuite S. Rigaut fait consister dans l'union personnelle de l'humanité avec le verbe, paroisse certaine à la foy de ceux de l'Eglise Romaine.

1. A cela le Iesuite S. Rigaut respond, que comme si l'on vouloit obtenir quelque grace de Dieu, consideré existant reellement dans vne pierre, on seroit obligé à la soumission & à l'adoration exterieure de la Diuinité presente reellement dans cette pierre: De même si l'on veut obtenir quelque grace de Iesus Christ existant reellement dans l'hostie, l'on est obligé d'en approcher

avec soumission & avec adoration extérieure : & par ainsi l'on est obligé d'adorer d'une adoration extérieure Iesus Christ dans l'hostie, toutesfois & quantes qu'on veut obtenir quelque grace de luy comme existant dans l'hostie.

11. Concre cette responce ie dis, que comme l'on n'est iamais obligé de demander aucune grace à Dieu, considéré comme existant dans vne Pierre, où il ne fait paroître aucun rayon de la gloire; mais il suffit de demander à Dieu ses graces, considéré comme existant dans les cieus, où il paroît en la majesté glorieuse, suivant le commandement de Iesus Christ, *quand vous priez, ditez, Nostre Pere qui es aux cieus;* & suivant le commandement de l'Apostre, *éleuez vos cœurs en haut*: De mesme on n'est iamais obligé de demander aucune grace à Dieu ou à Iesus Christ, considéré comme existant dans l'hostie, puis qu'il n'y fait paroître aucun rayon de la gloire; mais il suffit de demander les graces à Dieu ou à Iesus Christ, considéré comme existant dans les cieus, puis qu'il y paroît toujours en la majesté glorieuse. Et partant, comme l'on n'est iamais obligé de demander aucune grace à Dieu, considéré comme existant dans vne pierre; aussi on n'est iamais obligé de l'y adorer: & comme l'on n'est iamais obligé de demander aucune grace à Dieu ou à Iesus Christ, considéré comme existant dans l'hostie, aussi l'on n'est iamais obligé de l'y adorer d'une adoration extérieure.

12. A cela le Iesuite S. Rigaut respond, que Dieu auoit fait plusieurs miracles par ce Sacrement & dans ce Sacrement, soit en punissant les
pro.

profanes & les contempteurs d'iceluy, soit en faisant paroître sur l'autel vn petit enfant, ou de la chair au lieu du pain, & du sang au lieu du vin, qui deuoyent estre reconus comme autant de rayons de gloire de l'humanité de Iesus Christ, & qui nous obligent encor aujourd'hui à l'adoration exterieure de Iesus Christ dans l'hostie.

13. Contre cette responce, ie dis premierement que ie ne doute pas que Dieu n'ait puni souuent, soit ordinairement, soit extraordinairement, les profanes & les contempteurs de ce Sacrement; puis que S. Paul, 1. Cor. 11. declare que plusieurs de ceux qui prenoyent indignement ce Sacrement, estoient malades, & que plusieurs dormoyent, c'est à dire, estoient morts: & que Cyprian au traité de ceux qui sont tombés, nous marque les iugemens de Dieu contre les impies, les profanes, & les contempteurs de ce Sacrement. Mais quant à ces apparitions de Iesus Christ en forme d'enfant, de chair, & de sang, i'estime que ce sont des contes fabuleux, inuenitez par des Moines, & autres personnes superstitieuses, plus de sept ou huit cens ans apres Nostre Seigneur; lors que la doctrine de la presence réelle de l'humanité de Iesus Christ dans l'hostie commençoit d'auoir la vogue, & qu'elle estoit puissamment attaquée par les fideles seruiteurs de Dieu en ce temps là.

14. Secondement, ie dis qu'encor que ces apparitions eussent esté, neantmoins il n'en faut pas inferer la presence de l'humanité de Christ, ni l'adoration exterieure; d'autant que ce qui paroît n'est pas la chair de Christ, & que ces appari-

tions peuvent estre des illusions du Diable. Le Iesuite V. Iquez en la dispute 193. chap. 2. en parle ainsi. *Je respons que ce qui apparoit n'est pas la chair de Christ, ni d'aucun autre qui soit vrayement chair: mais que c'est seulement vne effigie ou apparence de chair, comme dit S. Thomas: & quant à ce que les simples sont trompés, & croient que la chair de Christ est la d'une façon diuisible & sanglante, il n'imorte pas beaucoup, & cette deception doit estre corrigée par la vraye instruction des Docteurs.* Gabriel Biel Docteur celebre de l'Eglise Rom. en la leçon 51. sur le Canon de la Messe, dit que telles apparitions de chair & de sang se peuvent faire par l'illusion du Diable, pour tromper les simples, Dieu le permettant ainsi; & en allegue vn exemple, ass. qu'au pais de Thuringe en la ville d'Ysennas, en vn Couuent des freres Mineurs, quelcun semblable à vn Ange se presenta à vn frere laic se preparant à la communion, qui lui fourra dans la bouche vn morceau de chair, laquelle si tost qu'il eut auallée, il fut possédé & grandement tourmenté par le Diable. Suarez Iesuite au tome 3. en la disp. 55. sect. 3. dit ceci. *L'experience nous enseigne que par la longueur de temps, cette chair & ce sang qui paroissent en l'Eucharistie se changent & se corrompent.* Or quand cela arriue, dit ce celebre Docteur de Rome Alexandre de Hales, sur le quatrieme des sent. quest. 11. *c'est signe que l'apparition qui s'est faite en cette forme là, n'a pas esté faue par la vertu de Dieu, mais par celle du Diable, ou par l'artifice des hommes.*

15. Entroitieme lieu, quand il seroit aussi vray comme il est faux, que Iesus Christ ait apparu par fois au sacrement de l'Eucharistie en forme de petit enfant, ou de chair & de sang; ie dis que com-

me Dieu paroissant à Moÿse au buisson qui bru-
loit sans se consumer, y deuoit estre adoré, pour
cette seule raison que Dieu y faisoit paroître vn ra-
yon de sa gloire, faisant que le buisson brulât sans
se consumer: mais il ne s'ensuit pas que Dieu deût
estre adoré dans les autres buissons, quoy qu'il y
fût aussi reellement que dans celui là, pour cette
seule raison que Dieu n'y faisoit paroître aucun
rayon de sa gloire: De même si Iesus Christ par
fois a apparu visiblement dans l'hostie, ce que ie
n'accorde pas; alors i'estime qu'on y a peu & deu
adorer Iesus Christ, à cause de cette apparition
visible, qui tient lieu de rayon de gloire: mais
il ne s'ensuit pas que Iesus Christ doive estre ado-
ré dans les autres hosties, où l'humanité de Iesus
Christ ne paroît pas, quoy qu'elle y fût reel-
ment, pour cette seule raison, qu'il n'y paroît au-
cun rayon de sa gloire.

16. Aux trois propositions susdites j'ajoute
ces raisonnemens fort considerables. Le premier
est que pour adorer Iesus Christ dans l'hostie il
faut estre asseuré qu'il y soit: parce que l'adora-
tion doit estre avec foy, & la vraye foy est tou-
jours accompagnée de certitude & d'assurance.
Or selon la doctrine de l'Eglise Romaine on ne
peut pas estre asseuré que Iesus Christ soit dans
l'hostie, ce qui se prouue ainsi. Afin que Iesus
Christ soit dans l'hostie, trois choses sont prin-
cipalement requises selon la doctrine de l'Eglise
Romaine; premierement, il faut que le Prestre
ait intention de consacrer; secondement, il faut
qu'il consacre en forme, & prononce toutes les
paroles necessaires à la consecration; en troisié-
me lieu, il faut qu'il soit vn Prestre legitime. Or

quant à l'intention, il est euident qu'il n'y a que le Prestre seul qui en ait la conoissance, car on ne peut pas estre assureé de l'intention d'autruy; Et de fait, n'y a-il pas des Prestres Magiciens, comme Louïs Goffredi, & d'autres Prestres meschans qui ne consacrent pas en la forme qu'il faut, ni avec l'intention requise, sur tout ceux d'entr'eux qui ne croient rien de ce dont ils font profession; mesme plusieurs Moines & Prestres qui se sont conuertis à nostre Religion, ont assureé que pendant vn long-temps auant leur conuersion, ils abhorroyent l'idolatrie qui se commettoit en l'adoration de l'hostie, iugez maintenant si telles gens auoyent intention de consacrer en celebrant la Messe; Et quant à la prononciation des paroles, on ne peut pas iuger assureément si le Prestre prononce toutes les paroles necessaires à la consecration, & si au lieu d'elles, il n'en prononce pas d'autres, parce qu'en la celebration de la Messe ces mots se prononcent si bas, que nul des assistans ne les scauroyét entendre: Et quoy qu'on eut vne certitude morale de ces deux, c'est à dire quoy qu'il soit vray-semblable que le Prestre ait intention de consacrer, & qu'il consacre en forme ou prononce toutes les paroles necessaires à la consecration; & que tout homme prudent le doiué iuger de la sorte, neantmoins cette certitude morale ne suffit pas; mais il faut auoir vne certitude de foy, qui exclut toute doute: Et quant au troisiéme, ascauoir si le Prestre est legitime, ie dis que tant s'en faut qu'on en ait vne certitude de foy, que mesme on n'en a pas vne certitude morale, ce qui se prouue ainsi.

Afin qu'un Prestre soit legitime Prestre, il faut qu'il ait esté baptisé, & que celuy qui l'a baptisé ait obserué la forme essentielle du bapteme, & qu'il ait eu intention de le baptiser; & outre cela il faut qu'il ait receu l'ordination d'un Eueque legitime, & que l'Eueque ait obserué la forme de l'ordination, & qu'il ait eu intention de le faire Prestre: Et afin que cet Eueque soit legitime Eueque, il faut qu'il ait esté baptisé en bonne forme & avec l'intention requise, & qu'il ait receu l'ordination en bõne forme & avec l'intention requise, d'autres Eueques legitimes; lesquels pour estre Eueques legitimes, doiuent auoir receu le bapteme & l'ordination en bonne forme & avec l'intention requise, d'autres Eueques legitimes; & ceux-cí d'autres de mesme façon en remontant iusques aux Apostres: Or qui peut estre assuré, que depuis les Apostres iusqu'à l'Eueque ou le Prestre d'aujourd'huy, il n'y ait eu aucun manquement ni en la forme essentielle du Bapteme & de l'ordination, ni en l'intention requise?

17. Cette incertitude morale paroistra davantage, si l'on considere ce que rapporte le Cardinal Baronius au tome 9. de ses Annales sur l'an de Christ 912. en ces mots: *Quelle estoit alors la face de la sainte Eglise Romaine? Combien tressalez, veu que des putains tres-puissantes autant que tres-vilaines dominoyent à Rome, par la volonté desquelles les sieges estoyent changez, les Euechez donnez, & (ce qui est horrible à ouir & ne se doit proferer) estoyent intrus aux sieges de S. Pierre, leurs amoureux faux Pontifes, qui estans escrits au Catalogue des Pontifes Romains, ne seruent qu'à marquer les temps: Car*

qui pourroit dire que ceux qui auoyent esté intrus sans loy par ces putains fussent des Pontifes Romains legitimes? Il ne se faisoit aucune mention du Clergé élisant ou consentant apres à l'election: Tous les Canons estoient cachez sous silence, les decrets des Pontifes étouffez, & les anciennes traditions bannies: Les vieilles coutumes en l'election des Pontifes, & les ceremonies sacrées, & l'ancien usage estoient au tout éteints: Ainsi la luxure auoit tout pris à soy, appuyée de la puissance seculiere, & étant hors du sens, transportée furieusement du desir de dominer. Alors le Seigneur dormoit d'un tres-profond sommeil en la nasselle, quand ces grands vents soufflans, la nasselle estoit couuerte de flots: Il dormoit (di-ie) entant que dissimulant de ne voir pas ces choses, il ne se leuoit pas pour en deliurer; & ce qui semble pis, il n'y auoit point de disciples, qui par leurs cris reueillassent le Seigneur dormant de la façon, tous dormans pesamment: Quels à vostre auis faut-il estimer qu'ayent esté les Prestres & Diacres Cardinaux qui estoient choisis par ces monstres; veu qu'il n'y a rien de si naturel à chacun que de produire son semblable? En cette belle confession de Baronius, il faut considerer, qu'il dit expressément, que les Papes de ce temps là ont esté des faux Pontifes, & des Papes illegitimes, & que les Euechez estoient donnez par ces putains: D'où s'en suit nécessairement, non seulement que la succession des Papes a esté interrompue par ces Papes illigitimes, & que l'Eglise Romaine a esté long-temps en cet estat-là, puis qu'il parle de plusieurs faux Papes: mais aussi que les Eueques faits par ces faux Papes & par ces putains ont esté illegitimes; & en suite les successeurs de ces

Eue-

Eueques, ou les Eueques faits par ces faux Eueques ont esté illegitimes: Et puis que les Eueques d'aujourd'huy sont pour la pluspart successeurs de ces faux Eueques, & constituez mediatement par eux; il est euident que les Eueques d'aujourd'huy pour la pluspart, & les Prestres faits par eux, sont aussi illegitimes.

18. Pour confirmation de cette incertitude morale, j'ajouterai la bulle admirable du Pape Jules 2. qui se trouue au liure des Constit. Pontif. Constit. 1. en ces termes. *S'il arrive que l'election d'un nouveau Pape se face par simonie, commise ou par celuy qui est élu, ou par quelques uns du College des Cardinaux, ou par autres, en donnant, ou receuant argent, ou biens de quelque nature qu'ils soyent, chasteaux, offices, ou benefices, ou promesses, ou obligations, soit que cela se fasse par eux mesmes, ou par autres, en quelque façon & maniere que ce puisse estre: non seulement telle sorte d'election deslors demeure nulle; mais aussi on pourra seurement & legitiment tenir & euter celuy qui aura esté élu ainsi, comme un Magicien, Payen, peager, & heresiarque.* Et il faut remarquer que tous les Cardinaux à l'ouuerture du Conclau, iurent d'observer cette bulle. Or tout le monde sçait les brigues, & l'argent qu'employent les Rois, pour faire créer un Pape qui soit de leur parti: tellement que selon la teneur de cette bulle, il ne se fait plus aucun Pape legitime, ni par consequent aucuns Eueques ni Prestres.

19. Les docteurs de Rome ont recherché tous les remedes possibles à ce danger. Le Pape Adrian en la quest. 3. dit ceci: *En l'adoration de l'Eucharistie*

il y a toujours vne condition tacite, aſçauoir ſi la conſecration a eſté deuëment faite, ſelon qu'il a eſté décidé au Concile de Conſtance, autrement ceux là ne ſeroient pas excuſez d'idolatrie, qui adorent l'hoſtie, lors que le Preſtre feint de celebrer, & ne celebre point; ou feint de celebrer, & n'eſt pas Preſtre, comme il auient ſouuent. Notez ces mots, il aduient ſouuent, qui monſtrent qu'il y a grand ſujet de douter, & qu'il y faut apporter vne grande circoſpection. Car comme ſi vne femme, qui a ſon mari abſent, dit à vn homme qui s'approche d'elle ſe diſant eſtre mari, & duquel elle a des raiſons probables d'en douter, *ſi tu es mon mari ie te receurai*; & là deſſus taſche de s'en éclaircir, auant que de lui permettre aucune priuauté; cette condition exempte de blaſme ſa promeſſe; mais ſi elle s'abandonne à lui auant que de s'éclaircir de ſon doute, diſant, *Ie te reçois ſi tu es mon mari*, cette condition ne garentit pas de blâme ſon action, & elle ſera réputée adultereſſe: De même, ſi celui à qui vne hoſtie eſt propoſée à adorer, & dont il a ſujet de douter ſi elle eſt adorable, diſoit ſimplement, *ſi es mon Chriſt ie t'adoreray*, & qu'il ne l'adorât point, auant que d'en eſtre bien aſſeuré, cette condition le pourroit mettre hors de blaſme; mais quand nonobſtant ſon doute il l'adore, cette condition, *ſi tu es Chriſt ie t'adore*, ne l'exempte pas du crime d'idolatrie; car que ſert la condition, ſoit tacite, ſoit expreſſe, *ie t'adore ſi tu es Chriſt*, puis qu'il l'adore en effet, ſans s'éclaircir ſi elle l'eſt, ou non.

18. Mon ſecond raiſonnement eſt tel. Si quelqu'un voyageant en païs étranger, rencontroit deux chemins, & qu'il fuſt en peine quel des deux

il doit prendre pour paracheuer son voyage, & que pour ce sujet il consultât les habitans du païs: si tous les habitans du païs tomboyent d'accord que le chemin à droite est bon, & qu'en le prenant il paracheueroit heureusement son voyage; & que la moitié de ces habitans l'assurassent que s'il prenoit le chemin à gauche il periroit infailliblement, & que l'autre moitié assurât le contraire: N'est-il pas euident, que le voyageur, s'il est sage, prendra le chemin à droite qui est bon selon l'opinion de tous; & laissera le chemin à gauche qui est mauuais selon l'opinion de la moitié, quoi que l'autre moitié le croye bon; veu que c'est de la prudence & de la sagesse de l'homme d'aller toujours au plus seur. Nous sommes voyageurs en ce monde, & taschons de paruenir à nostre patrie celeste qui est le ciel, nous rencontrons deux chemins, l'vn est d'adorer Iesus Christ dans le ciel, l'autre est d'adorer Iesus Christ dans l'hostie: Tous les Chrestiens tombent d'accord que d'adorer Iesus Christ dans le ciel est bien fait, & que c'est vn bon chemin pour paruenir au ciel; & la moitié des Chrestiens assure que d'adorer Iesus Christ dans l'hostie est mal fait, & que c'est le chemin de la damnation eternelle; & l'autre moitié assure le contraire: P'atteste maintenant la conscience d'vn chacun, s'il n'est pas de la prudence Chrestienne, d'aller au plus seur, asçauoir d'adorer Iesus Christ dans le ciel, qui est bien fait selon l'opinion de tous les Chrestiens, & n'adorer pas Iesus Christ dans l'hostie, veu qu'vne telle adoration est mauuaise selon l'opinion de la moitié des Chrestiens, quoy que l'autre moitié croye le

contraire : Et puis qu'adorer Iesus Christ dans le Ciel est bien fait, il est evident qu'adorer toujours Iesus Christ dans le ciel est toujours bien fait ; & par consequent ie fais bien d'adorer Iesus Christ dans le ciel, pendant que les autres adorent Iesus Christ dans l'hostie.

19. Mon troisieme raisonnement est tel. Il vaut mieux adorer Iesus Christ là où il est en sa gloire, & d'où il nous voit, nous oit, & nous connoit; que non pas là où il n'est pas en sa gloire, & d'où il ne nous peut ni voir, ni ouïr, ni connoistre selon la confession de nos Adversaires. Or Iesus Christ dans le ciel est en sa gloire, & de là il nous voit, nous oit, & nous connoit selon la confession de nos Adversaires ; mais dans l'hostie il n'est pas en sa gloire, & de là il ne peut ni voir, ni ouïr, ni connoistre, comme auoient nos Adversaires. Donc il vaut mieux adorer Iesus Christ dans le ciel, que non pas dans l'hostie. Or nous sommes obligez de faire toujours ce qui est le mieux.

20. J'ajoute à tout ce que dessus que l'Eglise primitive n'a jamais adoré l'hostie, & n'a pas creu que le corps & le sang de Christ fussent reellement & inuisiblement au sacrement de l'Eucharistie: Car si les Chrestiens de l'Eglise primitive eussent eu vne telle creance, ils eussent fourni aux Payens des specieux pretextes pour excuser l'idolatrie de leurs simulachres, & de reuoquer contre les Chrestiens les argumens dont ils se seruoient contr'eux.

21 Premierement, les Payens soustenoyent que leurs idoles estoient composées de deux choses,

aff. du

aff. du simulachre visible, & de la Deité inuisible qui y habitoit: *Ils introduisent leurs Dieux*, dit S. Chrysofotome chez Theodoret in Atrep. *en leurs chefs simulachres de bois & de pierre, & les enferment là dedans comme en vne prison. Vos Dieux*, leur dit Arnobe au liu. 6. *habitent dans du plastre & de la terre cuite, & afin que certaines matieres puissent deuenir plus augustes, ils se laissent enfermer, souffrent de demeurer cachez & retenus en vne prison obscure.* Mais les Payens n'eussent-ils pas repliqué avec raison aux anciens Chrestiens, s'ils eussent eu la creance des docteurs de Rome d'aujourd'hui; Et vous ne croyez-vous pas tout de même que vostre hostie est composée de deux choses, aff. de l'espece visible du pain, & du corps inuisible de Christ, qui est caché sous cette espece? vostre Christ n'habite-il pas dans vne pâte cuite; & afin qu'une piece de pain deuienne plus auguste, ne s'y laisse-il pas enfermer, & n'y demeure-il pas caché comme en vne prison?

22. Secondement, le moyen par lequel les Payens tenoyent, que la Deité qu'ils adotoyent estoit renduë presente au simulachre, estoit la Consecration: Ainsi Tertullian en son Apologetique chap. 12. dit ceci: *Es simulachres ie ne trouue à dire si non que ce sont matieres sœurs de nos poëles & de nos chaudières, qui changent leur destinée par la consecration.* Et Minutius Felix parle ainsi du simulachre des Payens: *voici il est fondu, forgé, taillé, & il n'est pas encore Dieu; voici il est plombé, construit, erigé, & n'est pas encore Dieu; voici il est orné, consacré, & priez, & alors il est Dieu.* Et Arnobe au liu. 6. *la dedicace ou consecration les fait habiter dans les simulachres, ils*

ne refusent pas d'entrer dans des habitacles terrestres, ou plustost estans forcez d'y entrer par le droit de la dedication, ils s'incorporent & ioignent aux simulachres. Mais les Payens n'eussent-ils pas repliqué aux Chrestiens; En vostre Eucharistie nous trouuon de même que les signes sont matieres leurs de nostre pain & nostre vin ordinaire, lesquelles changent de destinée par la consecration; voici il est petri & leué, & n'est pas encore Dieu; voici il est cuit au four, & n'est pas encore Dieu; voici il est consacré & adoré, & alors il est Dieu; car vostre Christ ne refuse pas d'entrer dans ces matieres terrestres, ou plustost étant forcé d'y entrer par le droit de la consecration, il s'incorpore & se joint à cette espee de pain & de vin.

23. En troisieme lieu, les Payens auoyent des simulachres grands & petits, & estimoyent que la Deité qu'ils adoroyent estoit aussi bien es petits qu'és grands. Arnobe s'en moquoit, disant au liu. 6. que si leurs Dieux auoyent des images grandes & petites où ils habitassent, il falloit qu'és petites ils se retraignissent comme estans à l'éroit, & qu'és grandes ils s'étendissent comme estans au large. Mais les Payens pouuoient-ils pas faire le même reproche aux Chrestiens d'alors, s'ils eussent creu que Iesus Christ tout entier eût esté aussi bien contenu dans vne petite hostie que dans vne grande, & aussi bien en la moindre partie de l'hostie qu'en la plus grande?

24. En fin, on reprochoit aux Payens, qu'ils adoroyent le bois & la pierre, les œutés de main d'homme; des choses qui ne peuuent ni voir, ni ouir, ni flairer, ni toucher, ni respirer, ni parler, ni

ler, ni se mouuoir ; des choses exposees à la vieill-
 lesse, à la rouillure, à la moisissure, à la poussiere,
 à la cheute, à la fraction, au brulement, aux iniu-
 res des vers, des souris, & des autres bestes ; au
 pouuoir des ennemis, à estre derobé, à estre enfer-
 mé à la clef, &c. comme l'on voit dans Arnobe,
 Lactance, Minutius Felix, & autres anciens Do-
 cteurs de l'Eglise. Mais les Payens n'eussent-ils pas
 repliqué à ces Anciens Chrestiens, s'ils eussent eu
 la creance de l'Eglise Romaine d'aujourd'hui ? Et
 vous pouuez-vous nier que l'hostie que vous a-
 dorés ne soit l'œuvre d'un homme, qui l'a petrie
 & lui a donné telle figure qu'il lui a pleu, & puis
 l'a consacrée par certaines paroles pour y faire ve-
 nir vostre Christ tout entier ? n'adorez-vous pas
 vostre hostie, qui ne voit, ni oit, ni touche, ni respi-
 re, ni marche, ni parle, ni se meut ? vostre hostie
 n'est-elle pas exposée à la vieillesse, à la poussiere,
 à la cheute, au brulement, aux vers, aux souris, &
 autres bestes ? & n'est-elle pas suiette à estre em-
 portée, derobée, & enfermée à la clef ? Que si l'on
 dit, qu'il n'y a que les accidens de l'hostie qui so-
 yent suiets à tous ces inconueniens, mais non pas
 Iesus Christ qui est sous iceux. Les Payens aussi
 eussent dit de même, que leurs Dieux n'estoyent
 pas suiets à ces inconueniens, mais seulement les
 simulacres dans lesquels ils estoyent ; car ils di-
 sent dans Arnobe au liu. 6. ces paroles : *Nous ne
 croyons pas que les matieres de cuivre, d'or & d'ar-
 gent, dont les simulachres sont faits, soyent des Dieux
 & des Deitez dignes de Religion par elles mesmes ;
 mais en elles nous adorons ceux que la sacrée dedica-
 tion introduit & fait habiter dans les simulachres.*

DISCOURS VI.

Contre le retranchement de la coupe.

I. **L**E retranchement de la coupe de l'Eucharistie a esté établi comme article de foy, par l'Eglise Romaine representative, assemblée en Concile à Constance l'an 1415. en la sess. 13. en un Canon, dont voici les principales clauses: *Attendant qu'en quelques parties du monde, il y en a qui presument temerairement de dire, que le peuple Chrestien doit participer au sacrement de l'Eucharistie sous l'une & l'autre espece du pain & du vin, & qu'ils donnent la communion au peuple laic, non seulement sous l'espece du pain, mais aussi sous l'espece du vin: A cause de cela, ce present saint Concile general de Constance, assemblé legitimement au nom du S. Esprit, desirant pourvoir au salut des fideles contre cet erreur, declare, decerne, & determine, qu'encore que Iesus Christ ait administré à ses disciples ce venerable sacrement sous l'une & l'autre espece du pain & du vin; & encore qu'en la Primitive Eglise les fideles ayent reçu ce sacrement sous l'une & l'autre espece; toutesfois nonobstant cela, pour euiter certains dangers & scandales. cette coutume, qui a esté introduite avec raison, doit estre gardée, ass. que les Prestres qui disent la Messe, communient sous l'une & l'autre espece du pain & du vin; mais que les laics, ou le simple, communie seulement sous l'espece du pain; & ceux qui diront le contraire doiuent estre chassés comme heretiques, & punis grievement par les Euesques ou leurs officiaux. Ce canon touchant le retranchement de la Coupe, a*

esté

esté confirmé par les Conciles Romains subsequens, & particulièrement par le Concile de Trente.

2. Contre vn canon si horrible, & vne loi si étrange, il est bien difficile d'opposer quelque chose: Car si l'on leur dit, que cette loi est contre l'institution & le commandement de Iesus Christ, ils le confessent naïvement; puis qu'ils veulent qu'encor que Iesus Christ ait institué & administré le sacrement de l'Eucharistie sous l'une & l'autre espece; neantmoins il n'en faut rien faire: Si l'on leur dit que cette loi est contre le commandement de S. Paul, & contre la pratique de l'Eglise Primitiue, ils l'ououent ingenument, puis qu'ils déclarent ouuertement, qu'encore qu'en la Primitiue Eglise les fideles ayent receu le sacrement de l'Eucharistie sous l'une & l'autre espece; neantmoins ceux qui le pratiquent ainsi, doiuent estre chassez & punis comme heretiques. Voila le vrai moyen de finir toutes nos controuerses, & de nous empêcher de disputer contr'eux: Car si par exemple nous alleguons que S. Paul 1 Tim. 4. a dit que *ceux qui defendent de se marier, & commandent de s'abstenir des viandes, enseignent des doctrines des Diabes*; ils n'ont qu'à répondre qu'encore que S. Paul ait dit cela, il n'en faut rien croire, puis que l'Eglise Romaine a déterminé autrement. Si encore nous alleguons que le mesme Apostre Eph. 2. a dit, *que nous sommes sauuez de grace par la foy, & cela non point de nous, c'est le don de Dieu, non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie*; ils n'ont qu'à répondre, qu'encor que cela ait esté écrit par l'Apostre, neantmoins il ne le faut pas croire; puis que

l'Eglise Romaine a determiné, que nous sommes sauuez par les œuures & par la foy, venans de nous & des forces de nostre franc arbitre, &c. le vous laisse maintenant à iuger qui sont ceux que nous deuons suivre, ou ces Docteurs de mensonge, ou bien Iesus Christ & ses Apostres. Ce que ie trouue entierement insupportable, est d'accuser de temerité, d'erreur & d'heresie, ceux qui pour obeir à Iesus Christ & à ses Apostres, & pour suivre la pratique de l'Eglise primitiue, disent qu'il faut participer à la coupe aussi bien qu'au vin. Ie trouue encore cette audace insupportable, de se vanter tant de l'Antiquité, & de la conformité de leur creance à la primitiue Eglise; & neantmoins y renoncer si ouuertement en ce chef de doctrine. De sorte qu'il faut retenir ferme ce raisonnement. Il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, il faut faire le commandement de Iesus Christ plustost que celui du Pape, il faut obseruer l'ordonnance de S. Paul plustost que celle du Concile, & il est beaucoup mieux de suivre la pratique de l'Eglise primitiue, que celle de l'Eglise Romaine d'aujourd'huy. Or Iesus Christ vrai Dieu nous dit *beuvez en tous*: l'Apostre S. Paul ordonne *qu'un chascun s'epreuue soy mesme, & ainsi mange de ce pain & boiue de cette coupe*: Et l'Eglise primitiue l'a pratiqué tousiours ainsi, comme auoient les Euesques assemblés en Concile à Constance. Il faut donc que tous boient de la coupe, & ainsi communient sous l'vne & l'autre espee.

3. Les Docteurs de Rome d'aujourd'hui, pensent se mettre à couuert, en disant que Iesus Christ a institué voirement le sacrement de l'Eucharistie
 sous

sous les deux especes du pain & du vin, & que l'Eglise primitive l'a celebré de la sorte; non pas par quelque commandement expres de Iesus Christ, ou de ses Apostres; mais par pure police Ecclesiastique, qui peut estre changée par l'Eglise, selon les diuerses occasions & circonstances. Ils ajoutent, qu'il suffit de garder ce qui est de l'essence du Sacrement, ass. de prendre le corps & le sang de Christ; mais que l'Eglise peut changer ce qui est accidentel, ass. de les prendre sous les deux especes, ou sous vne espece seulement; & veulent que le sang de Christ soit sous l'espece du pain par concomitance, comme ils veulent que le corps de Christ soit sous l'espece du vin par concomitance; d'autant que Iesus Christ estant maintenant glorieux, son corps & son sang ne peuuent estre separez.

4. Contre cette Responce de nos Aduersaires, ie dis premierement, qu'il y a vn commandement expres de Iesus Christ, de prendre la coupe & de boire, au chap. 26. de S. Matthieu, en ces mots, *beuvez-en tous*. Les Docteurs de Rome respondent à cela, que le mot de *tous*, ne s'étend pas à tous les hommes; autrement il faudroit dire que la coupe de l'Eucharistie doit estre distribuée aux Turcs, aux Iuifs, & aux autres infideles: Ils ajoutent que le mot de *tous*, ne s'étend pas aussi à tous les hommes qui sont du corps de l'Eglise des élus; autrement il faudroit donner la coupe de l'Eucharistie aux petits enfans que Dieu a élus à la vie eternelle. Mais (disent-ils) le mot de *tous* s'entend seulement à tous ceux à qui Iesus Christ distribuoit la coupe, ass. aux Apostres, considerez comme Pasteurs.

5. Contre cette responce, ie dis qu'encore que Iesus Christ ait donné le commandement de boire de la coupe de l'Eucharistie à ses Apostres seulement ; neantmoins il faut sçauoir en quelle qualité ils ont receu ce commandement : Or ce n'est pas en qualité d'Apostres, autrement il n'y auroit que les Apostres qui peussent participer à la coupe, & n'y ayant plus d'Apostres, il la faudroit entierement retrancher, & ne dire plus la Messe : Ce n'est pas aussi en qualité de Pasteurs ou de Prestres sacrifiants ; dautant que Iesus Christ seul estoit pour lors sacrifiant, selon les Docteurs de Rome, & les Apostres ne firent point alors la fonction de Prestres sacrifiants ; outre que c'est aux Pasteurs & à ceux qui administrent les sacremens, qui sont personnes publiques, de donner, mais c'est aux particuliers ou aux personnes priuées de recevoir ; or les Apostres en la celebration de l'Eucharistie ne firent que recevoir de Iesus Christ leur maistre & leur Pasteur : Ils receurent donc le commandement de boire de la coupe entant que fideles ; d'où s'ensuit que tous les fideles participans au sacrement de l'Eucharistie, sont obligez par le commandement de Iesus Christ de boire de la coupe. Et partant les Docteurs de Rome se trompent, quand ils veulent qu'il n'y ait que les Prestres sacrifiants qui ayent droit de boire de la coupe, & que les autres Prestres non sacrifiants ne communient que sous l'espece du pain ; car alors les Apostres n'estoyent pas sacrifiants. Ajoutez à ce que dessus, que si le commandement de Iesus Christ, *beuez-en tous*, ne s'adresse qu'aux Pasteurs, parce que ceux auxquels Iesus Christ parloit esto-

yent

yent Pasteurs ; il s'ensuit que le commandement de Iesus Christ, *prenez, mangez*, ne s'adresse aussi qu'aux Pasteurs, parce que ceux auxquels Iesus Christ parloit, estoient Pasteurs ; & par ainsi le peuple ne sera obligé par aucun commandement de communier sous l'espece du pain, & pourra estre priué entierement du sacrement, ce qui est absurde, & contraire à la Religion Chrestienne.

6. Secondement, ie dis qu'au chap. 11. de la premiere Epistre de S. Paul aux Corinthiens, il y a un commandement expres à tous les fideles de boire de la coupe, en ces mots, *qu'un chacun donc s'eprouve soi mesme, & ainsi qu'il mange de ce pain, & boiue de cette coupe*: Esquelles paroles l'Apostre parle à tous les fideles, qui sans doute ont besoin de s'eprouver eux mesmes: Et cela appert de ce que S. Paul adresse son Epistre, & par conlequent ces paroles à tous ceux de l'Eglise de Corinthe, tant laics, qu'Ecclesiastiques ; veu qu'au chap. 1. vers. 2. il l'adresse à tous ceux qui inuoquent le nom de nostre Seigneur Iesus Christ en tout lieu. loignez à cela, que S. Paul ne dit pas seulement, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain*, mais aussi, *toutesfois & quantes que vous boirez de cette coupe vous annoncerez la mort du Seigneur insqu'à ce qu'il vienne*; tellement que la commemoration de la mort de Christ se fait, tant par la participation de la coupe, que par celle du pain de l'Eucharistie : Et cela fort à propos ; car puis que non seulement le corps de Christ a esté rompu en la croix, mais aussi que son sang y a esté épandu ; & qu'en toute propitiation & expiation du peché, l'effusion du sang a esté en grande consideration, veu

qu'elle marque mieux la mort qu'aucune autre chose; il est certain que ceux là ne celebrent pas la memoire de la mort de Christ comme il faut, qui ne participent pas à cette partie du sacrement, par laquelle seule est faite la commemoration de l'effusion du sang de Christ.

7. En troisieme lieu, ie dis qu'en la dispute de l'Eucharistie, nos Adversaires nous alleguent ces paroles de Iesus Christ, rapportées par S. Iean au chap. 6. de son Euangile, en ces mots, *si vous ne beuvez le sang du fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*: Pourquoy donc priuent-ils le peuple de la vie, en lui ostant la coupe, & l'empêchant de boire? Et ne sert d'alleguer ici la concomitance, & dire qu'en prenant le corps de Christ sous l'espece du pain, on prend aussi son sang, qui est inseparable de son corps. Car contre cela, ie dis premierement que prendre le sang de Christ en prenant l'hostie n'est pas boire: Or Iesus dit expressément que si l'on ne boit son sang, on n'aura point la vie. Secondement, ie dis qu'encore qu'en quelques endroits, par le corps, il fallût entendre le corps & le sang; neantmoins ce ne seroit pas en ces endroits, esquels est faite vne manifeste distinction du corps d'auec le sang: Or au sacrement de l'Eucharistie, cette distinction du corps & du sang paroît manifestement, Iesus Christ baillant premierement le sacrement & le signe de son corps, en ces mots, *prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous*; Et puis separément celui de son sang en ces mots, *beuvez-entous, car ceci est mon sang qui est respandu pour vous*. Et non seulement il en parle separément, mais les represente comme reellement

lement séparés en la mort; veu qu'il dit, *mon corps rompu pour vous, & mon sang respandu pour vous*: Esquelles paroles la concomitance n'a point de lieu; car le corps rompu par diuerses playes ne contient pas le sang; & le sang respandu n'est pas contenu dans le corps. Et de fait nos Adversaires veulent que les paroles sacramentales operent ce qu'elles signifient: Or selon leur propre confession, elles signifient la separation du corps de Christ d'avec son sang, comme le Cardinal du Perron l'advoüë en sa replique au Roy de la grande Bretagne, page 1108. en ces termes, *le but de l'integrité de ce sacrement est de nous faire ressouvenir que ce corps & ce sang que nous prenons ont esté diuisez par la mort en la croix; dont est que S. Paul dit que toute-fois & quantes que nous mangeons de ce pain, & beu- uons de cette coupe, nous annonçons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne*. En troisieme lieu ie dis que comme celui qui mangeroit du pain trempé dans du vin, prendroit bien du vin par la bouche, mais ne le boiroit pas: Aussi celui qui mange ou aualle vne hostie consacrée, ne boit pas le sang de Christ, quand mesmes il y seroit.

8. En fin, ie dis que puis que les Sacremens ont esté institués pour nous rendre plus certains des promesses de Dieu, & que toute nostre consolation depend de cette persuasion que les promesses de Dieu sont tres-veritables; il s'ensuit necessairement qu'autant qu'on retranche du Sacrement, autant diminue-t'on de la certitude de cette persuasion. Et ne sert de dire, qu'une partie du Sacrement vaut autant pour la confirmation des promesses de Dieu que tout le sacrement. Car

contre cela, ie dis que si cela estoit, il n'estoit pas necessaire que Dieu instituât deux Sacremens; & il se pouvoit contenter d'instituer le Baptesme seulement, veu qu'il est ordonné pour confirmer les promesses de Dieu: Que si pour vne telle confirmation deux Sacremens valent plus qu'un seul, & si deux gages & deux seaux ont plus de poids pour cela qu'un seul, pareillement en vn Sacrement deux signes ont plus de poids qu'un seul pour confirmer les promesses de Dieu. Et de fait puis qu'il est dit, Luc. 22. & 1. Cor. 11. que la Coupe est le nouveau testament & la nouvelle alliance au sang de Christ, entant qu'elle en est le Sacrement, pourquoy en priue-t'on le peuple?

9. Quant aux dangers & aux scandales imaginaires, que les Docteurs de Rome trouuent en la participation de la Coupe, ie dis en general que Iesus Christ en qui sont les thresors cachez de sapience, & en qui habite corporellement toute plenitude de Deité, les a preueus aussi bien qu'eux; & neantmoins il a institué & administré la Coupe, & a commandé à tous d'en boire. Ie dis aussi que S. Paul inspiré extraordinairement du S. Esprit, nonobstant ces dangers & scandales pretendus, a commandé tant aux laics qu'aux Ecclesiastiques de Corinthe, de boire de la Coupe, comme il a esté prouué ci-dessus.

10. Le premier inconuenient que nos Adversaires trouuent en la participation de la Coupe, est qu'on craint que le peuple trempe ses moustaches au calice, & que le sang de Christ ne soit attaché à vn poil de la moustache; on apprehende aussi que l'espece du vin, & en suite le sang de

de Christ ne tombe à terre, & estant tombé ne puisse estre ramassé. Mais contre cela ie dis, 1. que ceux qui n'ont point de moustaches, comme les femmes, les chatrez, & plusieurs ieunes gens, n'en devroyent pas estre exclus. 2. Ie dis qu'il vaudroit mieux estre sans moustaches que sans la participation entiere du Sacrement. 3. Cet inconuenient ne procede que de la fausse presuppotion que le sang de Christ est sous l'espece du vin, mais si dans le Sacrement de l'Eucharistie il n'y a que du pain & du vin en substance, & qu'il en tombe à terre quelque chose par hazard, ou par accident, sans qu'il y ait de nostre faute; ce n'est pas vn assez grand inconuenient, pour violer l'institution & le commandement de Iesus Christ & de ses Apostres.

11. Le second inconuenient est qu'il est presque impossible d'observer cette loi en des lieux où il y a vn grand peuple, & vn seul Prestre. Mais contre cela ie dis, 1. qu'és lieux où il y a vn grand peuple, comme és villes, il y a plusieurs Prestres. 2. Si vn seul Prestre ne suffit, il en faut appeller vn autre du lieu voisin. 3. Et en fin, ce qui ne se peut pas faire en vn iour, on le peut faire en deux ou trois, plustost que de violer le commandement de Iesus Christ, & de quitter la pratique de l'Eglise Primitive.

12. Le troisieme inconuenient est, qu'il y en a plusieurs qui ont vne auersion naturelle pour le vin, & qui par consequent ne peuuent pas boire de la coupe. Mais contre cela ie dis, qu'attendu que les actions corporelles dependent de certaines puissances naturelles, elles ne sont censées commandées qu'à ceux qui ont les puissances naturel-

les propres à exercer ces actions, & non pas aux autres; par exemple, l'usage de la parole de Dieu n'est pas commandée aux sourds, mais seulement à ceux qui la peuvent ouïr: or boire est vne action corporelle; & partant elle n'est commandée qu'à ceux qui la peuvent boire. Que s'il falloit oster la coupe à tous ceux qui sont du peuple, parce qu'il y en a quelques vns qui ont vne auersion naturelle pour le vin, il faudra aussi oster la predication de l'Euangile aux Chrestiens, parce qu'il y en a quelques vns qui sont sourds, & qui ne la peuvent ouïr.

13. Le quatrieme inconuenient est, qu'il y a des pais où il ne croit point de vin, comme au Japon & en Norvege. Mais contre cela ie dis, 1. qu'encore qu'en ces pais là il n'y ait point de vin, neantmoins on y en peut porter. 2. que si l'on n'y en peut pas porter sans qu'il se gaste, & sans qu'il change de forme, il vaut mieux substituer au vin le breuuage ordinaire de ceux du pais. 3. que si l'on ne doit pas substituer à la place du vin le breuuage ordinaire, alors ceux qui ne peuvent pas auoir du vin s'en abstiennent, puis qu'il leur est force, & qu'il n'y a ni audace ni mépris à s'abstenir d'vne chose commandée par Iesus Christ, lors qu'on n'en peut pas auoir: mais d'ordonner que ceux qui ont du vin en abondance, s'abstiennent de la coupe, c'est vne audace insupportable, & vn mépris du sacrement indigne d'vn Chrestien.

DISCOVRS VII.

Contre la Messe.

1. **L**A Messe, selon les Docteurs de Rome, est un sacrifice du corps & du sang de Christ, propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts, comme il a esté déterminé au Concile de Trente en la session 22. Contre vne telle Messe nous pourrions alleguer tous les argumens rapportés ci dessus contre la transsubstantiation & la presence pretendüe du corps de Christ dans l'hostie; nos Aduersaires aduoians que les raisons qui détruisent la transsubstantiation & la presence pretendue du corps de Christ dans l'hostie, détruisent aussi la Messe. Mais en ce discours ici nous nous contenterons d'apporter les argumens qui sont directement contre la Messe, & la détruisent entierement.

2. Le premier argument est tiré de ce qu'en l'Institution, & en la premiere celebration de l'Eucharistie, Iesus Christ n'a point sacrifié, ni offert à son Pere, son corps & son sang, comme il appert par ce qui est rapporté par les trois Euangelistes, & par l'Apostre S. Paul, touchant le sacrement de l'Eucharistie, où l'on ne voit aucune trace de sacrifice, ni d'oblation du corps & du sang de Christ. C'est ce qu'a reconu le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Messe, au chap. 27. en ces mots: *l'oblation qui se fait apres la consecration, appartient à l'integrité du sacrifice, mais n'est pas de son essence; ce qui*

se prouue, parce que Nostre Seigneur n'a point fait cette oblation, ni mesme les Apostres au commencement, comme nous l'auons demonstté par Gregoire. Le Iesuite Salmeron au tome 13. des commentaires sur les epistres de S. Paul fait vn denombrement des traditions non écrites, & met en ce rang, la hierarchie Ecclesiastique, le seruice des images, la Messe, la façon de sacrifier, & la tradition que Iesus Christ a fait vn sacrifice au pain & au vin. Le Cardinal Baronius en les Annales sur l'an 53. confesse franchement, que le sacrifice de l'Eucharistie est vne tradition non écrite. Chose étrange que la Messe qui est le fondement de l'Eglise Romaine, veu que les Docteurs n'exigent autre chose sinon qu'on aille à la Messe, ne se trouue point auoir esté instituée, ni commandée par Iesus Christ. Et de fait, si Iesus Christ en la celebration de l'Eucharistie, eût fait vn sacrifice à Dieu son Pere de son corps & de son sang, propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts, il n'eust pas esté de besoin qu'il se sacrificiast derechef en la croix; veu qu'ayant déjà expié nos pechez au sacrifice de l'Eucharistie, il n'estoit pas besoin qu'il les expiast encore en la croix. Ajoutez à ce que dessus, que l'Apostre S. Paul Eph. 4. 11. fait vn denombrement des charges que Iesus Christ montant au ciel a laissé à son Eglise, en ces mots; Il a donné les vrs pour estre Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs; mais des sacrificateurs du corps & du sang de Christ, il n'en parle point du tout; non plus qu'en la premiere à Timothee, & en l'Epistre à Tite, où il décrit le deuoir

deuoit des Prestres ou Euesques, & des Diacres, sans faire aucune mention de cette sacrificature du corps & du sang de Christ.

3. Le second argument est tiré de la definition du sacrifice telle qu'elle nous a esté donnée par nos Adversaires. Le Cardinal Bellarmin au liu 1. de la Messe au chap. 2. le definit ainsi: *Le sacrifice est vne oblation externe faite à Dieu seul, par laquelle en reconnoissance de l'infirmité humaine, & de la Majesté diuine, le Ministre legitime consacre par vne ceremonie mystique, & détruit vne chose sensible & permanente.* De ces dernieres paroles, asçauoir que le Ministre legitime détruit vne chose sensible, ie forme deux raisonnemens, qui détruisent le sacrifice de la Messe. Le premier est conceu en ces termes: En tout sacrifice la chose sacrifiée doit tomber sous les sens, puis que selon nos Adversaires, c'est vne chose sensible: Or le corps & le sang de Christ, qu'on pretend de sacrifier en la Messe sous les accidens du pain & du vin, ne tombent point sous les sens, comme il appert par l'experience: Donc le corps & le sang de Christ, qu'on pretend estre sous les accidens du pain & du vin, ne sont point la chose sacrifiée. Le second raisonnement se forme ainsi. En tout vray sacrifice la chose sacrifiée doit estre entierement détruite, c'est à dire doit estre tellement changée, qu'elle cesse d'estre ce qu'elle estoit auparauant, comme dit Bellarmin en termes exprez au lieu susallegué: Or au pretendu sacrifice de la Messe le corps & le sang de Christ ne sont point détruits, veu que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 6. Donc au

pretendu sacrifice de la Messe le corps & le sang de Iesus Christ ne sont point la chose sacrifiée.

4^r A ces deux raisonnemens, Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 27. & les autres Docteurs de Rome respondent 1. que le corps de Christ simplement n'est pas la chose sacrifiée en la Messe, mais que c'est le corps de Christ, entant qu'il est sous l'espece du pain, & que c'est au regard de l'espece du pain que le corps de Christ est sensible & visible. 2. Ils respondent qu'au sacrifice de la Messe le corps de Christ est détruit au regard de son estre Sacramental, mais non pas au regard de son estre naturel ; car quand il est mangé en l'Eucharistie, il cesse d'estre sous l'espece du pain.

5. Contre ces Responses, ie dis premiere-ment que le corps de Christ n'est pas visible par l'espece du pain, puis que selon nos Adversaires elle nous le cache, & nous empesche de le voir ; Et quoy qu'une substance puisse estre dite visible & conoissable par ses accidens ; neantmoins elle ne l'est iamais par les accidens d'une autre substance ; & par consequent Iesus Christ peut estre dit visible par ses propres accidens, mais non pas par les accidens du pain, qui sont tout à fait semblables aux hosties consacrées & non consacrées ; & c'est vne fuite ridicule de dire, que le corps de Christ est visible sous l'espece du pain, parce que cette espece est visible, car cōme l'on ne voit pas le vin dans le tonneau, parce qu'on voit le tonneau ; l'on ne voit pas l'argent enfermé dans la bourse, parce qu'on voit la bourse ; aussi l'on ne voit pas le corps sous l'espece du pain, parce qu'on voit l'espece ; puis que selon

nos Adversaires cette espee nous empeche de le voir.

6. Secondement, ie dis que par l'estre Sacramental, on l'on entend seulement vn estre accidentel de Iesus Christ; par exemple sa presence au Sacrement; ou bien l'on entend outre cela son estre substantiel. Si l'on entend aussi son estre substantiel, puis que l'estre substantiel d'une chose, n'est autre chose que sa substance & sa nature, il s'en suivra que si Iesus Christ est détruit au Sacrement de l'Eucharistie, eu égard à son estre substantiel, il sera aussi détruit eu égard à son estre naturel; ce qui est contre ce que dit l'Apostre Rom. 6. que *Iesus Christ ne meurt plus*. Si l'on entend seulement vn estre accidentel de Iesus Christ, par exemple sa presence au Sacrement, les absurditez suiuentes s'en suivront; 1. que le sacrifice de la Messe sera le sacrifice d'un accident seulement, & non pas de Iesus Christ, puis que la presence de Iesus Christ n'est pas Iesus Christ lui mesme, mais un accident d'icelui. 2. Il s'en suivra que le sacrifice de la Messe & celui de la croix, ne seront pas le mesme sacrifice, au regard de la chose sacrifiée, puis que Iesus Christ, & sa presence, ne sont pas la mesme chose; attendu que Iesus Christ est une substance, & sa presence est un accident; ce qui est contre la decision du Concile de Trente, qui a determiné que le sacrifice de la croix & celui de la Messe sont le mesme au regard de la chose sacrifiée. 3. Il s'en suivra que la chose qui est détruite au Sacrement, n'est pas la mesme que celle qui y auoit esté produite; veu qu'il ne s'y détruit qu'un accident, & qu'une substance y auoit esté

produite par la transubstantiation, qui est vne conuersion substantielle, comme il a esté prouué suffisamment ci-dessus 4. Il s'ensuivra que le sacrifice de la Messe se fera seulement dans l'estomac du Prestre, parce que cette presence n'est point détruite qu'après la manducatiō de l'hostie par le Prestre; & par consequent le sacrifice de la Messe se fera après la Messe; veu que cette presence n'est détruite que par la destruction des accidens, & ces accidens ne sont détruits ordinairement qu'après que la Messe est dite. 5. En fin, il s'ensuivra que la justice de Dieu ne sera plus la mesme, veu que n'ayant peu autresfois estre satisfaite que par la mort de Christ, & par la destruction de son estre naturel, maintenant Dieu est appaisé, les pechez sont expiez, & la iustice de Dieu est satisfaite par la seule destruction de son estre sacramentel; puis qu'on veut que le sacrifice de la Messe soit propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts.

7. Le troisieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre Heb. 9. *Presque toutes choses selon la loy sont purifiées par sang & sans effusion de sang il ne se fait point de remission de peché: Il a donc fallu que les choses qui representoyent celles que sont celestes fussent purifiées par telles choses, mais que les celestes soyent purifiées par plus excellens sacrifices que ceux là.* De ces paroles ie forme cet argument: Il n'y a point de propitiation ou de remission de peché sans effusion de sang, comme dit l'Apostre: Or en la Messe il n'y a point d'effusion de sang, puis qu'on l'appelle vn sacrifice non sanglant: Donc en la Messe il ne se fait aucune propitiation ni remission de

de peché, & par conſequent il ne s'y fait aucun ſacrifice propitiatoire pour les pechez. Cet argument peut eſtre confirmé de la ſorte: Sous l'ancienne alliance la propitiation & la purification ne ſe faiſoit point ſans effuſion de ſang, & les types des choſes celeſtes eſtoyēt purifiées de la ſorte, comme dit l'Apoſtre Heb. 9. il a donc fallu que ſous la nouvelle alliance la propitiation & la purification ne ſe fit point auſſi ſans effuſion de ſang, & que les choſes celeſtes représentées par les types legaux, fuſſent purifiées par vn plus excellent ſacrifice, aſſ. par l'effuſion du ſang de Chriſt: Et quoi que l'Apoſtre employe le mot de *ſacrifices* au pluriel, neantmoins il faut entendre l'unique ſacrifice de Chriſt en la croix; d'autant qu'une choſe eſtant oppoſée à pluſieurs, eſt ſouuent exprimée au pluriel; comme quand le Bapteſme qui n'eſt qu'un, eſt appelé Bapteſmes, Heb. 6. 2. Or l'unique ſacrifice de la croix de Chriſt au texte ſuſallegué Heb. 9. 23. eſt oppoſé aux ſacrifices anciens, qui eſtoyent types & figures du ſacrifice de la croix.

8. Le quatrième argument eſt tiré de ces paroles de l'Apoſtre Heb. 10. 18. *C'eſt ici le Teſtament que ie diſpoſeray enuers eux. Apres ces iours là, dit le Seigneur, ſe mettray mes loix en leur cœur, & les écriray en leurs entendemens, & n'auray plus ſouuenance de leurs pechés ni de leurs iniquités. Or là où il y a remiſſion de ces choſes, il n'y a plus d'oblation pour le peché. De là ie forme cet argument: là où il y a remiſſion de pechés, il n'eſt plus beſoin d'oblation, ni de ſacrifice propitiatoire pour le peché, comme dit l'Apoſtre: Or maintenant en l'Egliſe Chre-*

stienne, en vertu du Nouveau Testament, ou de la nouvelle alliance confirmée par le sang de Christ, il y a remission de pechés, Heb. 10. 16. 17. Donc aujourd'huy en l'Eglise Chrestienne il n'est plus besoin d'oblation, ni de sacrifice propitiatoire, ni par consequent du sacrifice de la Messe.

9. Le cinquieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre, Heb. 9. *Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, ainsi que le souverain Sacrificateur entre és lieux saints chacun an avec autre sang, autrement il lui eût fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde: mais maintenant en la consommation des siecles il est comparu une fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi-mesme; & tout ainsi qu'il est ordonné à tous hommes de mourir une fois, & apres cela le iugement; pareillement aussi Christ ayant esté offert une fois pour oster les pechés de plusieurs, apparoitra pour la seconde fois sans peché à ceux qui l'attendent à salut.* Cela est confirmé par ces paroles du mesme Apostre, Heb. 10. *La loy ayant l'ombre des biens à venir, & non point la viue image des choses, ne peut iamais par les mesmes sacrifices, lesquels on offre chacun an, sanctifier ceux qui s'y adressent, autrement n'eussent-ils pas cessé d'estre offerts? veu que les sacrificians purifiez une fois n'eussent plus eu aucune conscience de peché; or il y a en iceux une reiterée commemoration des pechés d'an en an; car il est impossible que le sang des taureaux & des boucs oste les pechez, &c.* Tout sacrificeur donc assiste chaque iour administrant & offrant souuent fois les mesmes sacrifices, lesquels ne peuvent iamais oster les pechez: *Mais cettui-ci ayant offert un seul sacrifice pour les pechez, est assis pour tousiours à la dextre de*

Dieu;

Dieu; car par vne seule oblation il a consacré pour toujours ceux qui sont sanctifiés; conformément à ce qu'il auoit dit vn peu auparauant, que nous sommes sanctifiés par l'oblation vne seule fois faite du corps Iesus Christ. De tout ce que dessus ie forme ces raisonnemens.

10. Premièrement, les sacrifices anciens estoient reiterés, puis que l'Apostre dit, que le souverain Sacrificateur entre es lieux saints chacun an avec autre sang: mais le sacrifice de Iesus Christ ne doit pas estre reiteré, puis que l'Apostre dit, que Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, & qu'il est comparé vne fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi-mesme. Donc le sacrifice de la Messe n'est pas le sacrifice de la croix reiteré, ou vne reiteration du sacrifice de la croix, comme veulent nos Adversaires.

11. Secondement, l'Apostre ajoutant, autrement il lui eût fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde, fait voir que Christ ne peut pas estre offert sans souffrir: Car comme celuy qui diroit, cela n'est pas du feu, autrement il seroit chaud, presuppole necessairement que le feu est chaud: & celuy qui diroit, il n'est pas homme, autrement il seroit raisonnable, presuppole necessairement que l'homme est raisonnable: De mesme l'Apostre disant, que Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, autrement il lui eût fallu souuent souffrir, presuppole necessairement que Iesus Christ ne se peut pas offrir soi-mesme sans souffrir. Or Iesus Christ ne souffre pas tous les iours en la Messe. Donc Iesus Christ ne s'offre pas tous les iours en la Messe par le Minister des Prestres.

11. En troisieme lieu, ces paroles depuis la *fondation du monde*, sont d'un grand poids; car c'est autant que si l'Apostre eût dit, si l'unique sacrifice de Christ en la croix, n'est pas suffisant d'oster les pechés qui se commettront à l'advenir, il s'en suit qu'il n'a pas aussi esté suffisant d'oster les pechés qui ont esté commis par le passé depuis la creation du monde; n'estant pas conueuable, que le sacrifice de Christ en la croix ait eu plus de vertu auant que d'estre, qu'apres auoir esté: Or le sacrifice de Christ en la croix, a eu la vertu d'oster les pechés auant qu'il fût; autrement (dit l'Apostre) *il luy eût fallu souuent souffrir depuis la fondation de monde*. Donc il a aussi la vertu d'oster les pechés apres qu'il a esté, & par consequent n'a pas besoin d'estre reiteré en la Messe.

12. En quatrieme lieu, la comparaison de l'Apostre est considerable, dont le sens est tel: Comme les hommes ne souffrent qu'une fois la mort, & apres la mort ne paroissent point iusqu'au iour de la resurrexion, & au iour du iugement: De mesme Christ a fait vne seule oblation de soy-mesme à Dieu son Peré en la croix, pour oster les pechés, & ne sera plus en terre, iusqu'à ce qu'il viendra iuger les viuans & les morts; ce qui détruit entierement la Messe, où l'on veut que Iesus Christ s'offre & se sacrifie continuellement par le ministere des Prestres.

14. En cinquieme lieu, les sacrifices qui ostent les pechés, & sanctifient ceux qui s'y adressent, ne doiuent point estre reiterés; d'autant que la seule raison qu'allegue l'Apostre, pour laquelle les sacrifices

fices anciens de la loy estoyent reiterés, est qu'ils ne pouuoient pas oster les pechés, & ne pouuoient sanctifier ceux qui s'y adressoyent, comme il il appert par le texte susallegué : Or le sacrifice de Iesus Christ en la croix oste les pechés, & sanctifie ceux qui s'y adressent : Donc le sacrifice de Iesus Christ en la croix, ne doit pas estre reiteré, & par consequent n'est pas reiteré en la Messe.

15. En sixième lieu, si Iesus Christ s'est offert soi-mesme en la croix en sacrifice, afin qu'il nous sacrifiât à perpetuité, & nous acquit vne eternelle redemption, il est euident que le fruit & l'efficace de ce sacrifice dure sans fin, & qu'il ne faut recourir à aucun autre sacrifice qu'à celuy de la croix. Or Iesus Christ s'est offert soi-mesme en la croix en sacrifice, afin qu'il nous sacrifiât à perpetuité, & nous acquit vne redemption eternelle, comme il appert par les textes susallegués. Donc l'efficace du sacrifice de la croix dure sans fin, & il ne faut recourir à autre sacrifice qu'à celuy de la croix. En vn mot, il faut confesser, ou bien que le sacrifice de la croix n'a pas la vertu de purger les pechés & de sacrifier pour tousiours, contre le dire de l'Apostre; ou bien qu'ayant cette vertu & cette suffisance, Iesus Christ a fait vn seul sacrifice vne fois pour toutes; & par consequent qu'il ne se sacrifie pas tous les iours en la Messe par le ministere des Prestres.

16. En fin, l'Apostre presqu'en toute l'Epistre aux Hebrieux dit que Iesus Christ a esté constitué & cōsacré souuerain Sacrificateur de par son Pere pour tousiours; & particulièrement au chap. 7. il

dit que plusieurs estoyent faits Prestres, pource que la mort les empêchoit de durer tousiours : Mais Iesus Christ a vne sacrificature perpetuelle, parce qu'il demeure à tousiours, & qu'il peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par luy, estant tousiours viuant pour interceder pour eux ; & par consequent il n'a besoin de vicaires, ni de compagnons en la sacrificature.

17. Pour respondre à ces argumens, les Docteurs de Rome ont accoutumé de dire, que le sacrifice de la Messe est le mesme que celuy de la croix, au regard de l'essence du sacrifice ; puis qu'en l'vn & en l'autre la mesme chose est offerte, ass. le corps & le sang de Christ, par le mesme sacrificeur, ass. par Iesus Christ : Mais il est different au regard de la maniere ; veu qu'en la croix Iesus Christ s'est offert sanglamment, c'est à dire épandant son sang en mourant pour le genre humain ; & en la Messe il s'offre non sanglamment, c'est à dire sans épandre son sang, & sans mourir : En la Croix Iesus Christ fut détruit au regard de son estre naturel, mais en la Messe il est détruit au regard de son estre Sacramental. Ils ajoutent que tous les argumens tirés de l'Épître aux Hebreux ne regardent que l'oblation sanglante qui s'est faite vne fois en la croix ; mais qu'outre l'oblation sanglante, il y en a vne autre non sanglante, qui se fait tous les iours en la Messe. En fin, ils disent que le sacrifice de la croix est primitif & originel, mais que celui de la Messe est representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix, comme pose le Concile de Trente en la session 22.

18. Contre ces distinctions de nos Adversaires ie dis premierement, que le sacrifice de la Messe ne differe pas de celuy de la croix au regard de la maniere seulement, laquelle ne pose qu'une difference accidentelle; mais qu'il en differe au regard de l'essence. 1. Parce que la mort naturelle de Iesus Christ est de l'essence du sacrifice de la croix; Or le sacrifice de la Messe ne comprend pas la mort naturelle de Iesus Christ, veu que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom.6. Donc le sacrifice de la Messe ne comprend pas ce qui est de l'essence du sacrifice de la croix; & par consequent differe essentiellement diceluy, & non pas au regard de quelque maniere seulement. 2. Parce que la representation de quelque chose differe essentiellement de la chose representee; par exemple, le pourtrait du Roy differe essentiellement du Roy: Item, le memorial d'une chose differe essentiellement de la chose dont il est memorial; par exemple, la celebration de la Pasque, qui estoit un memorial du passage favorable de l'Ange sur les maisons des Israélites, differoit essentiellement de ce passage là: Et en fin, l'application d'une chose, differe essentiellement d'icelle; par exemple, l'application de l'emplâtre differe essentiellement d'iceluy. Or selon la determination du Concile de Trente en la session 22. le sacrifice de la Messe est representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix. Donc le sacrifice de la Messe differe essentiellement de celui de la croix. 3. Parce que le sacrifice de la croix est d'un prix infini, & par consequent ne doit pas estre reitéré: Car sa valeur estant infi-

nie, il est suffisant d'abolir tous les pechés passés, presens, & à venir, comme dit Bellarmin au liure premier de la Messe, chapitre 4. Mais le sacrifice de la Messe est d'un prix & d'une valeur finie, selon le mesme Bellarmin, & les autres Docteurs de Rome; dont neantmoins on se peut iustement étonner, puis que selon nos Adversaires, il ne differe point du sacrifice de la croix, ni au regard de la chose sacrifiée, ni au regard du sacrificeur principal, desquels toutesfois le sacrifice tire toute sa valeur & son prix.

19. Secondement, ie dis, que l'oblation non sanglante propitiatoire, est vne chose feinte & imaginaire; & que les argumens tirés de l'Épistre aux Hebreux la détruisent entierement. 1. Parce qu'il est dit Heb. 9. *que sans effusion de sang il n'y a point de remission de pechés*: Il faut donc qu'en l'oblation non sanglante de la Messe, il n'y ait point de remission de pechés; & par consequent qu'elle ne soit pas vn sacrifice propitiatoire pour le peché. 2. Parce que Iesus Christ ne peut s'offrir sans souffrir; l'Apostre, Heb. 6. disant, *Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, autrement il luy eût fallu souuent souffrir*: Or l'oblation de Christ avec souffrance est l'oblation sanglante: Donc il n'y a point d'oblation non sanglante. 3. Parce que le sacrifice sanglant de la croix, estant d'un prix infini, a obtenu *une redemption eternelle*, Heb. 9. & a aboli tous les pechés passez presens & à venir: D'où s'en suit necessairement, qu'il n'y a aucun autre sacrifice, soit sanglant, soit non sanglant, qui puisse impetrer le pardon de nos pechés, puis que le sacrifice de la croix l'a suffisamment impetré.

4. Par-

4. Parce que la justice de Dieu requiert, que les pechés soyent expiez par la peine qui leur est deuë; ce qui est tellement vray, que l'ire de Dieu n'a point esté appaisée, que par la mort sanglante & ignominieuse de la croix: Il faut donc que la Iustice de Dieu ait changé de nature, si l'on expie les pechés en la Messe, sans aucune poine, ni souffrance.

20. En troisiéme lieu, contre la distinction du sacrifice primitif qui s'est fait en la croix, & du representatif, commemoratif, & applicatif, qui se fait tous les iours en la Messe, ie dis premierement, que ce que le Concile de Trente en la session 22. dit positivement, assauoir qu'en l'Eucharistie il y a vn sacrifice representatif, commemoratif, & applicatif de celuy de la croix, peut souffrir vn bon sens, en disant qu'il y a vne representation, commemoration, & application du sacrifice de la croix: vne representation, entant que le pain rompu represente le corps rompu, & le vin versé dans la coupe represente le sang de Christ épandu pour la remission des pechés: vne commemoration, entant que tout s'y fait en commemoration de Iesus Christ & de sa mort, suivant ce que luy mesme commande par ces paroles, *faites ceci en memoire de moy: & ce que dit S. Paul 1. Cor. 11. toutesfoiſ & quames que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur usqu'à ce qu'il vienne: Et vne application, entant que le merite du sacrifice de la croix, nous est appliqué, non seulement par la parole, mais aussi par les sacrements, en la façon que nous expliquerons puis a-*

pres. Mais nos Adversaires ne se contentent pas de cela, puis qu'ils veulent qu'en la celebration de l'Eucharistie, il se face un vray & propre sacrifice propitiatoire pour les pechés des viuans & des morts, ce qui a esté amplement refuté ci dessus. Secondement, ie dis, que l'application du sacrifice de la croix se peut considerer ou de la part de Dieu, ou de la part des hommes : de la part de Dieu, lors que Dieu nous presente Iesus Christ avec tous ses benefices, & en sa parole, & en les Sacremens : de la part des hommes, lors que par vne vraye & viue foy operante par charité, ils embrassent Iesus Christ avec tous les benefices, qui nous est présenté, & en sa parole, & en les Sacremens : Et c'est ce que Iesus Christ nous enseigne Iean 3. en ces mots ; *comme Moïse éleua le serpent au desert, ainsi faut-il que le fils de l'homme soit éleué, assauoir en la croix, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle ; car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son fils unique, assauoir à la mort, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle* : Il ne dit pas, afin que quiconque le sacrifie en la Messe, mais afin que quiconque croit, &c. Et S. Paul Rom. 3. le monstre clairement par ces paroles, *Dieu a ordonné Iesus Christ de tout temps pour propitiatoire, par la foy au sang d'iceluy* : Il ne dit pas par le sacrifice de la Messe, mais par la foy. Et de fait, l'application du sacrifice de la croix de Christ, se fait, lors qu'on recourt à iceluy ; comme l'on s'applique l'emplâtre, lors qu'on recourt à luy, & qu'on le pose sur la playe : Or le recours ou le refuge de l'homme repentant

au sacrifice de la croix, pour obtenir misericorde de Dieu, n'est autre chose que la foy: la distinction de l'estre sacramentel & de l'estre naturel de Iesus Christ a esté refutée ci-dessus au nombre 6.

21. Je finis ce discours par le tesmoignage de Thomas d'Aquin, le plus celebre de tous les Docteurs de Rome, & que nos Adversaires appellent le Docteur Angelique. Thomas donc en la 3. partie en la question 83. en l'article 1. ayant proposé cette question, assavoir si Christ est immolé au Sacrement de l'Eucharistie, il conclut en ces mots tres-considerables; *La celebration de ce Sacrement est convenablement appellé immolation de Christ, tant parce qu'elle est l'image de la passion de Christ, que parce que par ce Sacrement nous sommes faits participans du fruit de la passion du Seigneur.* En apres il donne la responce en ces mots: *Le respons qu'il faut dire que la celebration de ce Sacrement est appellée l'immolation de Christ en deux façons; premierement, parce que comme dit Augustin à Simplicius, on a accoustumé de donner aux images le nom des choses dont elles sont images, comme quand regardans un tableau, ou une muraille peinte, nous disons, cettui-ci est Ciceron, & cettui-là est Salluste: Or la celebration de ce Sacrement, comme il a esté dit ci dessus, est une image representative de la passion de Christ, laquelle passion est la vraye immolation de Christ; & par ainsi la celebration de ce Sacrement est l'immolation de Christ. Secondement, la celebration de ce Sacrement est appellée l'immolation de Christ, au regard de l'effect de la passion de Christ; assavoir parce que par ce Sacrement nous sommes faits participans*

du fruit de la passion du Seigneur. Que ceux de l'Eglise Romaine s'entienent à cette decision de leur Docteur Angelique, & nous serons tous d'accord en ce point; estant assurez qu'il n'y a aucun de la Religion Reformée, qui ne signe cette doctrine tresveritable de Thomas d'Aquin.

DISCOURS VIII.

Contenant la solution des objections des Docteurs de Rome.

1. **D**ANS nos deux premiers discours, nous auons donné la solution des deux principales objections des Docteurs de Rome, tirées de ces paroles, *ceci est mon corps, &c.* & de celles-ci, *qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle, &c.* Maintenant il faut donner la solution des autres.

OBIECTION I.

2. **L**A premiere objection est conceüe en ces termes: Lors qu'il s'agit d'établir des articles de foy, d'instituer des Sacremens, & de faire des testamens & des alliances, l'on parle clairement & proprement, & non pas obscurément ou figurément: Or en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ établit vn article de foy, institua le Sacrement de l'Eucharistie, & il s'agissoit d'vn testament & d'vne alliance; veu qu'il est dit de la coupe, quelle estoit le nouveau testament & la nouvelle alliance au sang de Christ: mesmes il
parloit

parloit alors à ses disciples, auxquels il parloit en termes propres & clairs, & non pas en termes obscurs, ni figures ou similitudes, comme aux troupes.

R E S P O N S E.

3. **A** Cette premiere objection, ie répons premierement, qu'il est faux que les articles de foy soyent tousiours exprimez en termes propres dans l'Écriture sainte: Car bien souuent ils sont exprimez en termes figurez, comme quand il est dit au symbole, que *Iesus Christ est assis à la dextre de Dieu*; il est euident que c'est vne figure & vne metaphore, veu que Dieu estant esprit n'a ni dextre ni senestre; & tous les Interpretes expliquent cette seance à la dextre de Dieu metaphoriquement, pour la seigneurie du ciel & de la terre, qu'il a receüe de Dieu son Pere, & ce par vne similitude des Princes terriens, qui font seoir à leur costé droit ceux qu'ils ordonnent Lieutenans pour gouverner en leur nom. Derechef, quand il est dit Matth. 16. *sur cette pierre, j'edifierai mon Eglise, & les portes d'enfer ne preuau-dront point à l'encontre d'elle, & ie te donnerai les clefs du Royaume des ciens, & tout ce que tu lieras en terre sera lié au ciel, &c.* Il est manifeste que ce sont figures & metaphores, comme aduouë Bellarmin au liure 1. du Pontife Rom. chap. 10. Et neantmoins c'est principalement par ce passage qu'on tasche à prouuer l'authorité du Pape, &c.

4. Secondement ie répons que l'Écriture sainte parle ordinairement des Sacremens en

termes figurez : Ainsi la Circoncision est appelée l'alliance de Dieu Gen. 17. en ces termes ; *ceci est mon alliance, que tout masculin soit circoncis*, c'est à dire ceci est la figure de mon alliance, comme il appert par le verset suivant ; *vous circoncirez la chair de vostre prepuce, & cela sera pour signe de l'alliance entre moy & vous.* Ainsi l'agneau Paschal est appelé le passage de l'Eternel, Exod. 12. parce que le sang de cet Agneau versé sur les poteaux, estoit donné pour signe du passage favorable de l'Ange sur les maisons des Israélites, comme il appert par le verset 13. du mesme chapitre. Ainsi le Baptisme est appelé *le lauement de regeneration*, Tit. 3. parce qu'il en est le Sacrement. Bref, la Coupe de l'Eucharistie est appelée le nouveau Testament, parce qu'elle en est le signe, & le seau, & le Sacrement.

5. Entroisieme lieu, ie respons, qu'en l'Ecriture sainte les testamens ne sont pastoujours couchez en termes propres & non pas figurez : Car le testament de Iacob, Gen. 49. & celui de Moïse, Deuter. 33. ne sont qu'un tissu de metaphores & d'autres figures : Et les Jurisconsultes veulent qu'és testamens on n'aye pas égard à la propre signification des mots, mais à l'intention du Testateur. Ajoutez à cela que Iesus Christ ne fit alors le Nouveau Testament & la nouvelle Alliance, mais il en institua seulement le seau & le Sacrement : Car la nouvelle alliance a esté faite avec tous les hommes en la personne d'Adam apres le peché, lors que Dieu luy promit que la semence de la femme briserait la teste du serpent : Elle a esté puis apres reiterée à Abraham, lors que

Dieu luy promet qu'en sa semence seroyent benites toutes les nations de la terre, ass. en Christ, la semence benite, qui a détruit le regne de Sathan: Elle a esté depuis confirmée par le sang de Christ épandu en la croix: Elle a esté en suite publiée par tout le monde, apres que les Apostres eurent receu le Sainct Esprit: Et en fin, le Baptesme & l'Eucharistie en sont les signes, les seaux, & les Sacremens.

6. En quatrieme lieu, ie respons, que si par ces mots, *parler clairement*, on entend, parler d'une façon intelligible, en sorte que les Apostres ayent peu & deu entendre ce qu'il leur disoit; il est certain que Iesus Christ leur a parlé clairement, car parler d'un Sacrement sacramentellement, & selon le stile vsité en tous les Sacremens, c'estoit parler clairement, & non pas obscurément: Mais si par ces mots, *parler clairement*, l'on entend parler sans figure, alors il est faux qu'il parlât tousiours clairement à ses Disciples; & le moins la vocation de ses disciples, auxquels il dit Matth. 4. *suivez-moy, & ie vous ferai pescheurs d'hommes:* Et quand il dit ailleurs, *vous estes le sel de la terre, la lumiere du monde, &c.* J'ajoute, que les Apostres demandoient à Iesus Christ les explications des similitudes & des autres choses qu'ils n'entendoient pas: A plus forte raison eussent-ils demandé l'explication de tant de choses étranges, qui s'ensuivent de la Messe, de la Transsubstantiation, & de la presence pretendue du corps de Christ dans l'hostie; par exemple, comment un corps humain est dans un poinct, & en plusieurs lieux à la fois? comment la teste de Iesus Christ & tout

son corps pouuoit estre dans sa bouche ? comment les accidens sont sans sujet, &c.

7. En fin, puis que Iesus Christ a dit, *beuvez tous de ce calice*, il faudroit que tous les Prestres, soit Iesuites, soit Moines, soit autres Docteurs de Rome, fussent contraints de boire reellement, proprement, & sans figure du calice, soit fondu, ou non, & de l'aualler reellement, iusqu'à ce qu'ils eussent confessé qu'il y a des figures és paroles de Iesus Christ celebrant l'Eucharistie.

O B I E C T I O N II.

8. **L**A deuxieme objection est formée de la sorte par nos Adversaires. Le Sacrement de l'Eucharistie est plus excellent que celuy de la Pasque, veu que le Sacrement de la Pasque est figure du Sacrement de l'Eucharistie; & que la chose figurée est tousiours plus excellente que la figure. Or si le Sacrement de l'Eucharistie ne contenoit pas reellement le corps & le sang de Christ, & qu'il en fust le signe seulement, il s'ensuivroit que le Sacrement de l'Eucharistie ne seroit pas plus excellent que celuy de la Pasque; voire mesme le Sacrement de la Pasque seroit plus excellent que celui de l'Eucharistie; dautant qu'un agneau & son sang sont plus excellens que du pain & du vin; & la mort d'un agneau avec son sang épandu, represente beaucoup mieux la mort de Christ, & son sang épandu en la croix, que non pas du pain rompu, & du vin versé dans vne coupe.

R E S P O N S E

9. **A** Cette deuxieme objection ie respons premierement, que la chose figurée par l'agneau paschal est Iesus Christ, & non pas le Sacrement de l'Eucharistie: Ce que S. Paul 1. Cor. 5. monstre clairement, quand il appelle Iesus Christ nostre Pasque en ces mots, *nostre Pasque, assavoir Christ, a esté sacrifié pour nous.* Et de fait vn agneau entier, sans tache & sans macule, mis à mort, & brulé sur le soir, & son sang épandu, représente fort bien Iesus Christ parfait, sans peché, mis à mort, & son sang épandu sur la fin des siècles, & en la plénitude des temps. Mais vn tel Agneau ne représente rien de ce qui paroît en l'Eucharistie. Outre que les figures & les Sacremens du vieil testament, ont esté institués, afin que les fideles de ce temps là vinsent à la conoissance des choses figurées & signifiées pour le salut de leur ame: Or les fideles sous le vieil testament, ne sont pas venus par l'agneau paschal à la conoissance de l'Eucharistie; & quand ils y seroyent venus, ils n'en auroyent receu aucun avantage. Bref, puis que la Pasque de l'Eucharistie sont figures, images & signes de Iesus Christ, c'est mal à propos qu'on dit que la Pasque est signe de l'Eucharistie; puis qu'une figure n'est pas proprement la figure d'une autre figure, mais seulement de la chose figurée, comme, l'image de Cæsar, n'est pas l'image d'une autre image de Cæsar, mais seulement de Cæsar.

10. Secondement, ie respons, que l'excellence d'un Sacrement par dessus l'autre, doit estre tiré

de la forme, & de son efficace, & non pas de la matiere; veu que c'est la forme qui donne principalement l'estre aux choses composées de matiere & de forme. Or la forme des Sacremens depend des paroles de l'institution; dautant qu'estans des signes d'institution divine, leur forme ne peut dependre que de la volonté de Dieu, qui choisit certaines choses pour en signifier d'autres; & cette volonté de Dieu ne nous peut estre conuë que par la reuelation, qui est la parole, de laquelle on dit fort à propos, que la parole ajoutée à l'element fait le Sacrement. Partant, combien que le Sacrement de la Pasque soit plus excellent que celuy de l'Eucharistie au regard de la matiere, à cause que l'agneau paschal & son sang sôt plus excellens que le pain & le vin de l'Eucharistie; & que l'agneau & son sang épandu a quelque analogie plus grande avec Iesus Christ & son sang épandu en la croix, que le pain & le vin de l'Eucharistie; neantmoins le Sacrement de l'Eucharistie est beaucoup plus excellent que celuy de la Pasque, au regard de la forme qui depend des paroles de l'institution; dautant qu'en l'institution du Sacrement de la Pasque, Dieu n'a pas dit une seule parole de la fin principale pour laquelle il l'instituoit, assauoir pour estre figure de Iesus Christ & de sa mort: Mais en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie, Christ a déclaré en termes exprez qu'il instituoit la manducation du pain rompu, & le breuagement du vin versé dans la coupe, pour estre signes commemoratifs de lui & de sa mort. Le Sacrement de l'Eucharistie est encore plus excellent que celui de la Pasque au

regard de l'efficace, laquelle depend de deux choses; assauoir de la forme, qui estant plus manifeste en l'Eucharistie, opere aussi avec plus d'efficace; & de ce qu'il represente vne chose passée, assauoir la mort de Christ; or la conoissance des choses passées est plus claire, & plus parfaite que la conoissance des choses futures; & nous sommes beaucoup plus touchez de la memoire des choses passées, quand quelque symbole nous les remet en la memoire & en la pensée, que quand nous considerons les choses à venir à trauers les ombres & les nuages. J'ajoute à ce que dessus, que le pain & le vin de l'Eucharistie, ont vne plus grande analogie avec Iesus Christ, que l'agneau Paschal, à vn certain égard, assauoir en égard à la nourriture spirituelle que nous receuons de la mort de Christ; car comme le Baptesme est le Sacrement de nostre naissance spirituelle, aussi l'Eucharistie est le Sacrement de nostre nourriture spirituelle: or cette nourriture spirituelle est beaucoup mieux representée par le pain & le vin, qui sont la nourriture ordinaire de nos corps, que non pas par vn agneau. En fin, ie respons, qu'il y a beaucoup moins d'inconuenient de donner quelque prerogative à la Pasque par dessus l'Eucharistie, assauoir d'auoir la matiere & quelque analogie plus excellente, que de poser la presence corporelle de Christ dans l'hostie, par vne transsubstantiation inouïe, qui détruit la nature des Sacremens, donne vn corps monstrueux à nostre Seigneur, qui enueloppe insignes absurditez & contradictions, & qui dement le sens, la raison, & l'Ecriture sainte, comme nous auons prouué.

OBJECTION III.

II. **L**A troisieme objection fut proposée à Nismes l'an 1657. par le Iesuite S. Rigaut en cette sorte. Dieu communique ou peut communiquer à la Creature en vn degré fini, ce qu'il possède en vn degré infini; par exemple, Dieu a vne puissance infinie par laquelle il peut faire toutes choses à la fois; donc il communique, ou peut communiquer à la creature, vne puissance finie & limitée, par laquelle elle peut faire plusieurs choses à la fois, comme il appert dans l'homme, qui peut voir, ouir, marcher, & parler en mesme temps: Dieu aussi a vne sagesse & vne science infinie, par laquelle il conoit toutes choses à la fois; donc il communique, ou peut communiquer à la creature, vne science infinie, par laquelle elle puisse conoistre plusieurs choses à la fois: Pareillement Dieu a vne étendue virtuelle infinie. qu'on appelle Immenfité, par laquelle il remplit toutes choses & tous les lieux à la fois: Donc Dieu communique ou peut communiquer à la creature, assauoir au corps, vne étendue finie, par laquelle ce corps remplisse plusieurs espaces, & occupe plusieurs lieux à la fois: D'où s'ensuit que le corps de Christ peut estre en mesme temps en diuers lieux, ass. au ciel & dans l'hostie.

R E S P O N S E.

12. A cette troisieme objection, ie respons, que comme Dieu ne peut estre en deux lieux; par exemple, au ciel & en terre, sans estre dans tous les lieux qui sont entredeux, autrement il seroit éloigné

gné & séparé de soi-mesme : Aussi le corps de Christ ne peut estre en deux lieux élognés, assavoir à Paris & à Rome, au ciel & en terre dans l'hostie, sans estre dans tous les lieux qui sont entre-deux, autrement il seroit éloigné & séparé de soi-mesme ; ce qui est impossible, comme nous auons prouué suffisamment ci-dessus. Puis donc que le corps de Christ n'est pas dans tous les lieux qui sont entre Paris & Rome, & entre le ciel & la terre, il s'ensuit qu'il n'est pas au ciel & en terre dans l'hostie, ni à Paris ni à Rome dans les hosties consacrées. Partant, afin que la creature, par exemple le corps de Christ, participe de l'étendue de Dieu, ou de son immensité, il suffit que comme Dieu par son étendue infinie occupe tous les lieux, aussi le corps de Christ par son étendue finie occupe quelque lieu : que s'il faut pour participer en vn degré fini cet attribut divin de l'immensité qu'il soit en plusieurs lieux ; il suffit qu'il soit en plusieurs lieux successiuellement, & non pas à la fois : Et s'il faut pour participer vn tel attribut qu'il soit en plusieurs lieux à la fois, il suffit qu'il les occupe par ses diuerses parties ; par exemple, que la teste soit en vn lieu, & les pieds en l'autre : En vn mot, que ce soit sans discontinuation & separation, comme Dieu est par tout sans discontinuation. C'est ce que respondit alors le docteur & incomparable Monsieur Bruguier, & encore beaucoup mieux, veu que ie ne me souuiens pas de sa response entiere.

OBJECTION IV.

13. La quatrieme objection est telle. Si plu-

siens corps peuvent estre miraculeusement en vn mesme lieu, il s'ensuit qu'un corps peut estre aussi miraculeusement en plusieurs lieux, veu qu'il n'y a pas plus de difficulté & d'impossibilité en l'un qu'en l'autre. Or plusieurs corps peuvent estre miraculeusement en vn mesme lieu : d'autant que Iesus Christ entra dans la chambre où estoient les disciples, les portes estans fermées ; ce qui n'eût pas esté si son corps n'eust penetré les portes. D'abondant, il est dit que Iesus Christ est né de la vierge Marie, & que par consequent Marie a esté vierge deuant & apres l'enfement, ce qui n'eût pas esté si Iesus Christ n'eût penetré son ventre, & s'il n'en fust sorti sans fraction & sans ouuerture. En fin, Iesus Christ penetra la pierre qu'on auoit mis sur son sepulchre, lors qu'il ressuscita : Et il est dit dans l'Ecriture qu'il penetra les cieux, lors qu'il y monta.

R E S P O N S E.

14. A cette quatrieme objection, ie respons premierement, qu'il n'est pas dit que Iesus Christ entra les portes estans fermées, voici les propres mots, *quand donc le soir de ce iour-là fut venu, & que les portes eurent esté fermées pour la crainte des Iuifs, Iesus vint, &c.* Lesquelles paroles montrent bien le temps de l'entrée de Iesus Christ vers les disciples, mais non pas la façon de son entrée par quelque penetration : que si elles emportent que les portes ne furent ouuertes par aucun homme, elles n'excluent pas vne ouuerture faite en vn clin d'œil par la vertu diuine ; veu que nous auons des exemples de cela dans l'Ecriture ;

car Act. 5. nous lifons que les Apoftres sortirent de prison, quoy que les portes eussent esté bien fermées, mais il est dit que l'Ange de Dieu les ouurit: Et Act. 12. la porte de la prison s'ouurit à S. Pierre d'elle mesme, c'est à dire nul homme ne l'ouurit: Partant, il est dit que Iesus Christ entra les portes ayans esté fermées, à l'exclusion d'une ouuerture humaine, mais non pas à l'exclusion d'une ouuerture diuine, faite dans vn temps imperceptible. Secondement, ie respons, que la vierge Marie a esté veritablement vierge auant l'enfantement & apres, entant qu'estre vierge se prend n'auoir eu aucune compagnie d'homme; mais il est certain que Iesus Christ est sorti du ventre de la vierge par ouuerture de la matrice d'icelle; veu qu'il dit, Luc 2. que *Ioseph & Marie porterent Iesus Christ en Ierusalem pour le presenter au Seigneur, comme il est écrit en la Loy, que tout masle ouvrant la matrice sera apellé saint au Seigneur.* En troisieme lieu, ie respons, que Iesus Christ ne penetra pas la pierre, qu'on auoit mise sur son sepulchre; puis qu'il est dit Matth. 28. que *l'Ange de Dieu la roula arriere de l'huis du sepulchre.* En quatrieme lieu, ie respons, que quand il est dit, Heb. 4. que Iesus Christ penetra les cieux, il faut l'entendre improprement, en mesme façon qu'on dit communément qu'une fleche penetre l'air; c'est à dire que l'air cede à la fleche qui passe par l'air; par ainsi que Iesus Christ penetra les cieux, & entant que les cieux cederent au corps de Christ, & non pas que le corps de Christ & le ciel ayent esté en vn mesme lieu.

15. Tous les Docteurs de Rome sont d'accord

avec nous, que les accidens modaux, qui ne sont autre chose que des manieres d'estre des substances, comme l'action, la passion, la relation, la figure, &c. ne peuvent estre sans sujet, mesmes par la puissance de Dieu. Or toutes les objections par lesquelles ils tachent de prouuer que les accidens du pain & du vin peuvent exister sans sujet, c'est à dire leur substance, prouuent la mesme chose des accidens modaux. Je ne m'arresteray donc pas ici à rapporter ces objections avec les solutions, que j'ay amplement deduites dans ma dispute de l'Eucharistie.

O B I E C T I O N V.

16. La cinquieme objection est tirée du chap. 1. de Malachie en ces mots: *Depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant mon nom sera grand entre les Gentils, & l'on offrira en tout lieu parfum à mon nom, & oblation nouvelle & pure*: où par cette oblation nouvelle & pure l'on ne scauroit entendre que le sacrifice de la Messe: d'autant que par cette oblation on ne peut entendre les prieres, les aumosnes, les contritions de cœur, & autres bonnes œuvres, qui sont par fois appellées oblations & sacrifices dans l'Ecriture; attendu que le Prophete Malachie promet vne nouvelle oblation: Or les prieres, les aumosnes, & autres bonnes œuvres, estoient ordinaires parmi les Iuifs; outre que ceux de l'Eglise Reformée croyent que toutes les actions des fideles sont souillées; & le Prophete parle d'une oblation pure & nette. Derechef, par cette oblation dont parle Malachie, l'on ne peut pas entendre les agneaux, les taureaux, &
les

les autres semblables animaux, qu'on auoit accoutumé de sacrifier dans le temple de Salomon: d'autant que le Prophete promet qu'on l'offrira en tout lieu, mesme parmi les Gentils. En fin, par cette oblation, l'on ne peut entendre le sacrifice sanglant que Iesus Christ a offert en la croix: d'autant que ce sacrifice sanglant n'a esté offert qu'une seule fois au mont Caluaire dans la Iudée; & le Prophete parle d'une oblation qu'on offrira par toute la terre. Il faut donc que par cette oblation l'on entende le sacrifice du corps & du sang de Christ sous les especes du pain & du vin, qui n'est autre chose que le sacrifice de la Messe.

R E S P O N S E.

17. A cette cinquieme objection, ie respons premierement, que par l'oblation dont parle Malachie, il faut entendre le culte & la seruice spirituel que les fideles deuoient rendre à Dieu sous le nouveau Testament, qui est compris dans le sacrifice qu'ils font à Dieu de leurs perlonnes & de leurs actions religieuses. Et c'est à cause de cela, que S. Paul Rom. 12. parle ainsi; *Je vous exhorte, freres, que vous presentiez vos corps en sacrifice viuant, saint, & plaisant à Dieu, qui est vostre raisonnable seruice*: Et au chap. 15. parlant de la grace qui lui a esté donnée de Dieu, dit que c'est, *afin qu'il soit Ministre de Iesus Christ enuers les Gentils, uanquant au sacrifice de l'Euangile de Dieu, & afin que l'oblation des Gentils soit agreable estant sanctifiée par le S. Esprit*. D'où il appert, que par cette oblation dont parle Malachie, il ne faut pas entendre

l'oblation du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin; mais l'oblation des personnes & des actions religieuses de ceux qui deuoient estre amenés à Dieu par la predication de l'Euangile, & particulièrement des Gentils.

18. Secondement, ie respons, qu'en tout le passage susallegué de Malachie, les mots d'*oblation nouvelle*, ne se trouuent point, mais seulement d'*oblation nette*: Et quand il y seroit parlé d'une oblation nouvelle, ie dis que les choses peuuent estre dites nouvelles, lors qu'ayans esté gastées & corrompues, elles sont remises en leur entier: Or le seruice de Dieu qui auoit esté corrompu par les Iuifs sous la loy, a esté rétabli par Iesus Christ & par ses Apostres sous l'Euangile; en sorte que toutes choses ont esté faites nouvelles; vn temps nouveau, assauoir le temps de la predication de l'Euangile; vn peuple nouveau, ass. le peuple Chrestien; vn lieu nouveau, ass. tous les endroits de la terre, & non pas Ierusalem seulement; vne priere nouvelle, assauoir l'oraïson Dominicale; des Sacremens nouveaux, assauoir le Baptesme & la S. Cene; & vne predication nouvelle, assauoir la predication du salut par Iesus Christ.

19. En troisieme lieu, ie respons, que l'oblation qu'on fait à Dieu sous l'Euangile est pure, & nette, que le seruice qu'on luy rend selon sa parole est pur, que la predication de l'Euangile est pure: En vn mot, que la Religion Chrestienne est pure, quoy qu'il y ait plusieurs defauts en ceux qui en font profession. Et combien que les fideles, qui presentent leurs corps en sacrifice viuant, saint, plaisant à Dieu, soyent enuironnez de

de beaucoup d'infirmité, & que leurs actions religieuses soyent accompagnées de beaucoup de défauts; neantmoins leurs personnes, & leurs œuvres, peuvent estre dites pures & nettes en Iesus Christ, au nom duquel elles sont présentées à Dieu; en sorte que quoy qu'en eux mesmes ils ne puissent plaire ni satisfaire à Dieu; toutesfois entant que membres de Christ ils sont réputés saints devant Dieu; car ce sont eux dont parle S. Pierre en sa premiere epistre chap. 2. *qui comme pierres vives sont edifiées, pour estre vne maison spirituelle & vne sainte sacrificature, pour offrir sacrifices spirituels agreables à Dieu par Iesus Christ*: Et par ainsi nos sacrifices sont vne oblation pure & nette; mais par Iesus Christ qui les couvre de sa pureté & de sa sainteté, faisant que leurs défauts ne nous soyent pas imputez. J'ajoute qu'outre cette parfaite pureté que nous auons par l'imputation de la justice de Christ, nous auons encore vne pureté commencée par le S. Esprit, de laquelle parle S. Paul Rom. 15. en ces mots; *afin que l'oblation des Gentils soit agreable estant sanctifiée par le S. Esprit*; car ce que Dieu a decreté, que Iesus Christ a acquis, & que le S. Esprit a commencé, est réputé de Dieu pour parfait & accompli. S. Paul 1. Tim. 2. 8. monstre clairement ce que nous venons de dire en ces mots, *Je veux que les hommes fassent priere en tout lieu, leuant les mains pures, sans ire, & sans questions*. Et Eph. 5. *Iesus Christ a aimé l'Eglise, & s'est donné soy-mesme pour elle, afin qu'il la sanctifiât, apres l'auoir nettoyée par le luyement d'eau par la parole, afin qu'il se la rendît vne Eglise glorieuse, n'ayans tache, ni ride, ni autre telle*

chose, mais qu'elle fût sainte & irreprehensible.

O B I E C T I O N VI.

20. **L**A sixieme objection est tirée du chap. 14. de la Genese en ces mots : *Melchisedec auſſi Roy de Salem, apportant pain & vin, car il estoit ſacrificateur, le benit.* Et du Pſaume 110. & du chap. 7. de l'epiſtre aux Hebreux, où il est dit, *Tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec.* Desquelles paroles nos Advertaires forment ces raisonnemens. Premièrement, ils disent, que Ieſus Chriſt est ſacrificateur, non à la façon & ſelon l'ordre d'Aaron, mais à la façon & ſelon l'ordre de Melchisedec; la difference entre Aaron & Melchisedec conſiſtant en ce qu'Aaron & les autres ſacrificateurs Leuitiques offroyent des ſacrifices ſanglans, égorgeans, & épandans le ſang des beſtes, qu'ils ſacrifioyent à Dieu, en ſigne & figure du ſacrifice ſanglant de Ieſus Chriſt en la croix : Mais Melchisedec a offert vn ſacrifice non ſanglant, lors qu'allant au deuant d'Abraham qui retournoit de la deſſaite des Rois, il offrit à Dieu pain & vin : Et puis que ce pain & ce vin offerts à Dieu par Melchisedec, estoient des figures du corps & du ſang de Chriſt, il a fallu, afin que la verité & la choſe figurée répondit à ces ombres & à ces figures, que Ieſus Chriſt offrit vn ſacrifice non ſanglant, aſſauoir ſon corps & ſon ſang ſous l'eſpece du pain & du vin; ce qu'il a fait en l'inſtitution & en la celebration du Sacrement de l'Eucharistié. Secondement, ils disent, qu'en-core que Melchisedec eût apporté ce pain & ce vin pour la reſection d'Abraham & de ſes compa-gnons,

gnons, qui retournoient de la defaite des Rois ; neantmoins il les offrit premierement à Dieu, & puis apres les leur donna, afin qu'ils fussent participans du sacrifice du pain & du vin : Et la raison de cela est, que l'Ecriture dit qu'Abraham retourna de la bataille avec vn grand butin, où il y auoit assez de viande & de breuuage, pour la refection de lui & de ses compagnons : & qu'elle dit expressement, que les compagnons d'Abraham auoyent pris la refection qui leur estoit necessaire, auant que Melchisedec vint au deuant d'Abraham ; & par consequent qu'ils n'auoyent pas besoin du pain & du vin qu'auoit apporté Melchisedec ; si ce n'est pour participer au sacrifice du pain & du vin que Melchisedec auoit fait. En troisieme lieu, ils disent, que cela se prouue fortement par les paroles suivantes, *car il estoit Sacrificateur du Dieu fort, Souuerain* ; qui font voir la raison pour laquelle Melchisedec auoit apporté du pain & du vin, assauoir pour en faire vne oblation, ou vn sacrifice à Dieu, attendu que s'il eût apporté ce pain & ce vin seulement pour la refection d'Abraham & de ses gens, l'Ecriture eût dit, qu'il auoit apporté ce pain & ce vin, dautant qu'Abraham & ses gens estans harassés, auoyent besoin de manger & de boire ; mais elle ne dit rien de cela ; au contraire elle dit, qu'il apporta du pain & du vin, *car il estoit sacrificateur*. En quatrieme lieu, ils disent, que *Iesus Christ est Sacrificateur eternellement à la facon de Melchisedec* : Et puis qu'il n'y a point de sacrificateur sans sacrifice, il n'y a point aussi de sacrificateur eternel sans sacrifice eternel ou per-

petuel : Or le sacrifice de la croix n'a esté fait qu'une fois, & ne peut estre reiteré, veu que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 6. Il faut donc vn autre sacrifice perpetuel dans l'Eglise, que Iesus Christ exerce par le ministere des Prestres, qui ne peut estre que le sacrifice de la Messe, assauoir le sacrifice du corps & du sang de Christ sous l'espece du pain & du vin, figuré par le sacrifice du pain & du vin de Melchisedec.

R E S P O N S E.

21. A cette sixieme objection, ie respons premièrement, que le mot hebreu ne signifie pas *apportant*, mais il signifie *apporta*, fit tirer hors, fit apporter, &c. Nos Aduersaires falsifiant le texte de la sorte, afin de donner lieu à vne autre falsification, assauoir de mettre en forme de parenthese ces mots, *car il estoit sacrificateur*, au lieu de mettre sans parenthese, & il estoit sacrificateur; tellement qu'on peut dire que nos Aduersaires en ce peu de mots, ont fait trois falsifications: la premiere, lors qu'ils ont traduit *proferens*, c'est à dire *apportant*, au lieu de traduire *protulit*, c'est à dire *apporta ou tira hors*: la seconde, lors qu'ils ont traduit, *erat enim sacerdos*, c'est à dire, *car il estoit sacrificateur*, au lieu de traduire, *& il estoit sacrificateur*: la troisieme, lors qu'ils ont traduit *benedixit ei*, c'est à dire *le benit*, au lieu de traduire, *& benedixit ei*, c'est à dire *& il le benit*: Et par ainsi de trois propositions differentes, assauoir Melchisedec aussi *apporta pain & vin*, & il estoit *sacrificateur*, & il le *benit*; ils n'en ont fait qu'une avec vne parenthese en cette sorte, Melchisedec

apportant pain & vin (car il estoit sacrificateur) le benit.

22. Secondement, ie répons, que le mot hebreu employé par Moÿse signifie ordinairement, apporta, tira hors, fit apporter, fit tirer hors, fit venir, &c. Or il ne faut point s'éloigner de la signification propre des mots, que par vne grande nécessité, laquelle ne paroît point au texte: Et quoy que ce mot hebreu signifiât *apporta pour offrir*, & qu'il se prinst pour *offrir*, neantmoins nos Adversaires n'avanceroient rien; veu qu'il n'est pas dit au texte, qu'il apporta pain & vin pour offrir à Dieu; & il faut plustost l'expliquer ainsi, assauoir qu'il apporta pain & vin pour les offrir & presenter à Abraham. Et de fait les patoles qui suiuent, assauoir *& le benit*, le monstrent clairement; car le pronom relatif *le*, se rapporte à Abraham; suiuant l'explication de l'Apostre heb. 7. qui dit en termes exprez, que *Melchisedec vint au deuant d'Abraham, & le benit*: Et vn peu plus bas il dit, que *Melchisedec benit celui qui auoit les promesses, & que ce qui est moindre est benit par ce qui est plus grand*. Or s'il falloit exposer ces patoles, il apporta pain & vin en cette sorte, il offrit du pain & du vin à Dieu, il faudroit necessairement que Melchisedec eût benit Dieu, & non pas Abraham; veu qu'en ces patoles, il offrit pain & vin à Dieu, & le benit, le pronom *le*, ne se peut rapporter qu'à Dieu.

23. En troisieme lieu, ie respons, que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham pour la refection d'iceluy & de ses gens, & non pas pour

les offrir à Dieu. Le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 6. confesse que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham pour la refection d'icelui & de ses gens, qui retournoyent harassés de la defaite des Rois, ce qui est vrai; mais il ajoute que Iesus Christ les offrit auparauant à Dieu, ce qui est faux, & on ne le scauroit prouuer. Hierome en l'epistre à Euagrius, écrit que les Iuifs ont entendu, que Melchisedec allant au deuant d'Abraham victorieux, apporta du pain & du vin pour la refection de luy & de ses gens. Iosephe écrivant cette histoire, dit que Melchisedec presenta à Abraham des pains & du vin pour la refection de luy & de son armée. Damascene au liure 4. de la foy orthodoxe, dit que Melchisedec traita Abraham avec du pain & du vin.

24. En quatrième lieu, les raisons de nos Adversaires rapportées en l'objection, pour prouuer que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham, afin qu'il participât au sacrifice qu'il en auoit fait ne sont pas considerables, assauoir qu'Abraham retourna de la bataille avec vn grand butin, où il y auoit assez de viande pour luy & ses gens; & que les soldats d'Abraham auoyent repeu auant que Melchisedec lui vinst au deuant, &c. Ces raisons, di-ie, ne sont pas considerables; d'autant qu'encore qu'Abraham fit vn grand butin, neantmoins il le rendit tout au Roy de Sodome; & quoy que ses gens eussent mangé & beu de ce qui se trouua parmi le butin, neantmoins il n'est pas dit qu'Abraham en ait mangé & beu; & quoy que luy & ses gens en eussent mangé & beu, il n'est pas dit

dit quel temps s'estoit passé depuis, & s'il n'en auoit pas encor besoin; & quand ils n'en eussent pas eu besoin, Melchisedec ne sçachant s'ils auoyent repeu, fit ce que les hommes prudens ont accoutumé de faire, qui est de pourvoir à tout ce qui peut servir en cas de besoin.

25. En cinquième lieu, ie répons, que la raison principale qu'apportent nos Adversaires pour prouuer que Melchisedec offrit à Dieu pain & vin, assauoir qu'il y a au texte Hebreu, *car il estoit Sacrificateur*, est vne falsification manifeste; d'autant qu'au texte Hebreu il y a, *Et il estoit Sacrificateur*: Et le vieil interprete latin, & les septante Interpretes en Grec, ont traduit aussi comme nous, *Et il estoit sacrificateur*: Mesmes il est fort vrai-semblable qu'on a corrompu ce passage en la version latine de Hierome; veu qu'en ses questions Hebraïques, & en l'Epistre à Euagrius, il a traduit, *Et il estoit sacrificateur*. Cyprian en l'Epistre à Cæcilius, & Augustin au liu. 4. de la doctrine Chrestienne, chap. 21. & ailleurs, traduisent aussi, *Et il estoit sacrificateur*. Partant, combien que par fois la particule Hebraïque employée par Moÿse, se prenne pour *Car*; neantmoins, puis que sa propre & ordinaire signification, est de signifier *Et*, & que pour vn lieu où il signifie *car*, il y en a mille pour le moins où il signifie *Et*; & qu'il n'y a aucune chose qui nous oblige à l'expliquer par *car*; il est euident que l'argument de nos Adversaires est entierement sans force. Il est donc plus à propos de rapporter ces paroles, *Et il estoit sacrificateur*, à ce qui suit, assauoir, *Et le benit*, que non pas à ce qui precede, assauoir, *apporta*

pain & vin; en sorte que comme Melchisedec entant que Roy liberal apporta pain & vin à Abraham pour la refection de luy & de ses gens; aussi entant que sacrificateur beaucoup plus excellent qu'Abraham, il le benit. Et quand mesmes il faudroit traduire, *car il estoit sacrificateur*, il ne s'en-suivroit pas que Melchisedec eût sacrifié à Dieu du pain & du vin; veu qu'on pourroit dire que Moÿse a voulu monstrier la raison de la bienveillance de Melchisedec enuers Abraham; estant fort conuenable que celui qui estoit le sacrificateur du Dieu fort, souuerain, tesmoignât sa bienveillance enuers vn grand seruiteur de Dieu, tel qu'estoit Abraham, par le pain & le vin qu'il lui presenta, & dont il croyoit qu'il eût besoin.

26. En sixième lieu, ie respons, que de ce qu'il est dit au Pseau. 110. & Hebr. 7. que Iesus Christ est Sacrificateur eternellement, il ne s'en-suit pas qu'il se doïue offrir tous les iours en la Messe sous l'espece du pain & du vin par le ministère des Prestres: d'autant que l'Apostre escriuant aux Hebreux, met la perpetuité de la sacrificature, en partie, en ce qu'il n'a plus besoin d'estre offert, puis que par vne oblation il a consacré pour tousiours ceux qui sont sanctifiés; & en partie, en ce qu'ayant esté élevé par dessus tous les Cieux il intercede perpetuellement pour nous: car la sacrificature consiste en certaines fonctions, & en la vertu ou efficace d'icelles: Et puis qu'il y a deux parties de la sacrificature de Christ, dont l'vne appartient à l'oblation qu'il a fait de soi-mesme en la croix, l'autre à l'intercession, il est certain que la
 vertu

vertu & l'efficace de l'oblation est eternelle , & que l'intercession durera iusqu'à la fin des siecles.

27. En septième lieu, ie répons, qu'en toute l'Ecriture sainte, où il est parlé de la sacrificature de Melchisedec, il n'est fait mention que de trois choses, assauoir qu'il estoit sacrificateur, qu'il l'estoit eternellement, & que c'estoit avec serment, suivant l'application qui en est faite à Iesus Christ au Pseau. 110. & heb. 7. en ces mots ; *Le Seigneur a iuré, & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec* ; mais il n'y est faite aucune mention du sacrifice de Melchisedec, & n'y est point dit en quoy il consistoit : car comme il estoit conuenable de recueillir en la personne du Messie, toutes les charges qui s'estoyent trouuées dans les plus grands Rois, Sacrificateurs & Prophetes de l'Ancien Testament ; ce qui s'est fait en les proposant pour types & figures de Iesus Christ ; & que le plus illustre type a esté Melchisedec ; aussi il a esté plus expedient de ne parler point de la nature du sacrifice de Melchisedec, parce qu'il n'estoit pas expedient alors d'expliquer la nature du sacrifice du Messie. Et partant, quoy qu'on ignore la nature & la qualité du sacrifice de Melchisedec, l'on n'ignore pas pourtant qu'il ait esté sacrificateur ; non plus qu'encore qu'on ignore la façon en laquelle Melchisedec exerçoit la Royauté, l'on n'ignore pas qu'il ait esté Roy.

28. En fin, ie répons, qu'il est faux que la dissemblance qu'il y a entre la sacrificature de Melchisedec, & celle d'Aaron, consiste en ce qu'Aa

ion offroit des sacrifices sanglans des bestes, & que Melchisedec a offert un sacrifice non sanglant de pain & de vin. J'ajoute qu'il est faux que la semblance de la sacrificature de Melchisedec avec celle de Iesus Christ, consiste en ce que comme Melchisedec a sacrifié du pain & du vin, aussi Christ a sacrifié son corps & son sang sous l'espece du pain & du vin: ce sont inuentions humaines, qui ne sont fondées ni dans l'Ecriture, ni dans la raison: Au contraire l'Apostre écrivant aux Hebreux, met la dissemblance de la sacrificature de Melchisedec avec celle d'Aaron, & la semblance avec celle de Christ en toute autre chose. Premièrement, il est appelé Melchisedec, qui suivant ce que dit l'Apostre Heb. 7. est interpreté Roy de Justice, & puis apres Roy de Salem, c'est à dire Roy de paix; en quoy il represente parfaitement bien nostre Seigneur Iesus Christ, qui est véritablement Roy de Justice, non seulement parce qu'il est Iuste, & qu'il a esté toujours sans peché; mais aussi parce que par la satisfaction il nous a obtenu la Justice, nous ayant esté fait de par Dieu le Pere, Iuste: Il est aussi véritablement Roy de paix, puis qu'il a relié les hommes à Dieu, qu'il a fait leur paix avec les Anges, & qu'il leur a recommandé particulièrement la paix: Quant à Aaron & aux autres souuerains Sacrificateurs, ils n'ont pas esté Rois; & encor moins les Prestres de l'Eglise Rom. qui à cause de cela ne peuvent estre selon l'ordre de Melchisedec; & ceux qui ont écrit la vie des Papes, nous ont fait assez conoitre quelle justice & quelle paix ils ont procuré aux vrais
& fi-

& fideles serviteurs de Iesus Christ, & nous le ferons voir amplement au tombeau suivant.

Secondement, l'Apostre heb. 7. nous represente Melchisedec comme vn homme robé du ciel, *sans pere, sans mere, sans genealogie, n'ayant commencement de vie, ni fin de jours*: non pas qu'il ait este tel en effect; mais parce que Moÿse nous a celé exactement son pere & sa mere, sa genealogie, sa naissance, & sa mort; afin qu'il fust figure de Iesus Christ, qui a esté sans pere entant qu'homme, sans mere entant que Dieu, sans genealogie entant que Dieu & entant qu'homme, n'ayant point commencement de iours, entant que Dieu, ni fin de vie entant que Dieu & entant qu'homme: Mais les Peres, la genealogie, la naissance, & la mort d'Aaron & des souverains Sacrificateurs sont exactement descrites par Moÿse: Et il n'y a eu ni Papes, ni Evesques, ni Prestres, dont on ne scache les parens, & la naissance, & la mort; & par consequent ne peuvent estre selon l'ordre de Melchisedec. En troisieme lieu l'Apostre ajoute, que Melchisedec estant fait semblable au Fils de Dieu demeure Sacrificateur à tousiours; parce que Moÿse ne fait aucune mention de sa mort, ni qu'aucun lui ait succedé en la charge de Sacrificateur; afin qu'il sût figure de Iesus Christ qui n'a jamais quitté la charge de Sacrificateur, mais l'exercera iusques à la fin des siecles, intercedant tousiours pour les siens, par la presentation qu'il fait continuellement de son sacrifice à Dieu son Pere. Quant à Aaron & aux autres Sacrificateurs, ils sont morts, & ont eu des successeurs: Et les Papes, les Evesques, & les Prestres, meurent

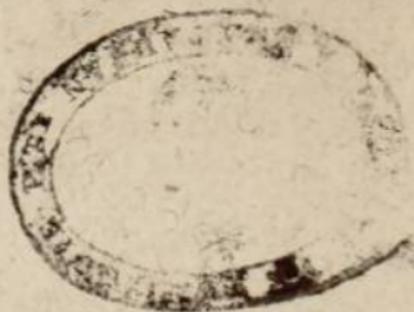
tous les iours, & ont des successeurs; & par consequent ne sont pas selon l'ordre de Melchisedec. En quatrieme lieu, l'Apostre dit aussi, que Melchisedec a dismé Abraham; & il ajoute, que Melchisedec a beni celui qui auoit les promesses, assauoit Abraham; & que ce qui est moindre est benit par ce qui est plus grand: D'où il appert que Melchisedec ayant dismé & beni Abrahâ, & en sa personne Leui & tous les Sacrificateurs, a esté plus excellent qu'Abraham, que Leui, & que tous les Sacrificateurs: En quoi il a esté figure de Iesus Christ, qui a esté infiniment plus excellent qu'Abraham ni que tous ses successeurs; veu que celuy en qui ont esté accomplies toutes les promesses, doit estre incomparablement plus excellent que celui qui les a seulement receuës; mais ie ne crois pas que les Prestes de l'Eglise Romaine soyent si hardis que de se preferer à Abraham le Pere des croyans, en la semence duquel toutes les familles de la terre ont esté benites; & par consequent ils ne sont pas selon l'ordre de Melchisedec. En cinquieme lieu, l'Apostre n'a iamais parlé du sacrifice de Melchisedec, tant s'en faut qu'il l'aye comparé avec celuy de Iesus Christ comme son semblable, ou avec celuy d'Aaron comme son dissemblable; tellement que tout ce que nos Aduersaires en disent, ne sont que de pures inuentions humaines.

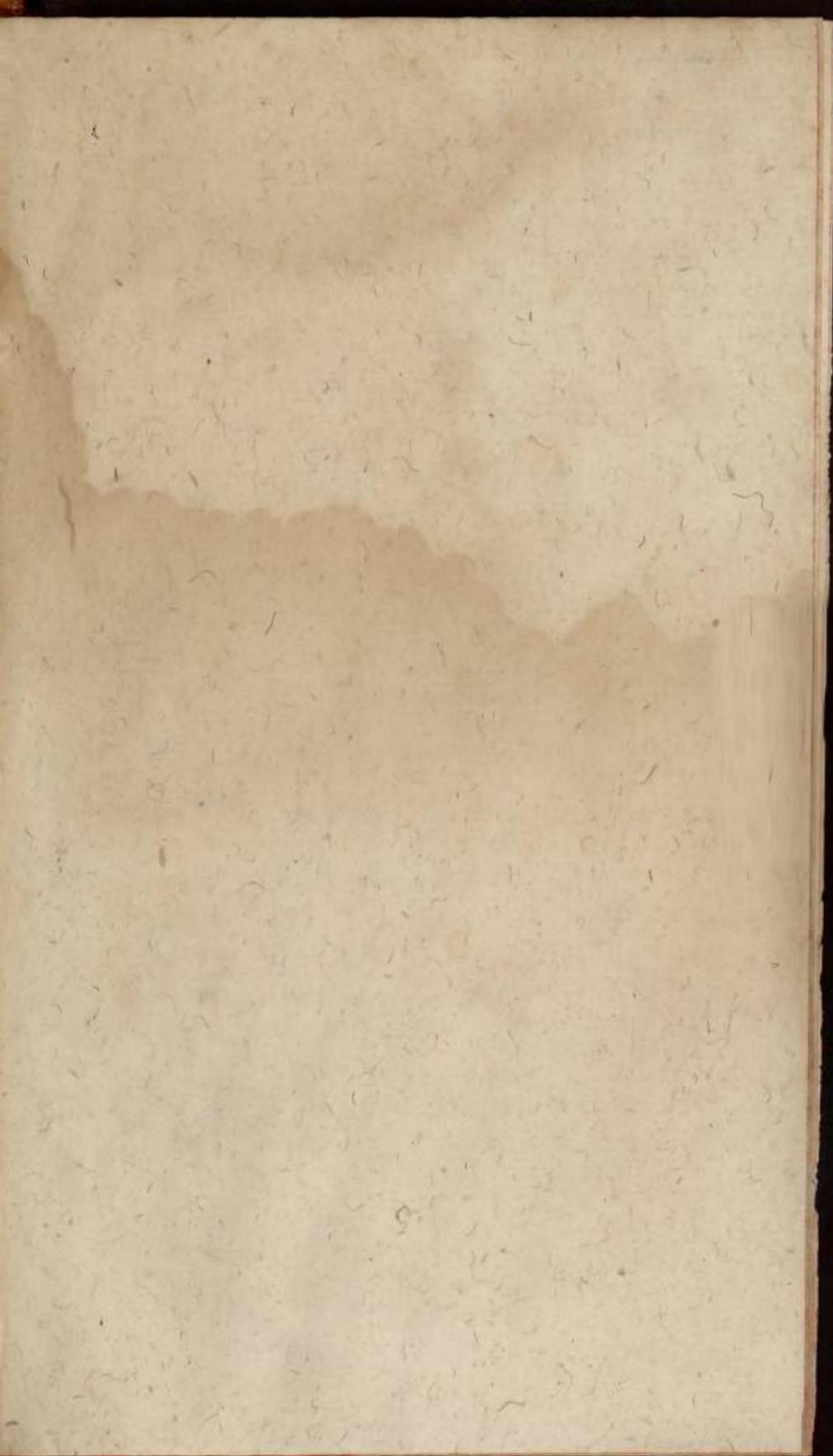
29. Je finis cette responce par ce raisonnement: Iesus Christ n'a offert sacrifice que selon l'ordre qu'il a esté établi Sacrificateur. Or il n'a esté établi Sacrificateur que selon l'ordre de Melchisedec, comme marque l'Apostre: donc il n'a

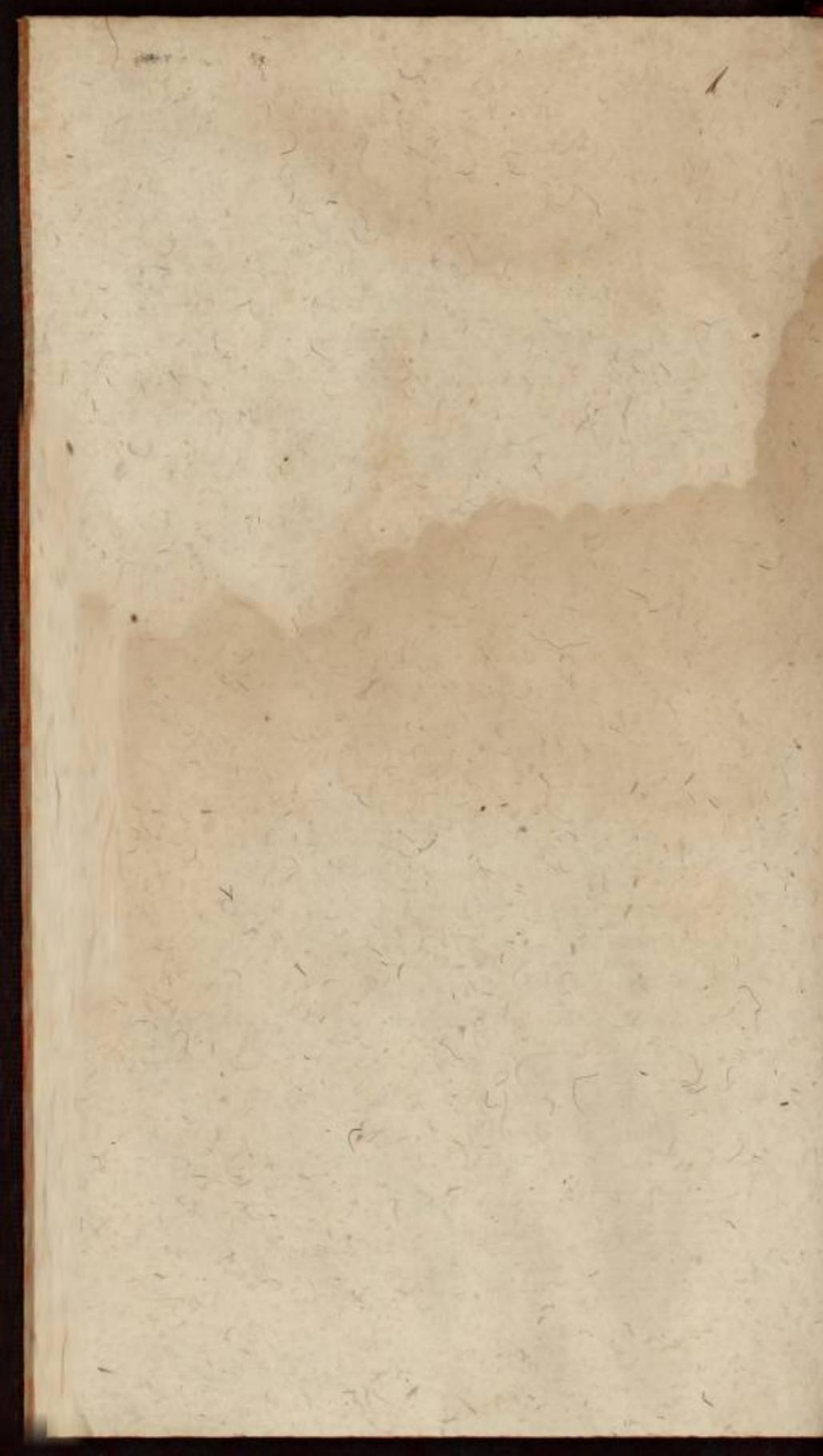
Mais

offert sacrifice que selon l'ordre de Melchisedec; Mais selon les Docteurs de Rome, il n'y a point d'autre sacrifice selon l'ordre de Melchisedec que celui de la Messe: Donc selon les Docteurs de Rome, Iesus Christ n'a offert d'autre sacrifice que celui de la Messe. Et puis que selon eux le sacrifice de la Messe est vn sacrifice non sanglant, il s'en suit que Iesus Christ n'a offert d'autre sacrifice qu'un sacrifice non sanglant; & par consequent il n'a pas offert vn sacrifice sanglant en la croix, ce qui est vn blaspheme.

F I N.







DECLARATION
DE LA LIBERTÉ

Commissaire de la République
de la République Française
Paris le 1789



EXCELLENT
PASSAGE D'ARNOBE
lib. 6. ad vers. gent.

*Contre ceux qui croient que le corps
de Christ est le mesme en plu-
sieurs hosties.*

IN simulachris dij habitant, singuline in singulis? toti an partiliter atque in membra diuisi? nam neque vnus Deus in compluribus potis est vno tempore inesse simulachris, neque rursus in partes sectione interneniente diuisus. Constitua-
mus enim decem millia simulachrorum toto esse in orbe Vulcani, numquid esse (vt dixi) decem omnibus in millibus potis est vnus vno in tempore? non opinor: qua causa? quia quæ sunt priuata singulariaque natura multa fieri nequeunt simplicitatis suæ integritate seruata; & hoc amplius nequeunt, si hominum formas dij habent, opinatio vt vestra declarat. * * * * *

Si autem in cunctis idem esse dicetur, perit omnis ratio atque integritas veritati, si hoc fuerit sumptum, posse vnum in omnibus vno tempore permanere: aut Deorum est vnusquisque dicendus ita ipsum semet ab ipso se ipse diuidere, ut & ipse sit & alter, non aliquo discrimine separatus, sed ipse idem & alius: quod quoniam accusat & respuit, aspernaturque natura aut innumeros dicendum est confitendumque esse Vulcanos, si in cunctis volumus eum elegere, atque inesse simulachris; aut erit in nullo, quia esse diuisus natura prohibetur in plurimis.



